

Région de Kolda
Département de Kolda
Arrondissement de Saré Bidji
Communauté Rurale de Saré Bidji



PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE DE SARE BIDJI



Octobre 2011

Ce document est réalisé sur financement de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) dans le cadre de son appui au Gouvernement du Sénégal



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



USAID/PEPAM Millennium Water and Sanitation Program

Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire

Cooperative Agreement No 685-A-00-09-00006-00

[Accord de coopération n°685-A-00-09-00006-00](#)

PREPARED FOR / PRÉPARÉ À L'ATTENTION DE

Agathe Sector
Agreement Officer's Representative
Office of Economic Growth
USAID/Senegal
Route des Almadies
Almadies
BP 49
Dakar, Senegal

Prepared by / Préparé par

RTI International
3040 Cornwallis Road
Post Office Box 12194
Research Triangle Park, NC 27709-2194
Phone: 919.541.6000

<http://www.rti.org>

SOMMAIRE

CONTEXTE	5
□ OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS.....	5
□ PRECISIONS SUR LA DEMARCHE.....	5
□ UNE APPROCHE PARTICIPATIVE.....	7
I- PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET DONNEES DE BASE	8
1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	8
1.2 CADRE HUMAIN.....	12
1.3 ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES.....	12
1.4 SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	14
1.5 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE LA COMMUNAUTE RURALE.....	17
1.6 PRESENTATION DE L'ECHANTILLION.....	18
PREMIERE PARTIE INVENTAIRE ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT	19
I- PROBLEMATIQUE DE L'EAU	20
2.1 SOURCES D'APPROVISIONNEMENT A L'EAU.....	20
2.1.1 TYPOLOGIE DES POINTS D'EAU MODERNES.....	20
2.1.2 FONCTIONNALITE DES POINTS D'EAU MODERNE.....	25
2.1.3 ACCESSIBILITE DES PUIITS MODERNES PAR RAPPORT AUX LIEUX D'HABITATION.....	25
2.3 COUVERTURE DES BESOINS EN EAU.....	31
2.4 ELEMENTS D'ANALYSE : BILAN EPE.....	32
II- PROBLEMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT	35
3.1 INVENTAIRE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS.....	35
3.1.1 LES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIVES.....	35
3.1.2 TYPOLOGIE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT.....	35
3.1.3 ACCES A L'ASSAINISSEMENT POUR LES SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	37
3.2 INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUELS.....	39
3.2.1 LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUELS.....	39
3.2.2 ACCES A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL.....	39
3.2.3 CONDITIONS GENERALES D'HYGIENE.....	40
DEUXIEME PARTIE PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT	42
I- PROGRAMMATION	43
1.1 COMPOSANTE EAU POTABLE.....	44
1.1.1 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS POUR L'HORIZON 2015.....	44
1.1.2 COMPOSANTES DU PLHA.....	44
1.1.3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	46
1.1.4 COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT.....	46
1.2 COMPOSANTE ASSAINISSEMENT.....	47
1.2.1 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS POUR L'HORIZON 2015.....	47
1.2.2 COMPOSANTES DU PLHA.....	48
1.2.3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	51
1.2.4 COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT.....	52
1.3 PLAN D'ACTION.....	54
1.3.1 PLANIFICATION DES ACTIONS.....	54
II- CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	55
2.1 CADRE DE MISE EN ŒUVRE.....	55
2.1.1 ANALYSE DU JEU DES ACTEURS.....	55
2.1.2 STRATEGIE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT.....	57
2.2 CADRE DE SUIVI.....	58
2.2.1 LES MODALITES DE SUIVI STRATEGIQUE.....	58
2.2.2 LES MODALITES DE SUIVI OPERATIONNEL.....	58
2.3 PLAN DE MARKETING.....	59
2.3.1 LES PREALABLES.....	59
2.3.2 L'ORGANISATION D'ATELIER OU DE FORUM.....	59
2.3.3 LE SUIVI DES ACTIONS DE MARKETING.....	60
ANNEXES	61
ANNEXE 1 : TABLEAU STATISTIQUES.....	62
ANNEXE 2 : ALBUM PHOTOS DE LA CR DE SARE BIDJI.....	70
ANNEXE 2 : FICHE APS.....	72
ANNEXE 4 : DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT.....	79
ANNEXE 5 : SITUATION DES OUVRAGES DE CAPTAGES DE LA CR DE SARE BIDJI.....	81
ANNEXE 6 : DELIBERATION, APPROBATION AUTORITES COMPETENTES.....	85
ET AVIS NON OBJECTION DES SERVICES TECHNIQUES.....	85

Liste des tableaux

Tableau 1: Moyenne Pluviométrique annuelle de la zone	9
Tableau 2 : Evolution de la population de la CR	12
Tableau 3 : Répartition spatiale de la population de la CR	12
Tableau 4 : Estimations du cheptel par type	13
Tableau 5 : Equipement des structures sanitaires	15
Tableau 6 : Niveau d'équipement des écoles de la CR	16
Tableau 7 : Objectifs visés par le CR	32
Tableau 8 : Synthèse des forces et faiblesses	33
Tableau 9 : Synthèse des forces et faiblesses	41
Tableau 10 : Variables d'analyse de la situation en eau potable	44
Tableau 11: Analyse de la situation en eau potable de la CR	45
Tableau 12 : Liste des projets en eau potable	46
Tableau 13 : Coûts estimatifs des projets retenus	47
Tableau 14 : Situation des édicules publics dans les infrastructures socio économiques de la CR.....	48
Tableau 15 : Identification des besoins en édicules dans les écoles.....	49
Tableau 16 : Actions à entreprendre en assainissement collectif	50
Tableau 17 : Localisation des projets.....	51
Tableau 18 : Coûts estimatifs des projets d'assainissement collectifs	52
Tableau 19 : Couts estimatifs de l'assainissement individuel selon les variantes	52
Tableau 20 : Tableau récapitulatif coût, subvention et apports.....	53
Tableau 21 : Planification des actions en eau et assainissement.....	54
Tableau 22 : Récapitulatif des coûts	54
Tableau 23 : Analyse des relations d'influence/dépendance entre les acteurs	56
Tableau 24 : Plan Influence x Dépendance des acteurs.....	56

Liste des cartes

Carte 1 : Situation de la Communauté Rurale	7
Carte 2 : Les principales aquifères du Sénégal	9
Carte 3 : Quel est le moyen d'exhaure	17
Carte 4 : Quel est le moyen d'exhaure	19
Carte 5 : Qui a financé le point d'eau	21
Carte 6 : Existe-t-il un dispositif bourbier	22
Carte 7 : Cartographie de la qualité physico-chimique de l'eau produite	25
Carte 8 : Taux de couverture en eau potable	28
Carte 9 : Localisation édicules publics	32
Carte 10 : Qui a construit l'infrastructure d'assainissement	34

Liste des sigles et abréviations

- ACDI** : Agence Canadienne pour le Développement International
- AEMV** : Adduction d'Eau Multi-Village
- AEP** : Adduction d'Eau Potable
- ARMD II** : Appui à la Région Médicale de Diourbel - Phase II
- ASC** : Association Sportive et Culturelle
- ASUFOR** : Association des usagers du Forage
- BAD** : Banque Africaine de Développement
- CADL** : Centre d'Appui au Développement Local
- CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CR** : Communauté Rurale / Conseil Rural
- EDP** : Edicule Public
- EPE** : Equivalent Point d'Eau
- GIE** : Groupement d'Intérêt Economique
- GPF** : Groupement de Promotion Féminine
- IEC** : Information, Education, Communication
- OCB** : Organisation Communautaire de Base
- OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- PEPAM** : Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
- PLD** : Plan Local de Développement
- PLHA** : Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement
- PMH** : Puits à Motricité Humaine
- PNDL** : Programme National de Développement Local
- TBS** : Taux Brut de Scolarisation
- TCM** : Toilettes à Chasse Manuelle
- UBT** : Unité Bétail Tropical
- UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- USAID** : Agence des Nations Unies pour le Développement International
- VIP** : Ventilated Improved Pit

CONTEXTE

L'atteinte de l'objectif N°7 des OMD a incité certains Etats, notamment Africains à opérer un recadrage de leurs stratégies en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cette opération prend aussi la forme d'une prise de conscience des communautés de base sur la nécessité de s'impliquer dans la conception, mais surtout la gestion des infrastructures d'assainissement et des ouvrages d'eau potable.

Cette vision est également partagée par les partenaires au développement, qui ont d'une manière générale révisé leurs stratégies d'intervention afin de les inscrire dans l'optique de l'atteinte des OMD. Ceci est d'autant plus nécessaire que le niveau d'accès à ces services demeure préoccupante pour les pays pauvres, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne. La Banque Mondiale, estime qu'en 2000 «à peine 130 millions (60 %) des 245 millions d'habitants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avaient accès à une source d'eau potable et 120 millions (55 %) d'entre eux avaient accès à des installations d'hygiène».

Dans cette perspective L'USAID fait de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des secteurs prioritaires en matière d'investissement. L'intervention de l'USAID est inscrite dans le cadre unifié d'intervention qu'est le PEPAM (Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire) qui est l'instrument mis en place par le gouvernement du Sénégal pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'eau potable et d'assainissement qui vise à « réduire de moitié la proportion des individus privés d'accès à l'eau potable et d'installations sanitaires améliorées d'ici 2015». Le lancement de ce nouveau programme coïncide avec celui de la Décennie de l'Eau Potable et de l'Assainissement par la Communauté Internationale pour la période 2005-2015.

Objectifs et résultats attendus

Le présent rapport présente les résultats de l'élaboration du PLHA. L'objectif du PLHA en tant qu'outil de planification participative et d'aide à la décision consiste à appuyer la communauté rurale à l'identification des contraintes et des opportunités relatives au développement de ce secteur. L'intérêt étant de permettre à la communauté rurale de disposer d'éléments d'appréciation susceptibles de favoriser les prises de décision dans les stratégies d'intervention, les priorités, ainsi que la meilleure allocation spatiale en termes d'équité et au bénéfice du plus grand nombre.

En termes de résultats attendus il s'agit :

- de réaliser un diagnostic permettant de dresser l'inventaire des points d'eau et d'assainissement de la communauté rurale ;
- de faire un bilan de la desserte en eau en assainissement des différentes localités permettant d'estimer les besoins et de définir les priorités ;
- de dégager les perspectives et les grandes orientations stratégiques du PLHA avec un choix des solutions d'approvisionnement en eau potable ;
- d'élaborer un programme d'action triennal avec les stratégies de mise en œuvre qui dégage les actions concrètes à mener avec un bilan actualisé de la desserte en eau potable et du taux d'équipement des ménages en système d'assainissement, les programmes d'investissement en cours d'exécution et la programmation des mesures d'accompagnement.

Précisions sur la démarche

La méthodologie détaillée est présentée dans le livrable 1. Nous rappelons, ici, les grandes étapes de la démarche pour l'élaboration du PLHA :

1. La première étape a porté sur la tenue d'une rencontre d'harmonisation en vue de s'accorder sur la démarche méthodologique et organisationnelle. Elle s'est déroulée

en deux étapes 1) au siège de l'USAID/PEPAM pour la validation de l'agenda, des outils d'enquête, le réglage des modalités de communication entre les différentes parties et enfin cette rencontre a permis de mieux préciser les différents résultats attendus et les formats dans lesquels ils doivent être restitués; 2) au niveau régional par l'organisation d'un atelier de démarrage des prestations sous forme de session de formation au profit des acteurs et partenaires locaux. Comme indiqué dans les TDR, lors de cette session, il s'est agi de partager avec les différents acteurs la méthodologie d'élaboration des PLHA, son articulation avec le PLD, le planning d'exécution de la mission et le rôle des acteurs pour élaborer un PLHA participatif.

2. La deuxième étape a permis, sur la base d'une enquête quantitative et qualitative, l'élaboration d'un diagnostic territorial débouchant sur l'inventaire et le bilan de la desserte en eau et en assainissement.
 - a) Pour l'inventaire des points d'eau et d'assainissement, des fiches d'enquêtes présentant les caractéristiques de chaque équipement ont été utilisées. Trois fiches d'enquêtes sont produites à partir de la combinaison des éléments tirés de la base Watsun du PEPAM et des anciennes fiches utilisées lors des premiers PLHA. Il s'agit d'une:
 - Fiche d'inventaire point d'eau;
 - Fiche d'inventaire infrastructure AEP;
 - Fiche d'inventaire point d'assainissement.

Pour les besoins de cette enquête, un inventaire exhaustif de l'ensemble des points d'eau et d'assainissement a été effectué dans tous les villages de la CR abritant un équipement.

Les résultats des enquêtes ont été saisis et traités sous format ACCES et utilisés comme données de base pour la rédaction du PLHA.

- b) Des enquêtes ménages ont été effectuées dans 20 villages de la CR. Pour la présente mission, ***l'échantillon est stratifié et aréolaire***. Par cette méthode de sondage, les populations sont stratifiées et réparties dans l'espace communautaire dans le but de couvrir les caractéristiques de la CR. L'échantillon est à ***deux degrés*** :

1^{er} degré : échantillon des villages à enquêter ;

2^{ème} degré : échantillon des ménages à enquêter à l'intérieur des villages.

Tirage des Villages

Dans chaque CR, le ¼ des villages est enquêté. La construction de l'échantillon village repose sur des critères de représentativité suivants :

- La taille des ménages ;
- L'existence ou non de points de d'eau ;
- Le critère spatial.

Tirage des ménages

Dans chaque village retenu, est tiré un échantillon de ménage à interroger. L'unité d'observation est constituée des ménages, l'unité répondante est le chef de ménage ou toute autre personne adulte et capable de fournir avec exactitude les informations recherchées.

Le plan de sondage retenu est fonction du nombre de ménages dans le village :

- moins de 10 ménages : ***tous les ménages sont enquêtés (100%)*** ;
- de 10 à 29 ménages : ***la moitié des ménages est enquêtée (50%)***;
- plus de 30 ménages : ***le quart des ménages est enquêté (25%)***.

Les résultats des enquêtes ont été saisis et traités par le logiciel de traitement de données SPHINX.

3. La troisième étape propose un exercice de planification débouchant sur la formulation de choix stratégiques qui sont effectués à la lumière d'éléments de diagnostic.

Une approche participative

L'élaboration du PLHA résulte du besoin de doter la communauté rurale d'un cadre de référence cohérent pour la coordination des actions en matière d'eau et d'assainissement. La réalisation d'un tel document stratégique a besoin de la participation de tous les acteurs. Par conséquent la démarche s'organisera autour des principes suivants :

1. Une approche multi-acteurs et participative permettant de mettre en œuvre les fondamentaux de la gouvernance locale, les principes d'imputabilité et d'équité. Une démarche basée sur une consultation avec les acteurs qui interviennent dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. En tenant compte également de l'implication effective de toutes les catégories sociales, économiques et professionnelles permettant d'intégrer les préoccupations des groupes dits marginalisés dans la définition des orientations majeures ;
2. Une démarche itérative favorisant la prise en compte dès le début de tous les aspects de la mission, ainsi que les possibilités de recadrage au fur et à mesure du déroulement du processus. Cette démarche de concertation qui s'effectuera en plusieurs allers-retours entre expression du besoin et reformulation pour aboutir à une meilleure visibilité du processus d'élaboration du PLHA. L'organisation d'ateliers de validation de l'information a permis d'engager un débat pédagogique et constructif sur les enjeux relatifs à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de dégager des hypothèses stratégiques à partir du point de vue des acteurs.

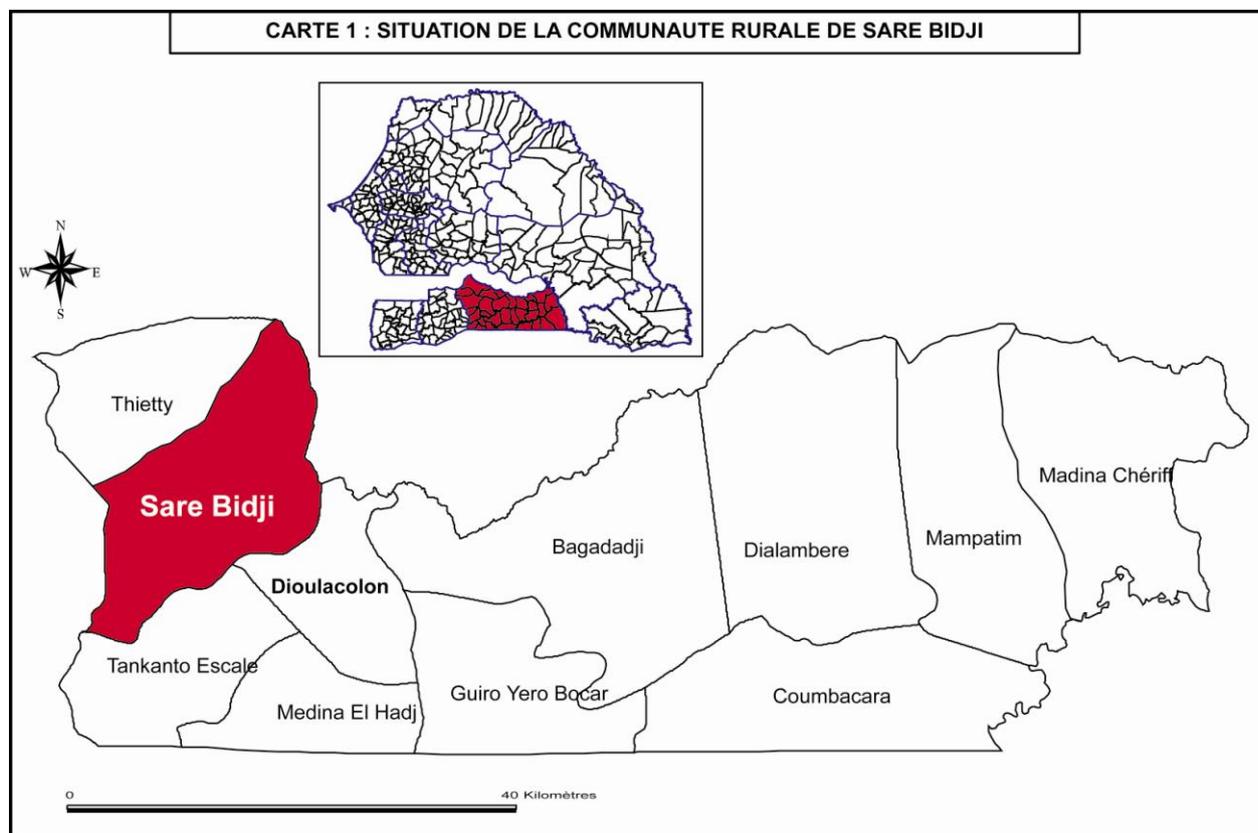
I- PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET DONNEES DE BASE

1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Sur le plan de l'organisation territoriale, Saré Bidji est située dans l'arrondissement du même nom, département et Région de Kolda. La communauté rurale couvre une superficie d'environ 375 km² et compte officiellement 93 villages et deux *hameaux*. Elle est limitée :

- au Nord par la communauté rurale de Thiéty ;
- à l'Est par les communautés rurales de Ndorna et de Bignarabé ;
- à l'Ouest par la communauté rurale de Diana Bah (Région de Sédhiou) ;
- au Sud par les communautés rurales de Tankanto Escale et Dioulacolon et la commune de Kolda (Sud-est).

Le milieu physique est principalement composé des ressources hydriques, des ressources pédologiques, des ressources végétales et des ressources fauniques.



Le climat et la pluviométrie

Le climat est de type sub-guinéen marqué par l'alternance de deux saisons :

- la saison sèche, de novembre à mai, soit une période de 7 mois ;
- la saison pluvieuse qui dure cinq mois, de juin à octobre.

Les températures oscillent entre 15 et 45°C. Le maxima thermique est enregistré entre mars et juin et le minima entre Décembre et janvier. La zone connaît une pluviométrie abondante avec une moyenne de plus de 1000 mm d'eau par an pour ces dix dernières années sauf

pour 2002. Le tableau ci-dessous indique les données pluviométriques de 2000 à 2009 dans la zone.

Tableau 1: Moyenne Pluviométrique annuelle de la zone

Années	Hauteurs en mm
2000	1 492
2001	1 266
2002	857
2003	1 374
2004	1 158
2005	1 302
2006	1 212
2007	1 307
2008	1 143
2009	1 032

Source: CADL Dioulacolon Nov. 2009

Le relief, les sols et la végétation

D'une manière générale, la communauté rurale, comme l'ensemble de la région de Kolda, est caractérisée par un relief de plaine, peu prononcé, dans laquelle les vallées forment des bas-fonds peu profonds notamment dans sa partie centrale. Les dépressions inondables retiennent l'eau en saison pluvieuse pour des durées allant jusqu'à 3 mois en fonction de leur profondeur. Elles permettent l'abreuvement du bétail et la pratique de *cultures de décrues*. Ces vallées sont aujourd'hui menacées par l'érosion, les actions anthropiques et la remontée saline.

La typologie des sols révèle l'existence de :

- sols sablo-argileux (deck-dior) favorables aux cultures de mil, sorgho, maïs, riz et fonio qui occupent plus de 90% de la superficie de la CR;
- sols sablonneux aptes pour la culture de l'arachide et du mil localisés au niveau des zones de Kamako, Saré Bidji et Saré Kolidiang ;
- sols caillouteux localisés au niveau des plateaux inaptes à l'agriculture occupant des superficies marginales.

La surexploitation des terres et l'abandon progressif de la jachère constitue les principaux facteurs de dégradation des sols. Il s'y ajoute la fréquence des feux de brousse et les effets de l'érosion éolienne et hydrique.

Du fait de son appartenance au domaine soudano-guinéen, la zone présente une diversité floristique très marquée composée d'espèces arborées, arbustives et herbacées. La végétation se compose de combrétacées, des essences de valeur comme le khaye sénégalsis, le kapokier (*bombax costatum*), le linké (*afzélia africana*), le dimb (*cordyla pinata*), le venn (*ptérocarpus erinacens*) fromagers.

La communauté rurale de Saré Bidji partage avec celle de *Thiétty* deux forêts classées :

- la forêt classée de Diattouma faisant une superficie de 4 640 ha ;
- la forêt classée de Sadijala avec une superficie de 1 200 ha.

L'existence d'une faune abondante et variée dépend de l'état et de la nature de la végétation qui constitue un habitat écologique. Les espèces les plus fréquemment rencontrées sont les singes, phacochères, antilopes, écureuils, francolins, pintades, cailles, tourterelles, les hyènes, etc. La présence de cette faune est surtout liée à la proximité des forêts classées. De nos jours, cette faune riche et variée a tendance à disparaître du fait des effets combinés des feux de brousse, l'implantation humaine et le braconnage malgré l'interdiction de cette activité.

Les ressources en eau

Le Sénégal, peu favorisé par ses conditions climatiques, dispose de potentialités énormes en eaux de surface et en hydrogéologie. Plus des deux tiers du pays recèle des eaux souterraines.

✧ les eaux de surface

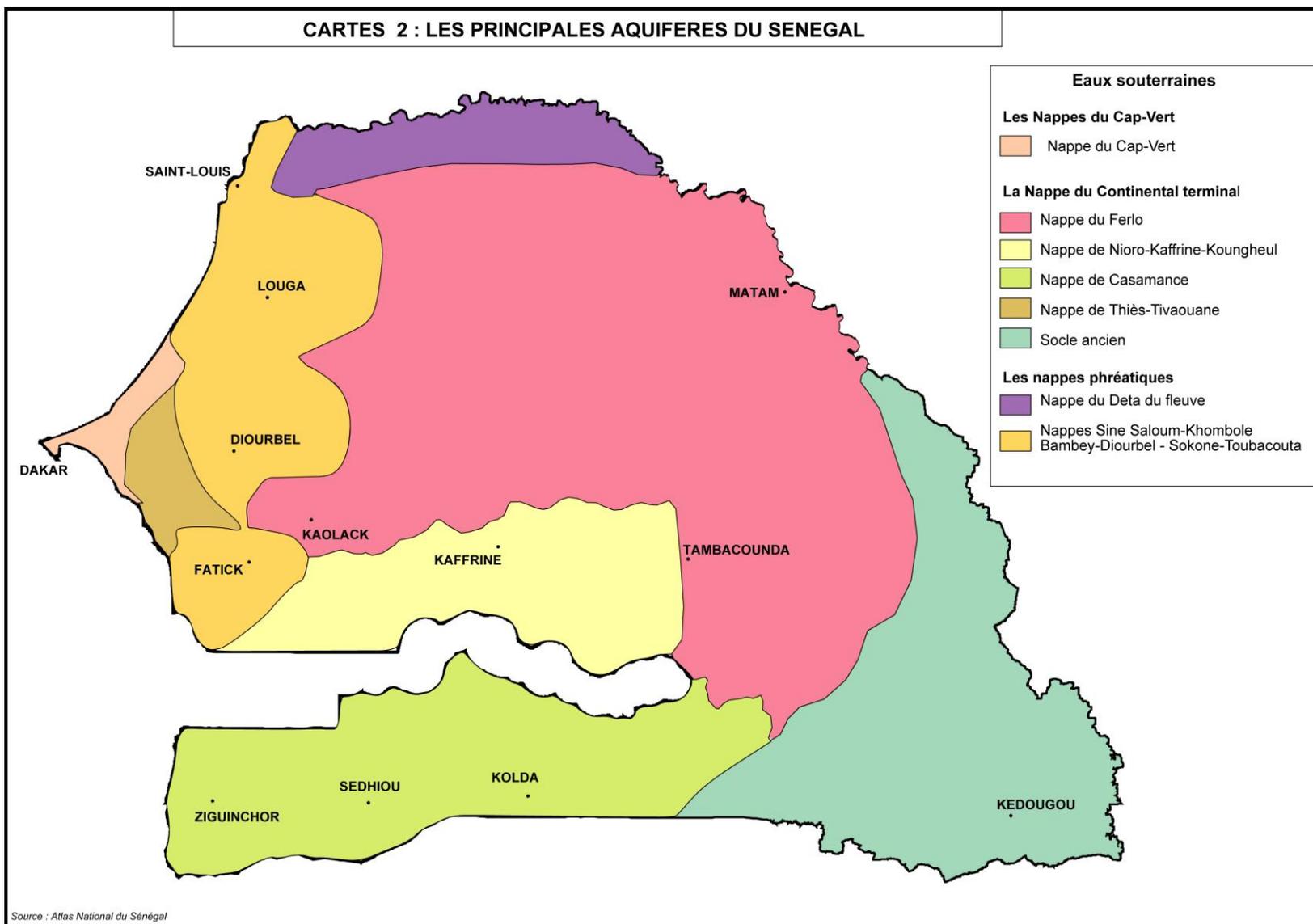
Les ressources en eau de surface sont constituées de plusieurs mares à travers les rizières communément appelées « faros » en peulh et d'un fleuve Thiayanga situé à l'Est (frontière avec l'arrondissement de Pakour). Ces points d'eau occupent une place importante pour l'élevage, une des principales activités des populations.

✧ les eaux souterraines

On peut diviser les nappes souterraines en deux catégories :

- les nappes superficielles ou phréatiques : Elles sont au nombre de trois dont le **Continental terminal qui caractérise la région de Kolda**. Composé de sables, grés argileux ou argiles sableuses, le Continental terminal couvre la quasi totalité du bassin sédimentaire. Sa potentialité est évaluée à 450 000 m³ par jour. Elle sert dans les usages des villageois. Les puits l'atteignent entre 30 et 100 m de profondeur. Au niveau de la CR de Saré Bidji, la nappe phréatique est peu profonde : les puits atteignent la nappe à moins de 22 m de profondeur;
- la nappe profonde (Maestrichtien). C'est la plus grande réserve d'eau douce. Elle est atteinte par forage entre 100 et 350 m et connaît une remontée importante jusqu'à quelques mètres de la surface. Le rôle de cette nappe aquifère dans l'alimentation des populations et du bétail est très important.

CARTES 2 : LES PRINCIPALES AQUIFERES DU SENEGAL



1.2 CADRE HUMAIN

✚ Répartition spatiale et structure de la population

Sur le plan démographique, la communauté rurale de Saré Bidji comptait en 2008, une population estimée à 15 604 habitants avec une densité moyenne de 48 habitants/km². Cette population est répartie dans 93 villages et 1429 ménages. La structure par âge révèle une population relativement jeune.

Tableau 2 : Evolution de la population de la CR

Evolution	2008	2010	2015
Population	15 604	16 330	18 296
Nombre ménages	1 215	1 429	1 525

ANSD : Situation Economique et Sociale de la région de Kolda – Année 2009

La répartition de la population est inégale et est influencée par la proximité de la ville de Kolda, la position de la route départementale Kolda–Croisement Diaroumé et les contacts frontaliers. A cet effet, les villages de Bandiagara Moussa (464 habitants), Dianabo (508 habitants) et Saré Bilaly (715 habitants) sont les plus peuplés.

Tableau 3 : Répartition spatiale de la population de la CR

Répartition de la population	2010	2015
Nombre de villages de moins 100 habitants	18	16
Nombre de villages 100-200 habitants	23	17
Nombre de villages 200-300 habitants	21	26
Nombre de villages 300-400 habitants	9	7
Nombre de villages 400-500 habitants	5	9
Nombre de villages plus 500 habitants	2	3

✚ Ethnies

La communauté rurale de Saré Bidji connaît une grande diversité dans la composition ethnique de la population. Toutefois, les peuls représentent le groupe majoritaire. Ils sont suivis par les balantes, les diolas et les wolofs.

✚ Religion

L'islam constitue la religion de la majorité de la population (98%). Il est suivi de la religion chrétienne (près de 1,5%) pratiquée par des diolas et balantes ; tandis que l'on enregistre une infime minorité (environ 0,5%) de balantes et de peulhs qui continuent de pratiquer la religion animiste.

1.3 ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

✚ Agriculture

Le poids des facteurs naturels est déterminant dans la répartition des activités économiques, essentiellement dominée par l'agriculture et l'élevage. L'agriculture constitue la principale activité socioéconomique de la communauté rurale et occupe plus de 90% de la population active. Le secteur agricole bénéficie de la conjonction de plusieurs facteurs :

- les disponibilités en ressources naturelles et en terres cultivables de bonne qualité ;
- la présence de cours d'eau et de vallées inondables ;
- la proximité de la commune de Kolda qui constitue un excellent débouché commercial.

Les exploitations sont essentiellement de type familial avec parfois un recours aux ouvriers venus de la Guinée Bissau pendant la période de récoltes. Le système de production est basé sur la culture sous pluies, les cultures de décrues et le maraîchage dans les vallées et bas-fonds et l'arboriculture dans les vergers. Les principales spéculations concernent les cultures vivrières (mil, maïs, fonio, sorgho, niébé ...) et les cultures de rente (arachide, coton).

Le matériel agricole est jugé très insuffisant et vétuste. Il est généralement composé de houe, semoir, daba, charrue, charrette et butteur. Le renouvellement de ce type de matériel constitue un problème pour des populations aux revenus faibles et qui n'ont pas souvent accès au crédit. La dégradation des terres due à l'érosion hydrique (ruissellement des eaux de fortes pluies) et la destruction du couvert végétal causée par les feux de brousse constituent également un frein au développement de l'agriculture.

Elevage

L'élevage est la deuxième activité économique au niveau de la communauté rurale. Elle tient son importance de par le nombre de personnes qu'elle occupe car elle est généralement pratiquée par les peuls qui constituent l'ethnie majoritaire de la communauté rurale de Saré Bidji. De type extensif, l'élevage est soutenu par des considérations socio-culturelles, car dans ce milieu, le bétail est considéré comme une forme de thésaurisation et constitue de ce fait une richesse qui garantit une marque de considération sociale. Cette activité bénéficie de conditions appréciables dont l'existence de zones de pâturage, de nombreuses mares, des cours d'eau pour l'abreuvement du bétail et une longue tradition d'élevage entre autres.

Le cheptel est composé à majorité de bovins, suivis des ovins et des caprins. Les asins viennent en quatrième position et sont utilisés pour les travaux champêtres et domestiques. Enfin les équins peu nombreux dans la CR, ne sont présents que dans quelques villages. En effet du fait de la prévalence de la mouche Tsé –Tsé, les chevaux ne sont pas beaucoup utilisés dans la zone. L'élevage des porcs est faiblement pratiqué par les balantes.

Tableau 4 : Estimations du cheptel par type

Espèces	Nombre de têtes	Valeur UBT	% Nbre d'UBT
Bovins	10 484	7 758	23
Ovins	13 039	1 825	28
Caprins	17 628	2 468	38
Porcins	998	140	2
Equins	1 526	1 831	3
Asine	2 403	1 057	5
volailles	93 555		
Total	139 633	15 080	

Source : Service régional de l'élevage

Les principales contraintes de l'élevage sont :

- la diminution du couvert végétal ;
- l'assèchement précoce des mares ;
- l'existence de pathologies (pasteurellose, charbon symptomatique, peste, etc.) ;
- les problèmes d'accès aux aliments de bétail ;
- le faible niveau de formation technique des éleveurs ;
- les conflits entre agriculteurs-éleveurs ;
- les vols de bétail liés à la transhumance et à la proximité avec la frontière et la présence de bandes armées le long de cette frontière de la Guinée Bissau.
- l'insuffisance des parcours entraînée par l'extension des zones de culture.

Pêche

Elle est de type artisanal et est pratiquée par les populations riveraines du bras du fleuve Casamance long de plus de 22 km. Les prises sont destinées à la consommation ou à la vente locale. Le matériel de pêche est très rudimentaire et ne correspond pas aux normes techniques autorisées. La pêche est confrontée à une diminution de la ressource principalement due au déficit pluviométrique et à l'ensablement des points d'eau et des zones de reproduction.

Commerce

Le secteur du commerce mobilise une importante partie de la population active. Il constitue, avec les activités agropastorales, l'une des principales activités génératrices de revenus dans la communauté rurale de Saré Bidji. La proximité de la ville de Kolda explique l'importance des activités commerciales même si la CR n'a pas de marché hebdomadaire. Une centaine d'activités commerciales ont été ainsi recensées dans les différents villages. Elles sont dominées par les boulangeries traditionnelles et les boutiques de denrées de première nécessité présentes dans tous les villages.

Artisanat

Il concerne particulièrement la menuiserie bois (exploitation du venn) et la modernisation de l'habitat et de l'ameublement. La mécanique vélo et mobylette connaît également de l'importance compte tenu de l'usage de ces moyens de transport dans la zone. Le secteur est confronté à des difficultés liées à :

- la faiblesse des revenus
- le manque de matériel ;
- le manque d'outils de travail ;
- le manque de formation ;
- l'absence d'électrification.

Exploitation forestière

Les activités agro forestières concernent les produits de cueillette, la pharmacopée, le bois d'œuvre et de chauffe, le charbonnage et le bois de service.

Les conditions climatiques sont favorables à une végétation exubérante et au développement des activités agro forestières. Les principaux produits exploités par les populations sont le bois mort, le bambou, les cordes, les signets et les lattes. L'activité de cueillette très diversifiée et saisonnière est constituée de fruits de « madd » (*Seba senegalensis*), de pains de singe, du Néré (transformé en « nététo »), des noix de palmiers pour la production d'huile. L'apiculture constitue également une source de revenus pour certains producteurs au niveau de la zone.

1.4 SERVICES SOCIAUX DE BASE

Santé

La communauté rurale de Saré Bidji compte un seul poste de santé et 7 cases de santé. A cela s'ajoute un dépositaire de médicaments (IB). L'accès aux soins de santé reste très difficile à cause de l'insuffisance des structures sanitaires en quantité et en qualité. La desserte médicale au niveau de la CR ne respecte pas les normes prescrites par l'OMS qui sont d'un poste de santé pour 5000 à 10000 habitants alors que la population locale est estimée à près de 16 000 habitants.

Le poste de santé est confronté également à un manque de personnel criard : absence d'Infirmier chef de poste depuis 2009 et de sage femme. Seuls 06 agents de santé communautaire (3 secouristes et 3 matrones) officient au niveau du poste de santé.

Tableau 5 : Equipement des structures sanitaires

Villages	Type de structure et fonctionnalité	Existence blocs sanitaires	Existence point d'eau	Partenaires
Boguel	1 CS fonctionnelle	2 box fonctionnels	-	UNICEF / AFDS
Saré Bilaly	1 CS fonctionnelle	2 box (1 fonctionnel ; 1 NF)	-	UNICEF/AFDS /USAID/PEPAM
Niandiaye	1 CS fonctionnelle	2 box (1 fonctionnel ; 1 NF)	-	AIDE & ACTION / AFDS
Soukou	1 CS fonctionnelle		-	USAID/PEPAM / UNICEF
Saré Kolidiang	1 CS fonctionnelle	2 box fonctionnels	-	USAID/PEPAM / UNICEF/AFDS
Saré Bidji	1 PS fonctionnel	1 box fonctionnel	1 mini-forage	Pepam/Ama/Usaid-Anrac
Saré Moussa Méta	1 CS fonctionnelle	2 box fonctionnels	-	Unicef 2010/Aide Action/ 1996
Saré Gagna	1 CS fonctionnelle	1 box fonctionnel	-	CR/CLCOP/2004

Source : Enquêtes GERAD, 2011

Les cases de santé qui viennent en appui au poste de santé sont également confrontées à de nombreuses difficultés relatives notamment à :

- l'absence de personnel ;
- l'insuffisance des moyens financiers pour prendre en charge les indemnités du personnel et les charges de fonctionnement ;
- le faible niveau de formation et de qualification du personnel communautaire ;
- le déficit d'équipement et de matériel.

Education

La communauté rurale à trois niveaux d'enseignement : le préscolaire, l'élémentaire et le secondaire.

Au niveau préscolaire, la CR compte une case des tous petits implantée à Saré Bidji avec un effectif de **70** enfants dont **38** filles. Le personnel est composé d'un enseignant et de cinq bénévoles dont deux sans formation.

La communauté rurale compte 22 écoles élémentaires et 94 classes qui polarisent beaucoup de villages. Certaines classes sont en abri provisoire (24 classes) et la majorité des écoles ont des cycles incomplets (15/24 écoles). Nous rencontrons une école communautaire de base (ECB) à Diagnette Thierno et une classe localisée à Sinthiang Kandio qui dépend de l'école primaire de Kandio Kamako. En plus de ces contraintes, les écoles sont confrontées à un déficit d'équipements et de matériels didactiques : elles ne sont pas raccordées au réseau d'eau potable et celles qui ont des toilettes sont confrontées à des difficultés d'entretien. Le nombre de cantines scolaire reste insuffisant. Tous ces facteurs influent négativement sur le taux de scolarisation qui reste faible.

Tableau 6 : Niveau d'équipement des écoles de la CR

Villages dotés d'écoles	Latrine H	Latrine F	Point d'eau	Partenaires
Diagnette Thierno (ECB)	-	-	-	Inda
Boguel	7	5	1 PMH	UNICEF / AFDS
Kandio Kamako	2	2	-	AFDS
Sinthiang Demba Mballo	2	4	1 PMH	UNICEF / AIDE & ACTION
Saré Bilaly (école)	3	4	1 PMH	UNICEF / AFDS / USAID / PEPAM
Saré Bilaly (collège)	-	-	Mini-forage	USAID/PEPAM
Saré Bakary Binta	10	8	1 PMH	Etat / UNICEF / USAID/PEPAM
Niandiaye	1	1	1	AIDE & ACTION / AFDS
Saré Dianfo	5	3	1 PMH	UNICEF / BAD
Médina Abdoulaye (Saré Faramba)	2	4	1 PMH	UNICEF
Soukou	10	4	1 PMH	USAID/PEPAM / UNICEF
Saré Kolidiang (école)	2	2	1 PMH	USAID/PEPAM / UNICEF / AFDS
Saré Kolidiang (Centre de formation anacardier)	2	-	-	Handicap International
Saré Bidji	2	2	1	PEPAM/AMA/USAID-ANRAC
CEM de Saré Bidji	6	6	-	PAEM/USAID
Saré Bidji (Centre Polyvalent)	-	-	-	AFDS/2004
Saré Bidji (Case des Tout-petits)	1	1	-	ETAT
Némouratou Boussoura	8	6	1 + 1 bassin	Unicef/2008/AFDS/2009
Saré Moussa Méta	6	4	1 PMH	Unicef 2010/Aide Action/ 1996
Saré Gagna	-	-	-	CR/CLCOP/2004
Saré Samba Thiécka	6	4	1 PMH+ 1bassin	UNICEF/2009
Dianabo	6	4	1 PMH	UNICEF/AIDE-ACTION/2008
Méribé Demba	2	2	1	AFDS
Saré Wouddou	-	-	1	AFDS
Thiéwel Bessel	-	-	-	-
Bandiagara Moussa (Saré Moussa Ndourou)	-	-	-	-
Diagnette Talèl	-	-	-	-
Médina Moctar	-	-	-	-

Source : Enquêtes GERAD, 2011

Le niveau secondaire est riche de deux CEM : le CEM de Saré Bidji à cycle complet créé depuis 2003 et le CEM de Saré Bilaly créé en 2009. Les collèges sont confrontés à des difficultés de fonctionnement liées notamment à :

- l'insuffisance des salles de classes
- le manque de matériel (table banc, mobilier de bureau, manque de construction)
- l'absence d'eau, d'électricité, de matériel informatique, de terrain de sport, de bibliothèque, etc.

L'enseignement technique est présent dans la CR avec le Centre d'Enseignement Technique de Saré Bidji

Energie

Le réseau électrique est présent dans le village centre de Saré Bidji et le solaire installé dans les villages de Soukou, Saré Boïdo, Némouratou Boussoura, Saré Bokar, Saré Moussa Sow, Témanto Kolidian, Saïkour. Cependant la majorité des ménages de la communauté rurale n'a pas encore accès à l'électricité.

1.5 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE LA COMMUNAUTE RURALE

Conseil rural

- Présentation du conseil rural

Dotée de la personnalité morale, la CR compte un organe exécutif, le Président du Conseil Rural et un organe délibérant, le Conseil Rural qui règle par délibération les affaires locales. Le conseil rural de Saré Bidji compte 46 conseillers ruraux, élus au suffrage universel direct en 2009 pour une durée de cinq ans.

La répartition par sexe des membres du conseil rural montre une prédominance des hommes, au nombre de 40, soit 87% contre seulement 6 femmes, soit 13%. Les pesanteurs socioculturelles constituent une des contraintes à une bonne représentativité des femmes. Le niveau d'éducation des conseillers ruraux est moyen, 40% des conseillers ont fréquenté l'école française mais la majorité demeure analphabète. Le Conseil Rural compte en son sein 13 commissions et chaque commission a en moyenne 4 membres. Cependant le nombre élevé des commissions ne favorise pas un bon fonctionnement de ces structures.

- Les ressources financières

Le budget de la CR comporte les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement du conseil rural. Les recettes proviennent d'une part de la taxe rurale, des produits domaniaux, la taxe forestière, les produits de fourrière et divers autres produits et d'autre part des fonds de concours et de dotation alloués à la CR.

Malgré les potentialités de la CR notamment en matière forestière et l'existence de carrière, les recettes fiscales de la collectivité restent faibles. La taxe rurale qui est la principale ressource de la CR n'est presque pas recouvrée depuis plusieurs années. La conséquence est la faiblesse des réalisations de la communauté rurale.

Services techniques

Le sous préfet représente l'autorité administrative et la tutelle dans l'arrondissement. Il est appuyé par le CADL dans sa mission primordiale d'impulsion du développement économique et social. Le CADL est chargé d'assister le monde rural dans tous les segments du développement. La multiplicité des domaines dans lesquels il cherche à apporter un encadrement technique justifie la pluridisciplinarité de l'équipe. C'est pourquoi le CADL prend l'aspect d'une synthèse des services techniques départementaux (Agriculture, Eaux et Forêts, Elevage...).

Dynamique organisationnelle

La dynamique organisationnelle est très forte dans la communauté rurale avec plus d'une centaine d'organisations communautaires de base qui interviennent dans différents secteurs. Les activités menées par les organisations communautaires de base pour le développement d'AGR et l'amélioration de leurs conditions de vie sont nombreuses et variées. L'agriculture et l'élevage sont les domaines de prédilection des organisations. Les groupements de femmes qui sont les plus dynamiques interviennent également dans le micro crédit et le petit commerce et l'aviculture.

La gestion des ressources naturelles constitue également un domaine d'intervention où les organisations de base ont pu engranger des résultats importants. Les Comités de Lutte

Contre les Feux de Brousse (CLCFB) s'investissent dans la gestion du terroir avec la mise en place de pare feux boisés, de pépinières forestières et la lutte contre les feux de brousse.

1.6 PRESENTATION DE L'ECHANTILLION

Le premier niveau de l'échantillonnage est constitué des villages. Sur un total de 93 villages que compte la CR de Saré Bidji, **20 villages ont fait l'objet d'une enquête, soit un taux de 25%**. Pour le deuxième niveau de la détermination de l'échantillon, il s'est agi de choisir les ménages qui constituent l'unité d'enquête. Pour une meilleure lecture des faits, il faut préciser qu'en milieu rural :

- ✓ les villages sont constitués de concession qui est la grande unité collective d'habitation ;
- ✓ chaque concession peut regrouper un ou plusieurs ménages ;
- ✓ le ménage constitue l'unité de production familiale.

Pour minimiser les effets de biais, il a été décidé d'interroger dans chaque concession un seul ménage. L'unité répondante est le chef de ménage ou toute autre personne adulte et capable de fournir avec exactitude les informations recherchées. Le sondage qui est appliqué permet de s'assurer une représentativité spatiale. Ce qui signifie que plusieurs ménages appartenant à une même concession ne pourront être enquêtés en même temps. Les concessions doivent être **éloignées** les unes des autres, situées dans des **quartiers différents** et être **dispersés**. Au total **174 ménages sur un total de 1429 (soit un taux de 12%)** ont été enquêtés.

Première Partie

I*NVENTAIRE ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT*

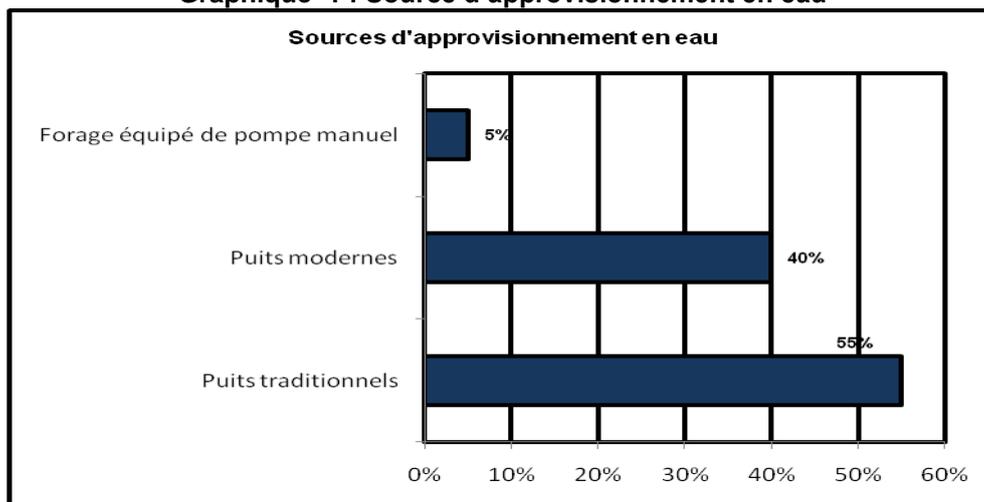
I- PROBLEMATIQUE DE L'EAU

2.1. SOURCES D'APPROVISIONNEMENT A L'EAU

L'inventaire des principales sources d'approvisionnement en eau montre que les points d'eau concernent par ordre d'importance :

- les puits traditionnels au nombre de 95 et qui alimentent 55% de la population,
- les puits modernes au nombre de 70 qui alimentent 40% de la population,
- les forages équipés de pompe manuelle qui fournissent l'eau à 4% de la population.

Graphique 1 : Source d'approvisionnement en eau

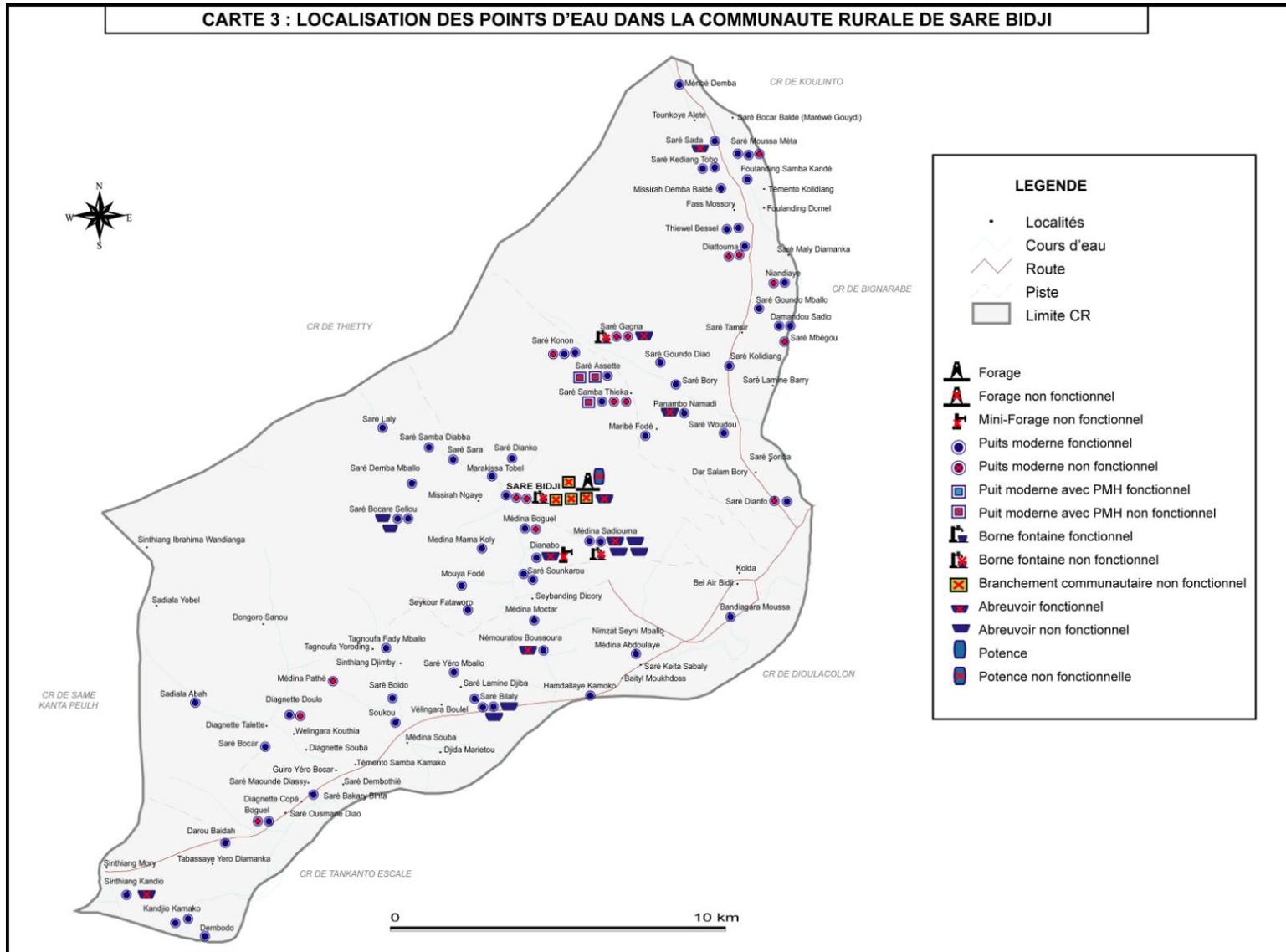


L'alimentation en eau potable constitue l'un des besoins essentiels et d'importants efforts sont réalisés : 40% des ménages déclarent s'approvisionner auprès de puits modernes. Mais l'importance des puits traditionnels continue à poser la difficulté d'une alimentation en eau en état de salubrité permanente ne respectant pas les règles d'hygiène relatives à l'exhaure, au transport, au stockage et au prélèvement de l'eau de boisson.

2.1.1 Typologie des points d'eau modernes

Cette partie a pour objet de faire l'inventaire et l'audit technique des points d'eau modernes réalisés dans la communauté rurale. Les points d'eau modernes concernent les puits modernes et le système AEP.

CARTE 3 : LOCALISATION DES POINTS D'EAU DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE SARE BIDJI

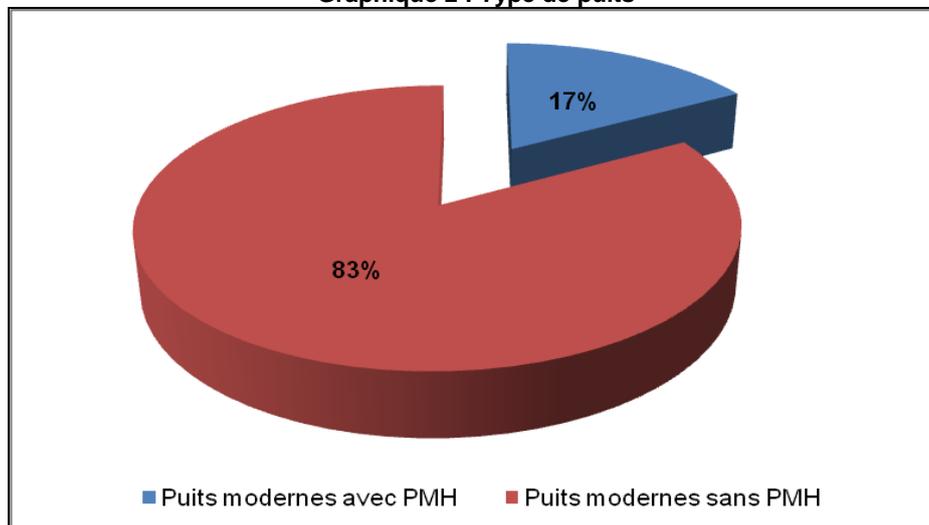


Les puits modernes

L'inventaire des points d'eau modernes a permis de répertorier 147 puits dont 79 puits alimentaires ; 17 puits pastoraux et 51 puits maraîchers :

- les puits modernes non équipés plus importants qui représentent 83% du total ;
- les puits modernes équipés de PMH qui ne représentent que 17%.

Graphique 2 : Type de puits



• Description des puits modernes

Les puits sont construits sur le même modèle conforme aux normes en vigueur au Sénégal. Ils sont en béton armé et ont été construits suivant la technique «En descendant» qui consiste à fabriquer le cuvelage au fur et à mesure du fonçage, à chaque mètre ou même moins si le terrain traversé est vraiment bouillant. Le captage de l'aquifère est réalisé en béton armé à l'aide d'une colonne de buses perforées pénétrant dans la nappe phréatique.

- **Le cuvelage** de la majorité des puits inventoriés est réalisé en béton armé dosé à 350 kg/m³ ferrailé avec du fer 8 (verticalement) et du fer 6 (horizontalement). Leurs diamètres intérieurs est en moyenne inférieur ou égale à 2m. Le cuvelage descend jusqu'au niveau de la nappe phréatique. Le cuvelage est ancré dans le terrain naturel par un ancrage de surface, un ancrage de base et des ancrages intermédiaires espacés au maximum de 10m.
- **La colonne** de buses repose sur une trousse coupante et a été descendue par havage (creusage progressif sous la trousse coupante et descente automatique de la colonne de buses). Une dalle de fond en béton armé est posée au fond du puits, sur un matelas de gravier filtrant.
- **Le captage** est composé de buses de béton armé dosé à 400 kg/m³ perforées, ferrillées avec du fer de 8 (verticalement) et du fer de 6 (horizontalement). Leur diamètre intérieur est 1.60 m ou 1.40 m suivant le diamètre du cuvelage, et leur épaisseur est de 0.10m. Le captage est descendu sous le niveau de la nappe phréatique.
- **Profondeur et hauteur de captage** : la profondeur des puits est assez homogène. Les nappes superficielles sableuses et sablo-argileuses sont captées à moins de 22m pour l'ensemble des puits. 81% des puits ont une profondeur comprise entre 10 et 15m. Tous les puits ont des débits très satisfaisants et sont mis en exploitation. Les hauteurs d'eau, mesurées en fin de saison sèche et le puits en cours d'utilisation, sont bonnes puisqu'elles assurent une grande réserve d'eau pour la population

• **Génie civil**

Les types d'équipement d'exhaure qui sont inventoriés concernent :

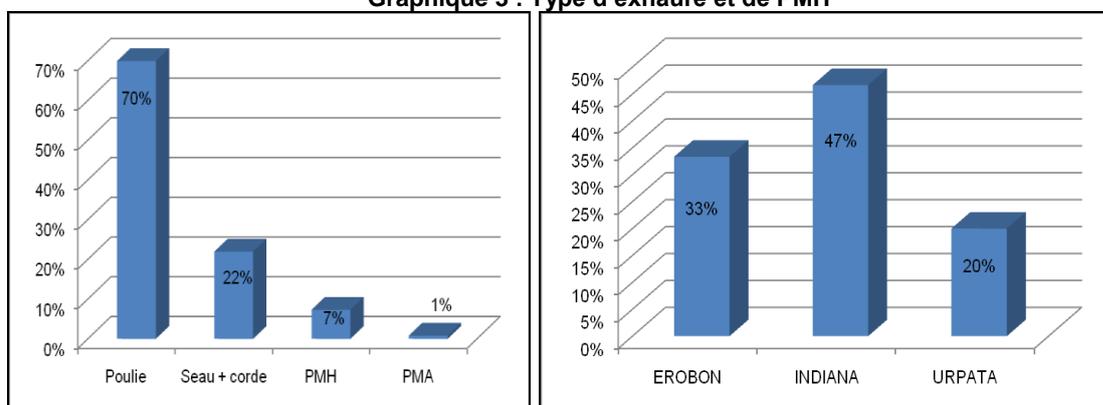
- un système de poulie qui permet une exhaure par corde. Ce dispositif concerne 70% des équipements d'exhaure ;
- le système composé de seau et corde représente 22% des systèmes d'exhaure ;
- l'équipement des puits avec une pompe à motricité humaine représente seulement 7% des systèmes d'exhaure. Les pompes à motricité animale concernent 1%. Les acteurs importants qui ont réalisé les puits avec pompe à motricité humaine sont l'État, la Collectivité Locale ou la Coopération Belge, entre autres.

Les marques PMH les plus fréquemment installées sont :

- la marque Indiana II qui représente 47%,
- la marque Erobon qui représente 33%,
- la marque Indiana III avec 20%.

Les populations ont affirmé leur préférence à la marque Indiana qui est plus robuste et résiste mieux aux intempéries.

Graphique 3 : Type d'exhaure et de PMH

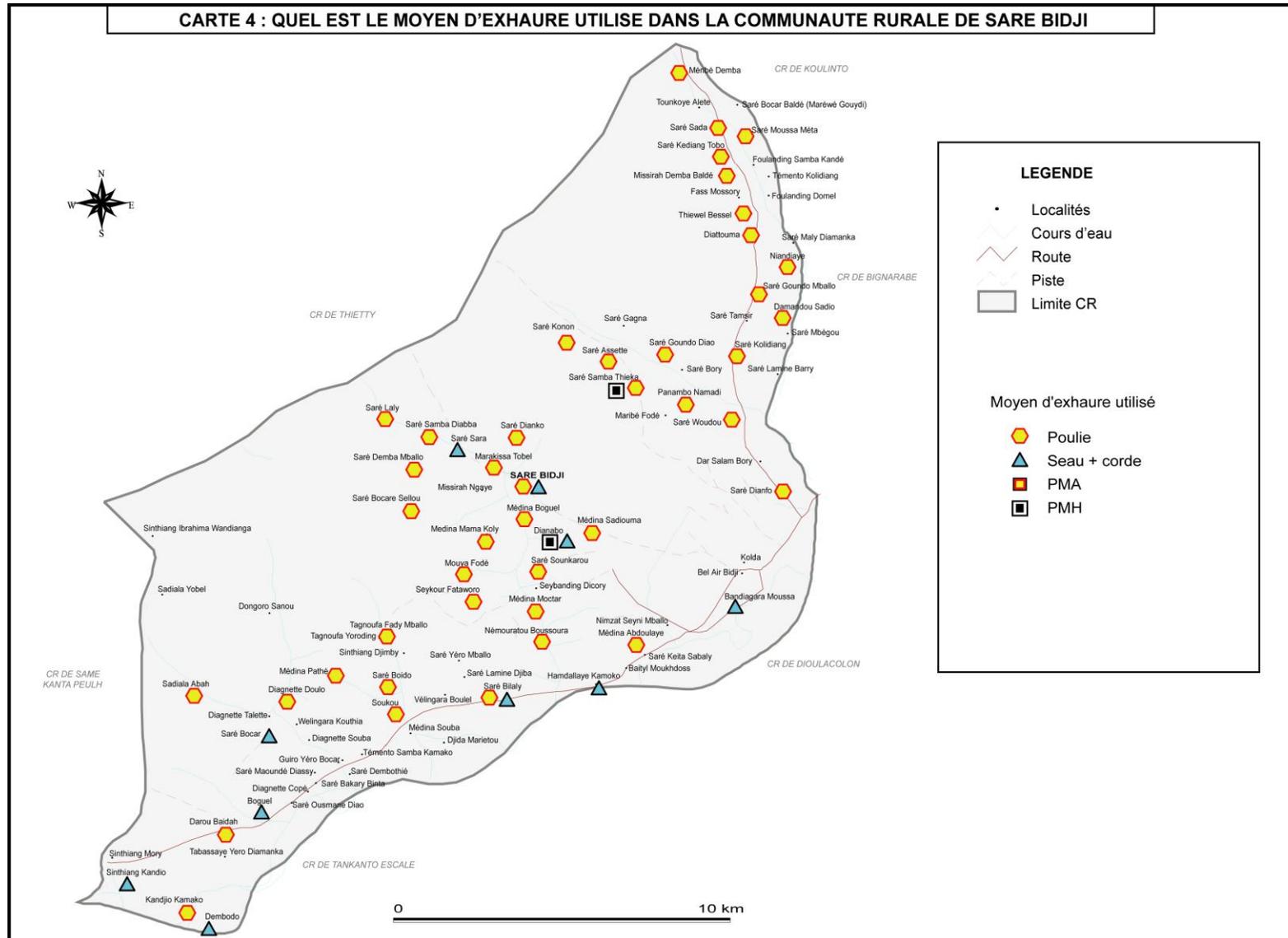


Le système AEP

Le seul forage de la communauté rurale, construit par l'Etat du Sénégal est tombé en panne depuis 2008 et est resté non fonctionnel plus d'un an durant. Le forage réparé avec l'appui du PEPAM est connecté à 11 villages dont un seul (Médina Sadiouma) est desservi. Les 11 villages raccordés sont Saré Sara, Marakissa Tobel, Saré Samba Diabba, Médina Sadiouma, Dianabo, Némouratou Boussoura, Saré Sounkarou, Saïkour, Saré Dianko, Saré Demba MBallo et Saré Lally. 4 autres villages peuvent être raccordés à ce système AEP : Mouya Fodé, Médina Mama Coly, Saré Demba MBallo, Missira Ngaye. Nous programmons également la construction de 3 nouveaux systèmes AEMV dans les localités de Saré Bilaly, Saré Kolidiang, Saré Moussa Méta et la réhabilitation et adduction d'eau au forage de Saré Gagna.

Ainsi, en se fondant sur la population des villages raccordés au réseau et populations desservies et en tenant compte de la population totale, on peut noter que seul 23% de la population de la communauté rurale a accès à l'eau potable. Ceci s'explique aussi par le fait que les puits qui sont utilisés pour la consommation n'ont pas de margelles et ne sont pas couverts. En dehors des forages de Saré Bidji et de Saré Gagna, la communauté rurale compte une dizaine de puits hydrauliques réalisés en majeure partie par l'AFDS répartie dans les différentes zones de la communauté rurale.

CARTE 4 : QUEL EST LE MOYEN D'EXHAURE UTILISE DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE SARE BIDJI



2.1.2 Fonctionnalité des points d'eau moderne

Les données disponibles montrent que les points d'eau modernes sont au nombre de 79 au total dont 20 non fonctionnels, soit un taux de non fonctionnalité de 26%. La non fonctionnalité de certains points d'eau ainsi que la faiblesse du débit des ouvrages hydrauliques dans plusieurs villages contribuent à l'accroissement des difficultés liées à l'approvisionnement en eau potable des populations. La non fonctionnalité relève de plusieurs considérations dont les plus récurrentes sont le défaut d'entretien.

L'année d'installation : les résultats des enquêtes révèlent que la CR dispose dans l'ensemble d'équipements neufs. En effet, 45% des PMH ont été installés entre 2010 et 2011 et 33% entre 2007 et 2009. Ce qui permet de dire que la CR a bénéficié d'un programme de réhabilitation de PMH car 57% de ces équipements ont été mis en service avant 2000.

Qui a installé : dans ce domaine, l'UNICEF reste le principal partenaire de la collectivité. Il a réalisé 33% de ces équipements, l'ONG Aide et Action à quant à elle mise en place 22% des PMH de la CR. On note également d'autres partenaires non identifiés par les populations.

Réparation : la réparation et la maintenance préventive des équipements d'exhaure n'est pas souvent assurée dans les meilleures conditions par les usagers. Cette tendance est réelle au niveau de la CR de Saré Bidji car les charges de réparation sont majoritairement supportées par World Vision (53%) et autres acteurs (43%).

✚ Qui a financé les points d'eau

L'analyse du financement de l'eau au niveau de la CR de Saré Bidji repose sur une dynamique partenariale entre collectivité locale, ONG, Coopération décentralisée et l'Etat à travers des programmes comme le PNDL, l'USAID/PEPAM etc. Ces efforts ont permis d'assurer l'essentiel des financements dans le secteur de l'eau avec un taux de 89%. Régulièrement le conseil rural, à travers son budget, a inscrit des dotations financières qui lui ont permis de cofinancer les actions initiées avec ces projets et programmes. Néanmoins, on note des initiatives privées qui sont encore assez faibles (11%).

✚ Dispositif anti-bourbier

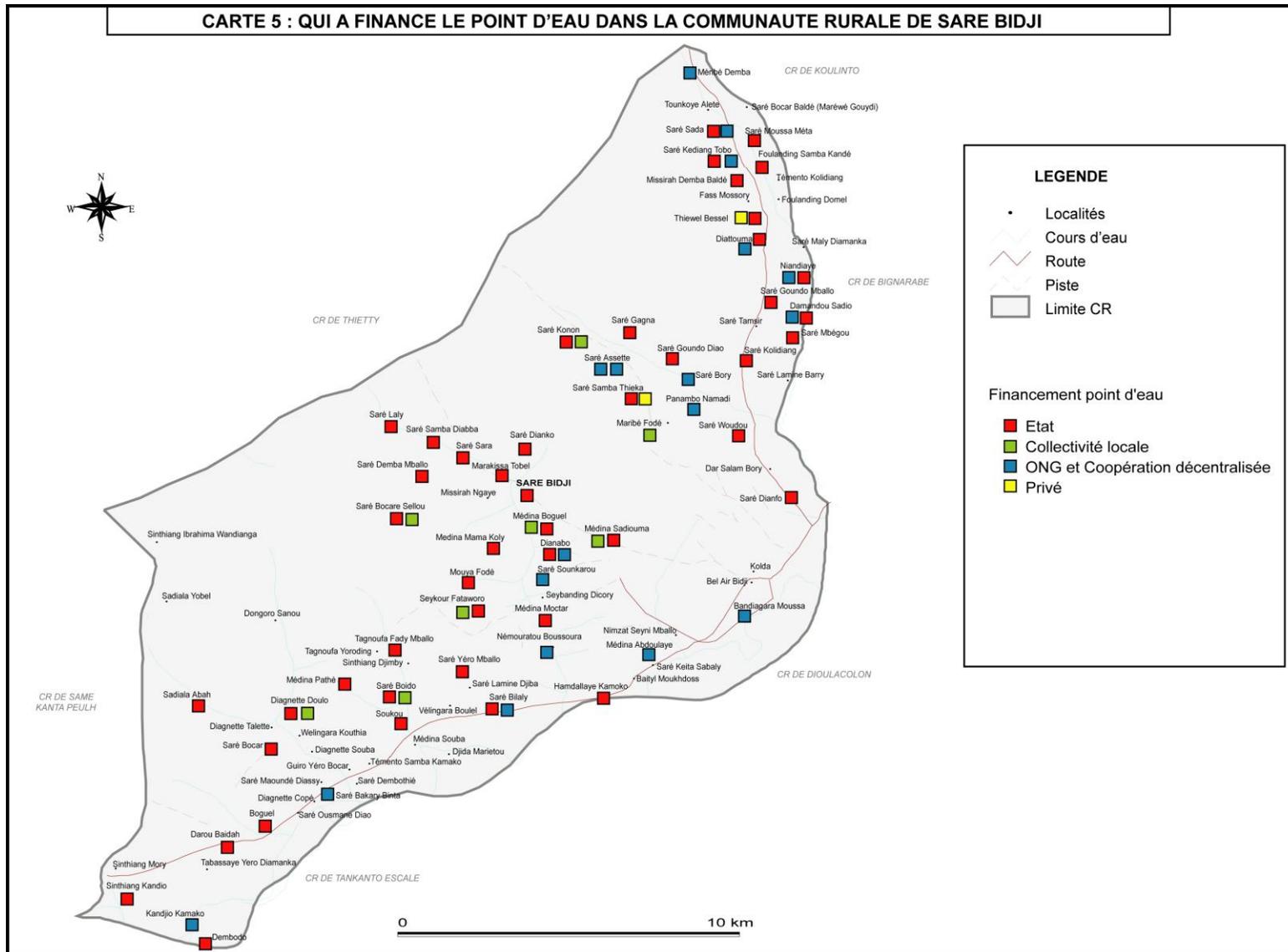
Les puits modernes doivent être équipés de dispositif anti-bourbier. Ce qui est constaté au niveau de la majorité des puits de la CR, car 57% des puits recensés sont équipés de dispositif anti-bourbier. L'absence de la dalle anti-bourbier peut entraîner une instabilité d'ensemble en cas de rupture d'une tuyauterie au niveau du réservoir. La dalle favorise le drainage des eaux pluviales autour de l'ouvrage et lutte contre les affouillements.

2.1.3 Accessibilité des puits modernes par rapport aux lieux d'habitation

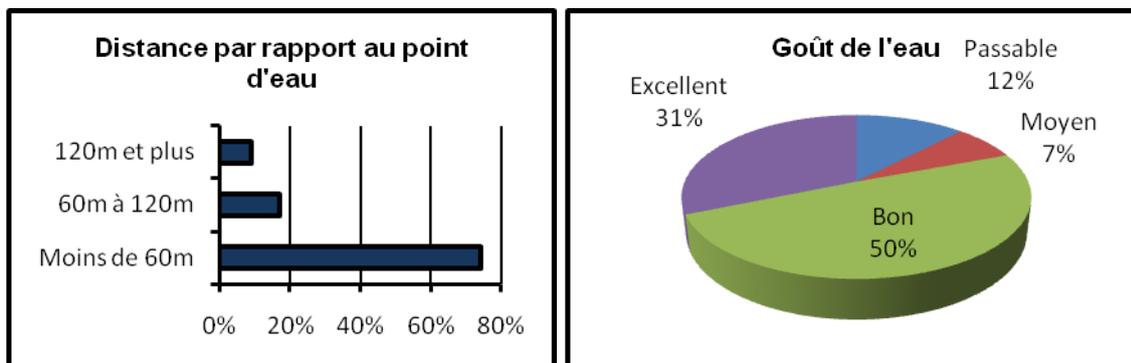
Pour ce qui est de l'accessibilité aux points d'eau, elle sera appréciée par rapport à la distance à parcourir. Il ressort des résultats de enquêtes ménages que la distance moyenne d'accès à un point d'eau est un peu partout inférieure à 50 m. Les distances parcourues sont :

- 74% parcourent moins de 60 m
- 17% parcourent entre 60 à 120 m
- 9% parcourent 120 m et plus

CARTE 5 : QUI A FINANCE LE POINT D'EAU DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE SARE BIDJI



En termes d'accessibilité, les statistiques révèlent que la majorité des ménages (91%) sont situés à un rayon inférieur à 121m. Au regard de ces résultats, la fréquentation des points d'eau peut dépendre de la combinaison de facteurs liés surtout au système d'exhaure, à la proximité des puits traditionnels localisés dans les concessions.



Les résultats de l'enquête font ressortir que l'appréciation de la qualité de l'eau par les populations est très favorable. Du point de vue de la propreté, de la couleur et du goût, la qualité de l'eau dans la communauté rurale est globalement bonne. Pour 80% des chefs de ménage, l'eau consommée à un bon goût voire excellent. Elle est limpide et d'une grande clarté pour 80% d'entre eux.

Gestion des points d'eau

Le PEPAM intervient dans la communauté rurale et a accompagné les populations dans la mise en place d'une association des usagers du forage (ASUFOR). Ce partenaire a appuyé les membres de l'ASUFOR en formation portant sur l'organisation et la gestion de l'eau. Il a également pris en charge les frais de réparation du forage.

2.2. LA PROBLEMATIQUE DE LA QUALITE DE L'EAU

L'eau est un élément important dans la détermination des conditions d'hygiène et de santé. La question de la qualité de l'eau commence à prendre des proportions stratégiquement importantes qui font d'elle désormais une problématique de santé publique comme ont fini de le démontrer les différentes études déjà disponibles.

2.2.1 Qualité physico-chimique

Il faut également noter que les problèmes de forte teneur en fer commencent à apparaître au niveau de certains ouvrages réalisés. Cela doit ainsi être une préoccupation du secteur d'autant que les excès de concentration de fluor peuvent non seulement nuire à la santé mais constituent également une menace réelle pour les ouvrages avec les risques de corrosions qu'ils peuvent entraîner.

La péjoration climatique de ces dernières années combinées à la surexploitation a engendré par endroits la baisse des nappes phréatiques (de 20 à 25 m en 25 ans) et l'intrusion saline notamment dans les basses vallées du Sine Saloum et au niveau des deltas de la Casamance et du fleuve Sénégal. On assiste également à la surexploitation de certaines nappes par des prélèvements qui dépassent les capacités de renouvellement.

2.2.2 Qualité microbiologique de l'eau

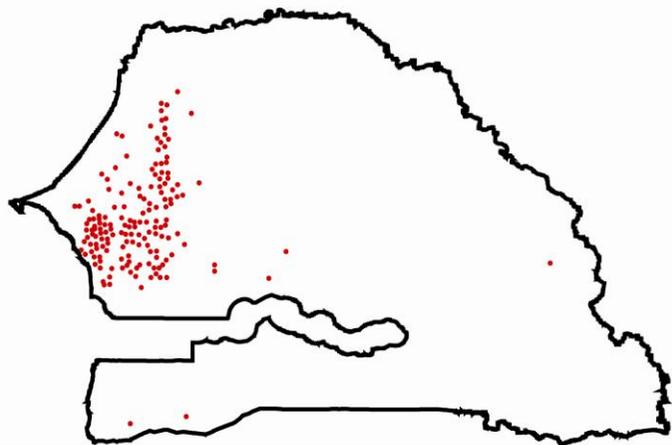
La qualité bactériologique devient de plus en plus un sujet qu'il revient de surveiller d'avantage d'autant que les services du ministère de la santé ont noté que les maladies diarrhéiques connaissent une nette recrudescence inquiétante alors qu'elles sont pour l'essentiel dues à une eau de boisson non hygiénique.

C'est ainsi que dans le cadre de la prévention des maladies diarrhéiques et en particulier le choléra, le Service National de l'Hygiène en partenariat avec l'Unicef a mis en œuvre un projet de suivi de la qualité de l'eau de consommation sur l'étendue du territoire national qui intègre un volet de surveillance des points d'eau mis en place dans le cadre du PEPAM. Les résultats sortis de cette étude relevant des taux de contamination moyens à élevés par des coliformes fécaux sur les prélèvements effectués au niveau des réseaux AEP, des puits modernes et des forages équipés de pompe à motricité humaine suggèrent que des actions d'envergure soient prises dans ce sens en rapport avec les services du Ministère.

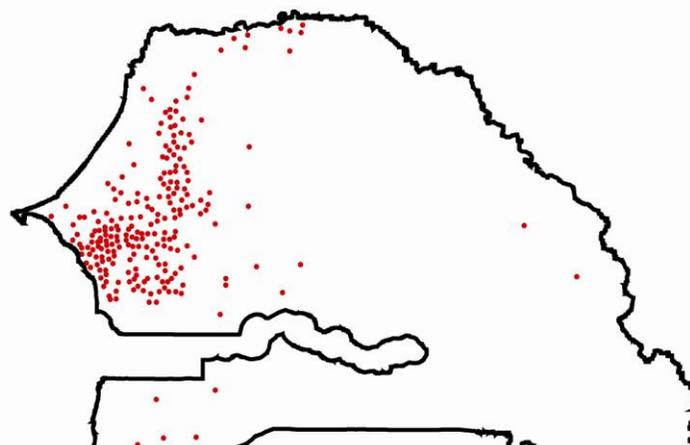
Les enquêtes ménages menées au niveau de la CR ont permis aux chefs de ménages d'apprécier la qualité de l'eau de boisson à travers deux indicateurs que sont l'apparence et le goût.

Carte 7 : Cartographie de la qualité physico-chimique de l'eau produite

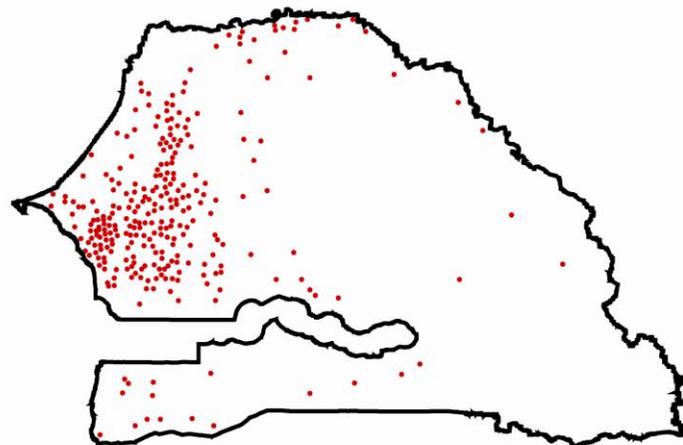
Ouvrages avec teneur chorure ≥ 750 mg/l



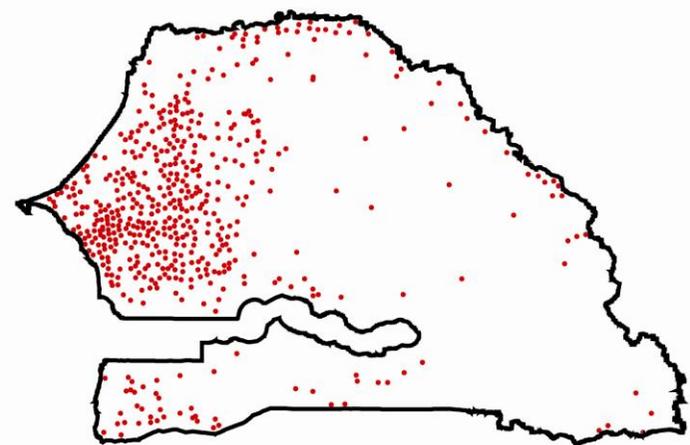
Ouvrages avec teneur fluorures $\geq 0,8$ mg/l



Ouvrages avec teneur fer $\geq 0,3$ mg/l



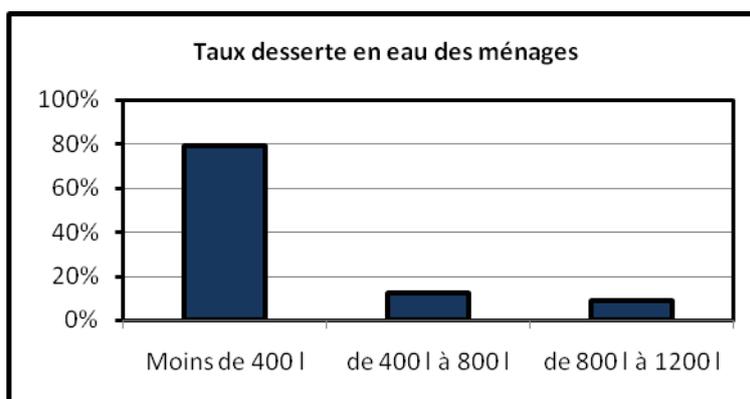
Ouvrages avec dépassement d'au - un paramètre



2.3 COUVERTURE DES BESOINS EN EAU

✚ Estimation de la consommation en eau des ménages

La consommation domestique en eau comprend l'eau utilisée pour la boisson, la cuisine, la toilette et la lessive. La quantité d'eau consommée dans les ménages est variable et dépend de la taille de ceux-ci : 79% des ménages interrogés consomment moins de 400 litres d'eau par jour. La consommation moyenne journalière pour les besoins domestiques par ménage s'élève à environ 238 litres. La taille moyenne de notre échantillon est de 14,7 personnes par ménage, ce qui implique une consommation moyenne journalière par personne de 16 litres. Une consommation qui peut être améliorée comparée à la norme recommandée par l'OMS qui est de 35 litres par personne.



✚ Consommation en eau du bétail

La consommation journalière totale du bétail tourne autour de 489,34m³. Compte tenu de leur effectif, les bovins sont les plus grands consommateurs d'eau. L'exemple des bovins peut permettre d'apprécier le niveau de satisfaction des besoins en eau des animaux. En effet, les besoins théoriques des bovins sont de 25 litres par jour et par tête. Les petits ruminants consomment en moyenne 5 à 10 litres par jour

✚ Taux de couverture en eau potable

Dans la communauté rurale de Saré Bidji, le taux de couverture en eau potable est déficitaire. Il s'établit à un point d'eau pour 473 habitants alors que la norme retenue ici est d'un point d'eau pour 300 habitants. En conséquence, 36,6% de la population n'ont pas accès à l'eau potable. La cartographie du taux de couverture selon les villages permet d'affiner l'analyse. En effet 71,4% des villages de la communauté rurale ont un taux de couverture inférieur aux normes requises de 300hpts pour 1 point d'eau moderne, contre 28,6% en faveur d'une couverture satisfaisante. La disparité notée sur le taux de couverture au niveau des différentes zones de la CR s'explique par plusieurs facteurs. Au premier plan, nous avons généralement :

- un ciblage en faveur des gros villages au détriment des plus petits. Les villages de Bandiagara Moussa et de Saré Dianfo disposent bien d'un puits moderne. Cette situation se justifie par le fait que la plupart des ouvrages et équipements hydrauliques sont acquis sur la base d'un cofinancement ou la mobilisation financière demeure une contrainte majeure pour ces petits villages ;
- à cela s'ajoute la faiblesse des revenus qui n'ont pas permis de tirer beaucoup de profits des programmes de branchements sociaux du PEPAM BAD1 malgré les tarifs préférentiels initiés par ce programme ;

- enfin un ancrage effectif de la réforme des forages (ASUFOR) au niveau des populations limite les potentialités d'accroissement du taux de couverture malgré les équipements neufs fournis par la DEM au niveau du forage de Saré Bidji.

2.4. ELEMENTS D'ANALYSE : BILAN EPE

Le bilan en EPE de la CR pour 2010 montre un niveau d'équipement en point d'eau moderne assez satisfaisant d'un point d'eau moderne pour 184 habitants. Toutefois, le bilan en EPE par localité montre de grandes disparités, car 53 villages de la CR sont desservis par des puits alimentaires, sur 93 que compte la communauté rurale. Le gap à combler est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Objectifs visés par le CR

Objectifs visés par le CR	2010	2015
Population totale de la CR	16 330	18 296
Population desservie	7 797	18 296
Population non desservie	8 533	-
Besoins en EPE pour atteindre les objectifs des OMD		64

Cette situation est exacerbée par la non fonctionnalité de certains points d'eau moderne. D'ailleurs, le bilan en EPE calculé sur la base des points d'eau modernes fonctionnels donne un niveau d'équipement d'un point d'eau moderne pour 296,9 habitants.

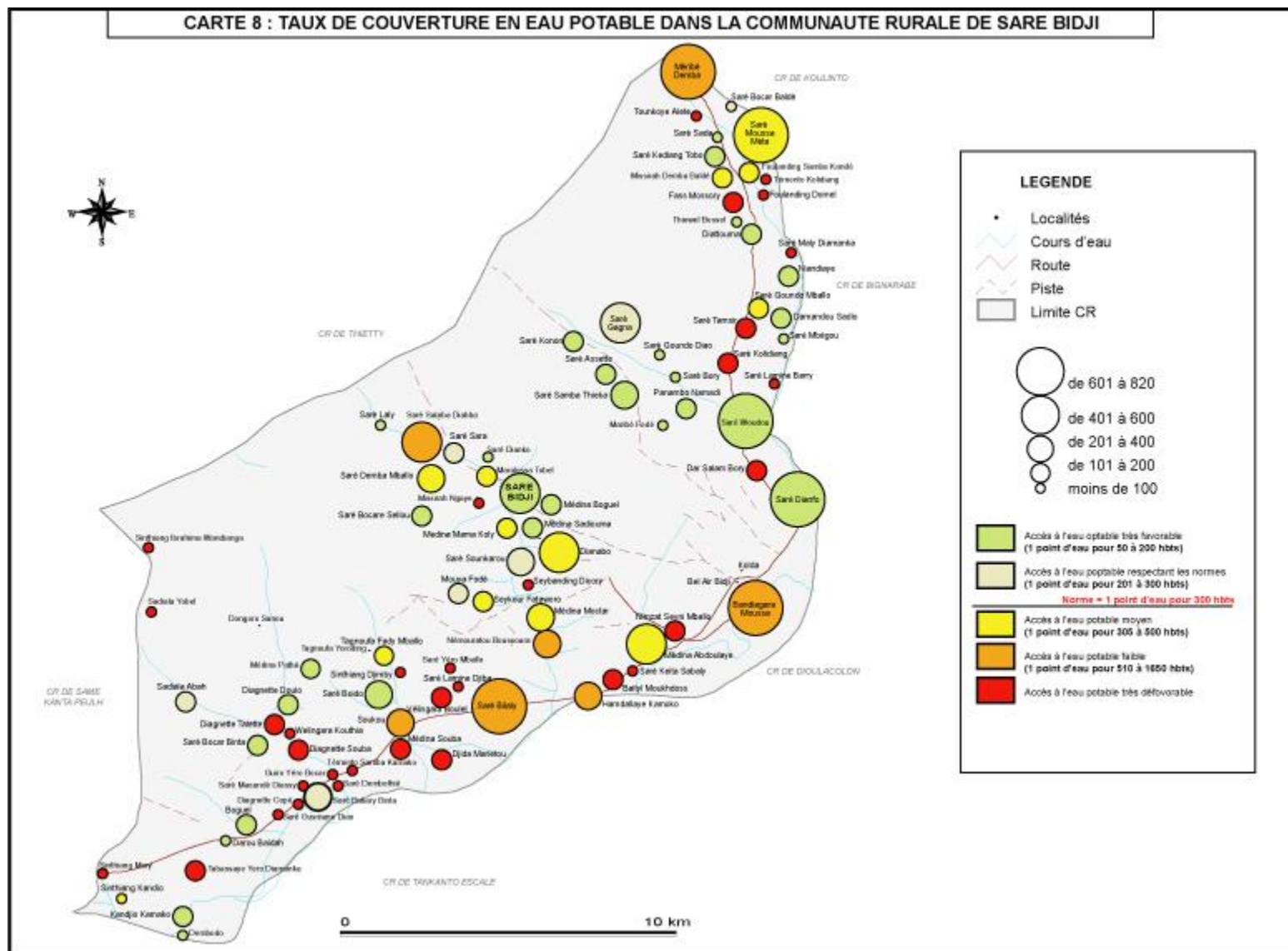


Tableau 8 : Synthèse des forces et faiblesses

THEMES	Eléments Diagnostics	Pistes de Réflexion
ACCES A L'EAU POTABLE	Faiblesses : <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement des ménages <ul style="list-style-type: none"> ○ Importance du recours au puits traditionnel ○ Prévalence de poulie comme système d'exhaure ○ Problème de potabilité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer la sensibilisation sur l'eau, l'hygiène et la santé ○ Renforcer les ouvrages hydrauliques au niveau des villages avec des équipements modernes ○ Promouvoir le traitement de l'eau des puits pour l'usage domestique
	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement collectif avec puits moderne <ul style="list-style-type: none"> ○ Importance du recours au puits traditionnel ○ Faible taux de fonctionnalité ○ Faible capacité des puits ○ Déficit en équipements d'exhaure 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer la sensibilisation sur l'eau, l'hygiène et la santé ○ Renforcer les ouvrages hydrauliques au niveau des villages avec des équipements modernes ○ Promouvoir le traitement de l'eau des puits pour l'usage domestique. ○ Réhabiliter les ouvrages et équipements en pannes au niveau des villages ○ Mettre en place un dispositif de gestion des ouvrages garantissant un entretien et maintien de la qualité des équipements ○ Renforcer les capacités managériales des organes de gestion des points d'eau
	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement collectif avec forage <ul style="list-style-type: none"> ○ Faiblesse rayon de desserte du forage ○ Faible capacité des ouvrages de stockage ○ Pannes récurrentes ○ Faible taux de branchements au réseau ○ Léthargie des instances de gestion (ASUFOR) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer la desserte du forage de Saré Bidji à partir de ses potentialités ○ Réhabiliter et renforcer la desserte du forage de Saré Gagna à partir de ses potentialités ○ Construction de 3 nouvelles AEMV ○ Redynamiser les ASUFOR pour favoriser une meilleure gestion et rentabilité des forages
	Forces : <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement des ménages <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence de points d'eau potables ○ Accessibilité des points d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un dispositif performant d'entretien des ouvrages
	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement collectif avec puits moderne <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence de puits modernes ○ Facilitation de l'exhaure par l'équipement en PMH de certains puits ○ Débits satisfaisants avec une bonne capacité de production 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un dispositif performant d'entretien des ouvrages
	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement collectif avec forage <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'un réseau AEP fonctionnel ○ Acquisition d'équipements neufs par le PEPAM ○ Débit satisfaisant et bonne capacité de production ○ Existence de potentialités d'extension du réseau 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser une ASUFOR forte et dynamique capable d'assurer un service de qualité
CAPACITES ET VIABILITE	Faiblesses : <ul style="list-style-type: none"> ○ Très faible implication des populations dans la gestion des ouvrages ○ Persistances de pesanteurs socioculturelles ○ Manque de formations des populations sur les questions liées à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration d'un plan local d'hydraulique et d'assainissement pour cerner toutes les contraintes qui entravent un accès correct en eau des populations ○ Mobiliser tous les moyens humains, techniques financiers au niveau local ○ Démarcher les actions prioritaires retenues auprès des partenaires techniques et financiers ○ Mettre en place un cadre institutionnel de pilotage ○ Assurer un dispositif de suivi- évaluation des actions menées
	Forces : <ul style="list-style-type: none"> ○ Opportunités de la Réforme pour impulser des changements ○ Existence d'un leadership incarné par les élus, OP, société civile capable d'impulser une nouvelle dynamique ○ Existence de partenaires techniques et financiers pour soutenir les initiatives à la base ○ Existences de politiques publiques en lien avec les OMD etc. 	

II- PROBLEMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT

3.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS

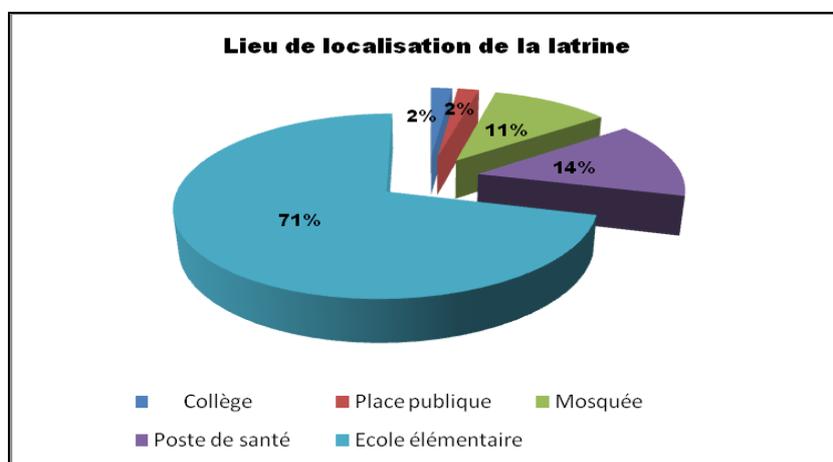
3.1.1 Les infrastructures d'assainissement collectives

La communauté rurale renferme 51 infrastructures, dont 29 établissements scolaires. Ces infrastructures renferment 54 édicules dont 43 fonctionnels. Ces édicules présentent un taux d'équipement adéquat de l'ordre de 80 %.

✚ **Les lieux de localisation du point d'assainissement**

L'inventaire des édicules publics a révélé qu'ils sont localisés dans :

- les écoles majoritairement, avec 73 % des points inventoriés, suivent respectivement
- les postes de santé 14%,
- les mosquées 11%,
- les places publiques 2%.



3.1.2 Typologie des infrastructures d'assainissement

Les infrastructures répertoriées sont au nombre de 51 et concernent les ouvrages de gestion des excréta. Trois types existent :

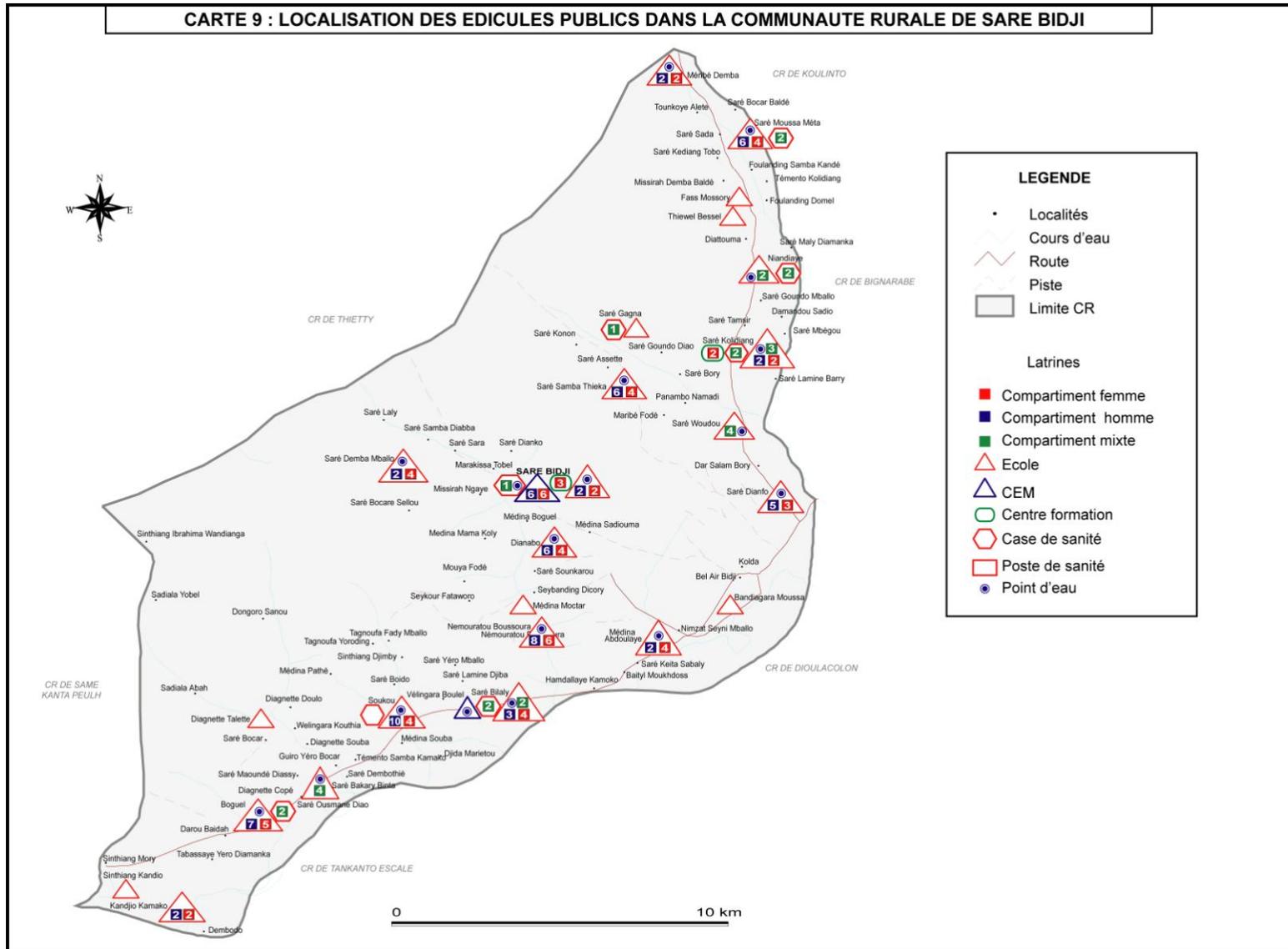
- les latrines améliorées à fosse ventilée représentant 54%
- les latrines à fosse manuelle 41%;
- les latrines améliorées à fosse septique 5%

Les latrines ventilée (VIP) comprennent : 1) la fosse de réception et d'accumulation des boues, 2) une superstructure ou cabine un peu décalée par rapport à la fosse, 3) un tuyau de ventilation.

Les toilettes à chasse manuelle ou TCM sont constituée : 1) d'une superstructure, 2) d'une cuvette, 3) d'un siphon hydraulique, 4) d'un tuyau d'évacuation, 5) d'un regard d'évacuation, 6) d'une dalle en béton armée.

Les ouvrages de gestion des eaux usées n'existent pas

CARTE 9 : LOCALISATION DES EDICULES PUBLICS DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE SARE BIDJI



3.1.3 Accès à l'assainissement pour les services sociaux de base

✚ Taux de couverture en assainissement dans les écoles

Le nombre d'établissement scolaire recensé au niveau de la CR de Saré Bidji sont au nombre de 29. Parmi ces établissements scolaires, 22 renferment des infrastructures d'assainissement avec de grandes disparités dans les taux d'accès. L'étude des disparités montre que :

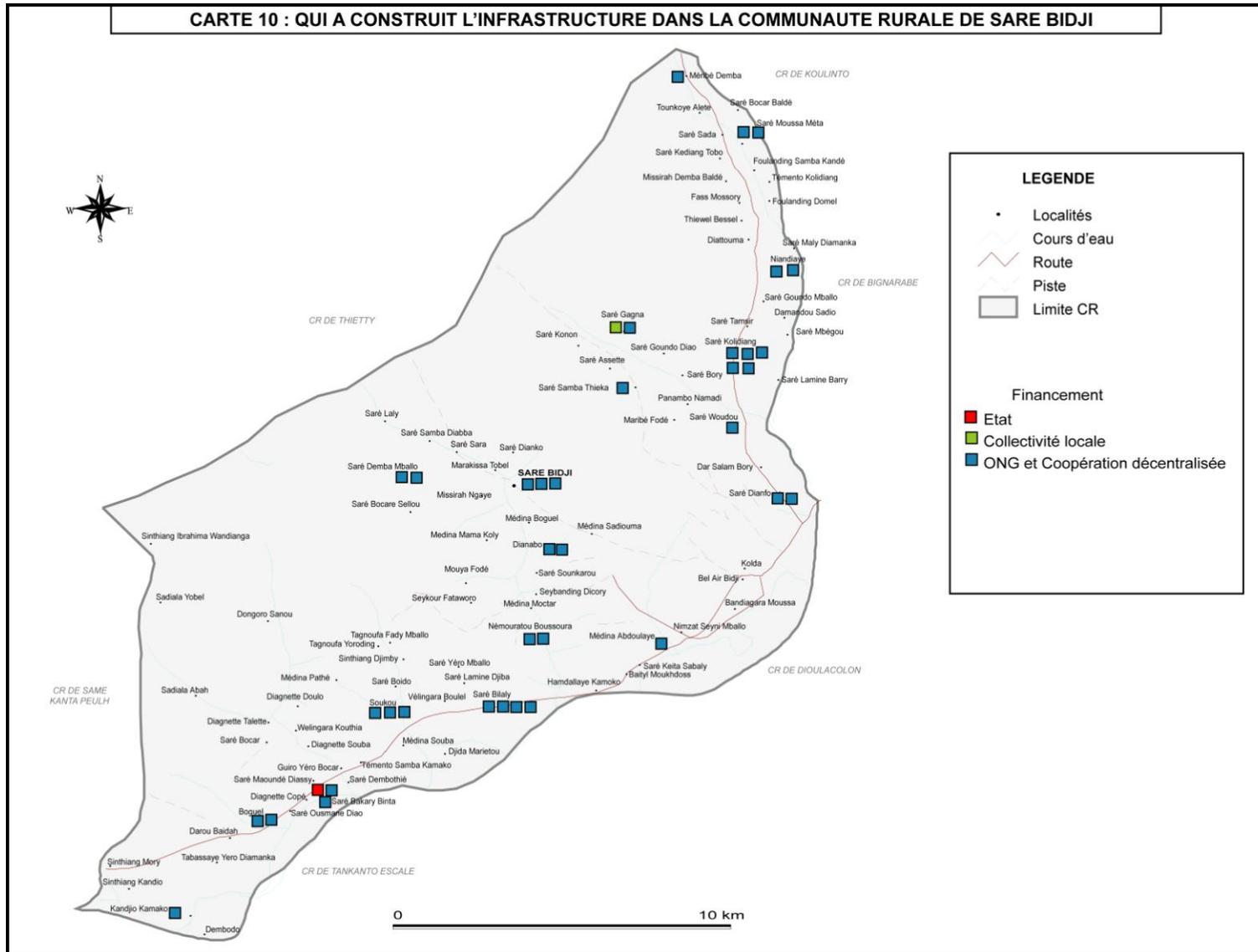
- 28% des établissements scolaires ne disposent d'aucun équipement en termes d'assainissement et d'hydraulique,
- 10% des établissements scolaires comptent des installations d'assainissement mais pas de points d'eau,
- 3% des établissements scolaires renferment des points d'eau mais ne disposent pas d'installations d'assainissement.

✚ Qui a financé l'édicule public

En dehors de l'Etat, plusieurs partenaires au développement accompagnent la collectivité locale pour le financement de ce secteur. Il est accompagné de partenaires au développement, notamment l'UNICEF, l'USAID/PEPAM, Aide et Action, etc.

La quasi-totalité des ouvrages a été réalisée dans les périodes 2004 et 2009. Néanmoins, certains ouvrages ont été réalisés depuis 1996 grâce aux actions de l'ONG Aide et Action et de l'AFDS. La quasi-totalité des financements concerne les édicules au niveau des infrastructures scolaires.

CARTE 10 : QUI A CONSTRUIT L'INFRASTRUCTURE DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE SARE BIDJI



3.2. INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUELS

3.2.1 Les ouvrages d'assainissement individuels

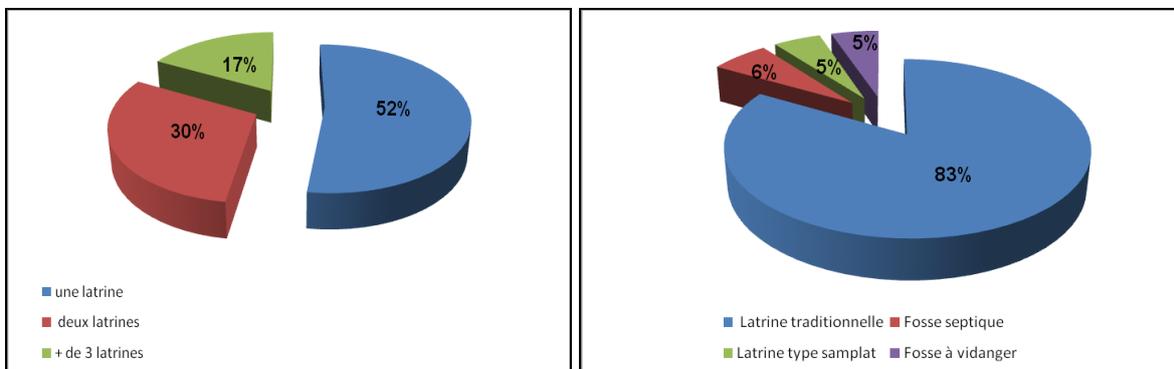
Des enquêtes ont été menées sur un échantillon de 174 ménages représentant une population de 2544 personnes. L'objectif étant d'apprécier le niveau d'équipement des ménages en latrines et leurs comportements et pratiques en matière d'assainissement.

Identification et typologie des infrastructures d'assainissement

Sur un total de 299 latrines répertoriées, les types de latrine se présentent comme suit :

- latrines traditionnelles : 83% ;
- fosses septiques : 6% ;
- latrines samplat : 5% ;
- fosses à vidanger : 5%

Ces chiffres confirment la situation de précarité. En effet, l'essentiel des ménages dispose de latrines traditionnelles. Les installations existantes ne répondent pas aux règles d'exigences minimales d'hygiène.

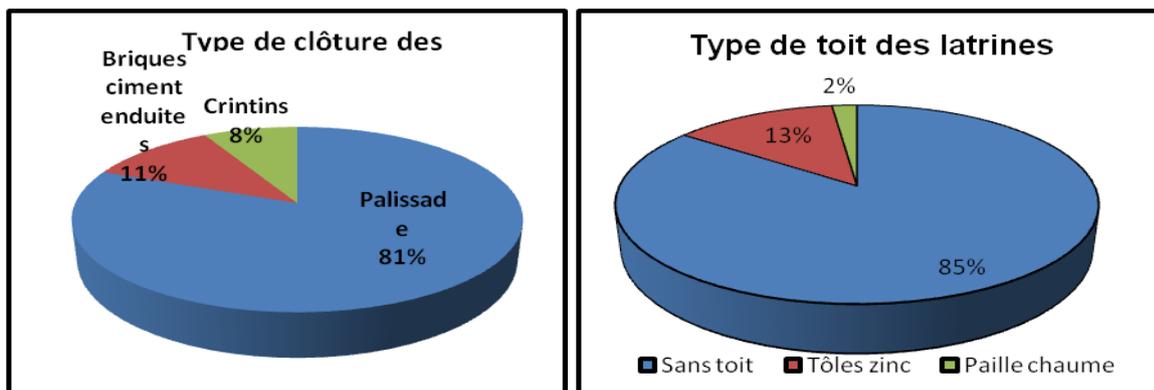


3.2.2 Accès à l'assainissement individuel

Les données statistiques de notre échantillon sont illustratives de la situation en matière d'assainissement de base dans la communauté rurale :

- en moyenne deux ménages se partagent 1 latrine ;
- le taux de latrinisation s'établit à une latrine pour 8,5 personnes

Ces latrines ne sont pas conformes aux normes techniques de construction. Elles sont souvent construites à l'aide de fûts ou de pneus placés dans des trous qui servent de lieu de défécation. Ces latrines sont réalisés avec un matériau sommaire tout comme les clôtures en paille soutenues par des tiges d'arbres (81% des types de clôture). La majorité de ces latrines n'est protégée de toiture soit 85%.



Le faible taux d'accès à l'assainissement de base et à l'hygiène, en plus des facteurs socio-culturels qui constituent des éléments de blocage au développement du secteur est dû, aussi, à la faible capacité financière des populations. L'incidence de la pauvreté sur le niveau d'équipement en latrine est fortement soulignée par beaucoup de personnes. Le très faible taux d'accès à l'assainissement provient essentiellement du manque de financements du secteur pour la réalisation et la vulgarisation des infrastructures de base, de l'absence de coordination des activités du secteur, d'une volonté politique encore timide mais aussi la faible implication des populations suite au déficit d'information et de sensibilisation sur les problèmes d'hygiène et d'assainissement.

Les effets conjugués d'un faible taux de couverture en eau et en assainissement, dans certains villages ont un impact souvent désastreux sur la santé de la population : on estime que plus de 80% des maladies diarrhéiques sont imputables à la consommation de l'eau insalubre et à la prévalence de mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement. La majorité des décès des nourrissons et enfants est liée à la pollution de l'eau, au manque d'hygiène et à des moyens d'assainissement inadaptés. Ces conditions compromettent la survie des enfants mais aussi leur développement physique et mental. Les maladies comme les diarrhées entraînent, voire exacerbent la malnutrition, et peuvent avoir des conséquences sur le long terme.

3.2.3 Conditions générales d'hygiène

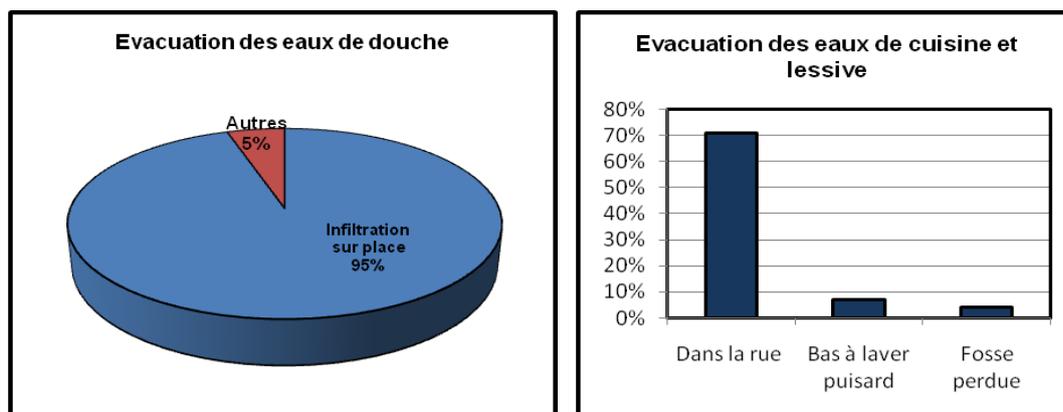
✚ Lavage des mains

L'analyse des résultats des enquêtes a montré d'une manière générale que les personnes de l'échantillon procèdent au lavage des mains avec du savon avant de manger et au sortir des toilettes.

Les comportements des populations s'apprécient aussi au niveau de l'entretien des lieux d'aisances. Les enquêtes ont révélé que 76% des ménages entretiennent environ 2 fois par semaine leurs latrines. Toutefois, les boues ne sont pas vidées, car les ménages dans leur large majorité (78%) procèdent à la fermeture des fosses lorsqu'elles sont remplies.

✚ Gestion des déchets solides et liquides

Le mode d'évacuation des excréta se fait dans les latrines traditionnelles. En ce qui concernant les eaux usées, le déversement dans la rue (71%) constitue le mode d'évacuation le plus fréquent. Cependant, une petite proportion des ménages de l'échantillon a recours aux puisards (7%) et aux fosses perdues (4%). Pour l'évacuation des eaux de douche, elle se fait par infiltration sur place.



Les modes de gestion des déchets liquides des ménages posent manifestement des problèmes de santé publique. Ce problème est visible dans tous les villages de la communauté rurale, mais reste accentué dans les villages ayant une importante taille démographique. Il crée des conditions favorables au développement des vecteurs responsables de la propagation de pathologies comme le paludisme et d'autres maladies liées à un environnement malsain.

Tableau 9 : Synthèse des forces et faiblesses

THEMES	Eléments Diagnostiques	Pistes de Réflexion
ACCES A L'ASSAINISSEMENT	Faiblesses : <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement des ménages <ul style="list-style-type: none"> ○ Prédominance des latrines traditionnelles ○ Inexistence d'infrastructures d'assainissement au niveau de certains ménages ○ Faible prise de conscience sur la relation hygiène /santé ○ Mauvaise gestion des eaux usées ○ Latrines non conformes aux normes techniques de construction ○ Développement de pathologies liées à un environnement malsain 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des activités IEC sur le volet assainissement ○ Renforcer les ouvrages d'assainissement adaptés au niveau des villages ○ Développer des mesures sociales pour subventionner la réalisation de latrines familiales
	<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement collectif <ul style="list-style-type: none"> ○ Insuffisance des ouvrages d'assainissement au niveau des infrastructures communautaires ○ Déficit d'actions de sensibilisation et de formation des populations à la promotion de l'hygiène ○ Contraintes techniques et financières liées à l'entretien des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des activités IEC sur le volet assainissement pour un changement de comportement ○ Renforcer les ouvrages d'assainissement adaptés au niveau des lieux publics dans les villages et structures communautaires ○ Mettre en place un dispositif performant de gestion des ouvrages garantissant leur pérennité
	Forces : <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement des ménages <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence de latrines modernes au niveau des ménages ○ Promotion d'ouvrages d'assainissement avec l'appui de partenaires ○ Amélioration de la gestion de l'environnement avec la réalisation d'ouvrages d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les activités IEC au niveau des ménages ○ Valorisation de bonnes pratiques locales de bonne hygiène
	<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement collectif <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisations d'ouvrages d'assainissement dans plusieurs villages et structures communautaires de la CR ○ Amélioration de la gestion de l'environnement et du cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les activités IEC ○ Mettre en place un dispositif performant de gestion des ouvrages garantissant leur pérennité
CAPACITES ET VIABILITE	Faiblesses : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les coûts assez onéreux des ouvrages d'assainissement ○ Faible implication des populations dans la gestion des ouvrages ○ Manque de formations des populations sur les questions liées à l'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Harmonisation des types d'infrastructures d'assainissement et privilégier ceux qui sont conformes aux normes techniques
	Forces : <ul style="list-style-type: none"> ○ Existences de politiques publiques en lien avec les OMD pour dynamiser ces secteurs ○ Existence de partenaires techniques et financiers pour soutenir les initiatives à la base 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration d'un plan local d'hydraulique et d'assainissement pour cerner toutes les contraintes qui entravent un assainissement correcte aux populations ○ Mobiliser tous les moyens humains, techniques financiers au niveau local ○ Démarcher les actions prioritaires retenues auprès des partenaires techniques et financiers ○ Mettre en place un cadre institutionnel de pilotage ○ Assurer un dispositif de suivi-évaluation des actions menées

Deuxième Partie

PLAN TRIENNAL ***D'INVESTISSEMENT***

I- PROGRAMMATION

Le plan triennal d'investissement est un document de planification participative opérationnelle. Il est constitué d'un ensemble d'actions prioritaires clairement identifiées par les populations et destinées à pallier les contraintes entravant l'accès à l'eau potable, aux infrastructures d'assainissement et la promotion de l'hygiène. Il constitue donc, pour les partenaires au développement, un cadre de référence en vue de la mise en œuvre de leur programme d'action dans ces secteurs.

Stratégie d'approche

La stratégie d'approche qui repose sur un dialogue avec les acteurs locaux est structurée en trois grandes étapes :

La première a porté sur l'identification des contraintes et solutions à partir du diagnostic participatif et des entretiens avec les personnes ressources. Elle est analysée dans un tableau de synthèse des forces et faiblesses, permettant de dégager des pistes de réflexion. Elle se termine par un tableau d'analyse diagnostic qui constitue un récapitulatif de l'existant en termes d'ouvrages hydrauliques et d'infrastructures d'assainissement

La seconde étape a permis d'affiner le choix des activités. L'existant a été comparé aux normes en matière de couverture permettant d'identifier le gap à combler. Egalement, l'état de fonctionnalité, ainsi que le niveau de conformité aux normes techniques ont été appréciés permettant de connaître les actions d'amélioration ou de réhabilitation à effectuer.

La troisième étape a concerné la quantification et la localisation géographique des actions retenues. Elle a été réalisée à partir de trois tableaux dont l'analyse progressive a permis d'avoir une cartographie des besoins de chaque village en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène.

Principaux axes de développement

Sur la base du diagnostic, des actions jugées prioritaires ont été identifiées pour améliorer la situation en matière d'accès à l'eau et aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement. Ces actions de développement retenues sont traduites en deux principales orientations stratégiques :

- la promotion de l'accès aux sources d'eau potable ;
- l'amélioration de l'accès aux infrastructures d'assainissement publiques et privées.

Ces différentes orientations sont loin d'être indépendantes les unes des autres. Leur mise en œuvre permettra un développement intégré, comme le stipule d'ailleurs l'objectif N° 7 des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement). Par rapport à cet aspect, il est souligné « qu'en l'absence d'installations sanitaires et d'hygiène, l'eau potable est beaucoup moins utile à la santé ».

1.1 COMPOSANTE EAU POTABLE

1.1.1 Objectifs et résultats attendus pour l'horizon 2015

✚ Objectifs pour 2015

L'objectif du PLHA à l'horizon 2015 est que la proportion de population ayant accès à une source d'eau potable atteigne 100%. Ce taux doit être couvert pour l'accès au niveau des ménages de tous les villages de la CR, mais aussi au niveau de la totalité des infrastructures collectives.

✚ Résultats attendus pour 2015

Les résultats attendus pour 2015 en termes de couverture est une densité d'un EPE pour 300 personnes dans tous les villages de la CR de Saré Bidji. L'atteinte de cet objectif passe par la réhabilitation de 2 bornes fontaines et de 4 branchements particuliers desservis par le système AEP de Saré Bidji mais aussi de réhabiliter celui de Saré Gagna avec une borne fontaine. Il s'agira aussi de réhabiliter les 20 puits modernes non fonctionnels. En termes de construction, la réalisation de 3 nouvelles AEMV dans les localités de Saré Bilaly, de Saré Kolidiang et de Saré Moussa Méta, l'atteinte des objectifs à l'horizon 2015 nécessite la réalisation de 26 EPE.

1.1.2 Composantes du PLHA

✚ Analyse du bilan

Le diagnostic participatif a permis aux populations de la CR de Saré Bidji de ressortir les contraintes les plus ardues et de prioriser les actions à entreprendre pour une amélioration de l'accès à l'eau. Sur un total de 93 villages que compte la CR, 31 villages ne comptent aucun point d'eau potable. Pour les 62 villages qui disposent de point d'eau potable, l'analyse du tableau ci-dessus a permis une identification des zones les plus déficitaires illustrée par un jeu de couleur variant du vert (acceptable), au rouge (mauvais) en passant par le jaune (moyen). Les principales variables analysées sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 10 : Variables d'analyse de la situation en eau potable

Variables	Etat	Type	Etat	Type	Etat	Type
Fonctionnalité des équipements	Tous sont fonctionnels		Certains sont fonctionnels		Tous sont non fonctionnels	
Hauteur de captage	+5m		1-5m		Pas d'eau	
Système d'exhaure	PMH/PMA		Poulie		Seau + corde	
Système anti bourbier	Oui		Certains sont dans un état de délabrement		Non	
Taux de couverture	Acceptable		Moyen		Mauvais	

L'analyse de la tendance observée au niveau de chaque village a permis de déterminer la typologie globale du village et de lui affecter une couleur.

Tableau 11: Analyse de la situation en eau potable de la CR

Villages	Fonctionnalité	Hauteur Captage	Exhaure	Anti bourbier	Taux couverture	Observations
Bandiagara Moussa						
Boguel						
Daïroul Baïdaha						
Damandou Sadio						
Diagnette Doulo						
Diagnette Thierno						
Dianabo						
Diattouma						
Hamdalaye Kamako						
Kandio Kamako						
Foulanding Samba						
Médina Moctar						
Marakissa Tobel						
Médina Abdoulaye						
Médina Boguel						
Médina Pathé						
Médina Sadiouma						
Meribé Demba						
Missirah Demba						
Mouya Fodé						
Némouratou Bousoura						
Niandiaye						
Panambo Mamady						
Sadiala Abah						
Saïbandi Thiam						
Saïkour						
Saré Assette						
Saré Bakary Binta						
Saré Bidji						
Saré Bilaly						
Saré Bocar						
Saré Bocar Sellou						
Saré Boydo						
Saré Dembodo						
Saré Dianfa						
Saré Dianfo						
Saré Gagna						
Saré Goundo Diaio						
Saré Goundo Mballo						
Saré Kédiang Toba						
Saré Kolidiang						
Saré Konon						
Saré Lally						
Saré Mama Coly						
Saré Mbégou						
Saré Moussa Méta						
Saré Sada						
Saré Samba Diabba						
Saré Samba Thiéka						
Saré Sara						
Saré Sounkarou						
Saré Wouddou						
Saré Yéro Mballo						
Sinthiang Demba Mballo						
Sinthiang Kandio						
Soukou						
Tabassaye Yéro						
Tagnoufa Fady Mballo						
Témento Goundo Diaio						
Thiewél Bessél						

🚧 Actions prioritairement retenues

Les actions prioritaires identifiées par les populations de la communauté rurale de Saré Bidji afin de lever les contraintes et s'attaquer aux priorités de développement sont de deux ordres : renforcer l'existant au niveau des villages dotés d'équipements hydrauliques et mettre en place des équipements hydrauliques dans les villages qui n'en disposent pas.

La problématique de l'eau occupe une place de choix dans l'amélioration des conditions de vie des populations. L'insuffisance des puits et des forages constitue des facteurs limitant

pour les travaux domestiques et autres activités liées à l'eau avec des conséquences négatives sur la santé. C'est pourquoi un ensemble d'actions a été préconisé à partir du diagnostic. Les actions retenues sont principalement de :

- réaliser des points d'eau moderne dans tous les villages de la CR,
- optimiser la mise en place de points d'eau moderne en vue d'atténuer les difficultés d'exhaure,
- rénover les équipements du forage et promouvoir une gestion rationnelle des services d'eau potable,
- renforcer les actions d'IEC pour une meilleure connaissance des relations eau/hygiène/ santé.

Tableau 12 : Liste des projets en eau potable

Identifiants du projet	Projets	Priorité	Population	Nombre EPE	Nombre EAB	Financement
EP1	Fonçages de puits dans 17 villages et dans 12 établissements scolaires	1	3 176	15	-	A rechercher
EP2	Réhabilitation de 20 puits modernes dans les villages et de 3 PMH dans les écoles	2	4 025	12	-	A rechercher
EP3	Réhabilitation et adduction d'eau au forage de Saré Bidji dans 15 villages	3	3 763	13	1	A rechercher
EP4	Construction d'une nouvelle AEMV à Saré Gagna et adduction d'eau dans 4 villages	4	1 389	5	1	A rechercher
EP5	Construction d'une nouvelle AEMV à Saré Bilaly et adduction d'eau dans 15 villages	5	3 103	10	1	A rechercher
EP6	Construction d'une nouvelle AEMV à Saré Kolidiang et adduction d'eau dans 9 villages	6	1 449	5	1	A rechercher
EP7	Construction d'une nouvelle AEMV à Saré Moussa Méta et adduction d'eau dans 11 villages	7	1 732	6	1	A rechercher

1.1.3 Mesures d'accompagnement

Le programme de mesures d'accompagnement doit mettre en place les conditions d'un fonctionnement durable des infrastructures réalisées et se scinde en trois volets (i) "IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable", (ii) et "Etudes et activités spécifiques".

✚ "IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable"

Les activités comprendront, (i) l'accompagnement des usagers dans le processus de création de l'ASUFOR jusqu'à sa reconnaissance juridique et l'obtention d'un acte formel de délégation de service par l'Etat, (ii) la formation des membres des instances dirigeantes de l'ASUFOR (bureau, comité directeur) à l'exercice de leurs responsabilités, (iii) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d'un gérant et sa formation, (iv) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d'un conducteur de forage et sa formation, (v) un appui-conseil auprès des ASUFOR sur une période minimale de 6 mois.

✚ "Etudes et activités spécifiques"

Ce volet concerne un appui-conseil à la CR pour la planification et le suivi-évaluation. L'appui-conseil à la CR aura pour but de renforcer ses capacités à utiliser l'outil PLHA pour la programmation annuelle des opérations, la mise à jour périodique des données dans le cadre du suivi-évaluation, et le contrôle de qualité du service fourni par les ASUFOR.

1.1.4 Coûts et plan de financement

✚ Coût des projets identifiés

Le coût global des projets identifiés est estimé à environ **2 371 297 500 FCFA**. Le budget comprend les réalisations, les coûts estimatifs des études et contrôle, ainsi que les coûts estimatifs des IEC et formation.

Tableau 13 : Coûts estimatifs des projets retenus

Identifiants du projet	Projets	Prix unitaire	Quantité	Montant total
EP1	Fonçages de puits dans 17 villages et dans 12 établissements scolaires	12 000 000	29	348 000 000
EP2	Réhabilitation de 20 puits modernes dans les villages et de 3 PMH dans les écoles	8 000 000 & 100 000	23	192 300 000
EP3	Réhabilitation et adduction d'eau au forage de Saré Bidji dans 15 villages	-	-	243 750 000
EP4	Construction d'une nouvelle AEMV à Saré Gagna et adduction d'eau dans 4 villages	-	-	198 400 000
EP5	Construction d'une nouvelle AEMV à Saré Bilaly et adduction d'eau dans 15 villages	-	-	375 100 000
EP6	Construction d'une nouvelle AEMV à Saré Kolidiang et adduction d'eau dans 9 villages	-	-	295 150 000
EP7	Construction d'une nouvelle AEMV à Saré Moussa Méta et adduction d'eau dans 11 villages	-	-	307 050 000
Coûts estimatifs des travaux FCFA				1 959 750 000
Coûts estimatifs Etude et contrôle (10 %)				195 975 000
Coûts estimatifs IEC et formation (10 % travaux et contrôle)				215 572 500
Total				2 371 297 500

✚ Principes et modalités de financement

Le processus de mise en œuvre du PLHA s'inscrit dans le cadre de la décentralisation qui vise une responsabilisation des acteurs locaux, notamment la collectivité locale. Le conseil rural qui est l'institution chargée d'administrer la collectivité locale et d'impulser la participation des populations aux actions de développement, est la cheville ouvrière chargée de trouver les moyens d'opérationnalisation du PLHA. Celui-ci constitue un cadre de référence stratégique pour orienter leurs efforts dans la résolution des problèmes identifiés en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement et à la promotion de l'hygiène collective et individuelle. Le financement des actions retenues dans le PLHA pour le secteur de l'eau potable sera assuré par ces acteurs susmentionnés avec l'appui de l'État et des partenaires. Pour mobiliser sa part contributive, le conseil rural bénéficie de ressources mises à disposition par l'État à travers le Fonds d'Equipement des Collectivités Locales, notamment dans le cadre du PNDL.

Les mécanismes de financement retenus se présentent comme suit :

- part contributive des populations bénéficiaires et du conseil rural : ≤ 5% du montant,
- montant attendu de l'État et des bailleurs : 95%.

✚ Projets eau potable en cours ou planifiés

Le financement du PLHA devra tenir compte des projets et actions en cours, dont les réalisations projetées ont été prises en compte dans les bilans d'accès et de desserte en eau potable. Notamment les projets ou programme d'assainissement inscrits dans le cadre du PNDL avec l'ARD. Il s'agit en outre de veiller à une meilleure articulation du PLHA avec le PLD dans lequel il constitue une annexe et non un doublon. Le projet d'hydraulique rurale identifié lors du diagnostic concerne le projet de forage des villages de Kandjo Kamako.

1.2 COMPOSANTE ASSAINISSEMENT

1.2.1 Objectifs et résultats attendus pour l'horizon 2015

✚ Objectifs pour 2015

L'objectif global du PLHA est d'assurer un accès adéquat à l'assainissement à la population ainsi qu'une couverture totale en édifices publics de toutes les infrastructures socio-économiques de la CR. L'objectif du plan communal à l'horizon 2015 est qu'à cette date (ii) la moitié de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'assainissement des

excrétas et eaux usées, et (ii) 100% des principaux lieux publics soient dotés correctement d'un ouvrage d'assainissement durable et adéquat.

✚ Résultats attendus pour 2015

Toutes les infrastructures éducatives ou sanitaires ainsi que les marchés permanents recensés disposeront d'un édicule public selon les standards retenus par le PEPAM. En 2015, 65% des ménages de la CR disposeront d'un système adéquat d'évacuation des excréta et des eaux usées, soit par système autonome de type latrines VIP ou TCM avec BALP, soit par système semi-collectif. Ce taux devrait permettre de couvrir au moins 827 ménages représentant 10 615 personnes. Un service de collecte et de traitement des boues de vidange sera proposé aux ménages des localités de la CR dont la population restera supérieure à 1000 habitants en 2015.

1.2.2 Composantes du PLHA

✚ Analyse du bilan

Le taux de couverture est très important dans les infrastructures sanitaires, contrairement aux infrastructures scolaires et lieux de culte. D'ailleurs, les lieux de culte ont les plus faibles taux de couverture en édicules publics.

Tableau 14 : Situation des édicules publics dans les infrastructures socio économiques de la CR

Infrastructures	Infrastructures Sanitaires	Infrastructures Scolaires	Lieu de culte	Autres	Total
Nombre Infrastructures	8,00	29,00	6,00	8,00	51,00
Nombre édicules existant	7,00	41,00	5,00	1,00	54,00
Nombre édicules fonctionnel	5,00	35,00	2,00	-	43,00
Taux équipement(%)	88	141	83	50,00	106
Taux équipement adéquat(%)	71	87,80	40,00	-	80
Besoins édicules (Nouvelle Construction)	1,00	12	1,00	7,00	9,00
Besoins édicules (réhabilitation)	2,00	6,00	3,00	1,00	12,00

Ceci explique d'ailleurs, la nature des besoins qui concerne de nouvelles constructions au niveau des structures scolaires et autres places publiques. Alors que les réhabilitations concernent les trois principales infrastructures publiques que sont l'école et les lieux de culte et autres structures publiques.

Tableau 15 : Identification des besoins en édicules dans les écoles

Villages	Ecole	Effectif (garçon)	Nombre compart existant	Norme (60/cabine)	besoins	Effectif (fille)	Nombre compart existant 2	Norme (30/cabine)	besoins2	personnels	Norme (20/cabine)	besoins3	points eau	Total box
Diagnette Thierno	Ecole Communautaire de Base (ECB)	25	0	1	1 box de plus	11	0	1	1 box de plus	1	0	1 box de plus	0	3
Boguel	Elémentaire	67	7	2	0	52	5	2	0	3	0	1 box de plus	1	1
Kandio Kamako	Elémentaire	172	2	3	1 box de plus	98	2	3	1 box de plus	4	0	1 box de plus	0	3
Sinthiang Demba Mballo	Elémentaire	135	2	3	1 box de plus	78	4	3	0	3	0	1 box de plus	1	2
Saré Bilaly	Elémentaire	164	3	4	1 box de plus	164	4	6	2 box de plus	8	0	1 box de plus	1	4
	Collège	115	0	2	2 box de plus	59	0	2	2 box de plus		0	1 box de plus	1	5
Saré Bakary Binta	Elémentaire	65	10	2	0	75	8	3	0	4	0	1 box de plus	1	1
Niandiaye	Elémentaire	47	1	1	0	58	1	2	1 box de plus	4	0	1 box de plus	1	2
Saré Dianfo	Elémentaire	125	5	3	0	129	3	4	1 box de plus	12	1	1 box de plus	1	2
Médina Abdoulaye (Saré Faramba)	Elémentaire	56	2	1	0	59	4	2	0	3	0	1 box de plus	1	1
Soukou	Elémentaire	104	10	2	0	98	4	4	0	7	0	1 box de plus	1	1
Saré Kolidiang	Elémentaire	100	2	2	0	93	2	3	1 box de plus	8	0	1 box de plus	1	2
	Centre de Formation		1	1	0		1	1	0		0	1 box de plus		1
Saré Bidji	Elémentaire	154	2	3	1 box de plus	177	2	6	4 box de plus	11	1	1 box de plus	1	6
	Collège	357	6	7	1 box de plus	138	6	5	0	26	2	2 box de plus	0	3
	Centre Polyvalent		2	1	0		2	1	0		0	1 box de plus	0	1
	Case des Tout Petits	42	1	1	0	28	1	1	0	6	1	0	0	0
Némouratou Boussoura	Elémentaire	123	8	3	0	86	6	3	0	3	0	1 box de plus	1	1
Saré Moussa Méta	Elémentaire	87	6	2	0	132	4	5	1 box de plus	7	0	1 box de plus	1	2
Saré Gagna	Elémentaire	29	0	1	1 box de plus	34	0	2	2 box de plus	2	0	1 box de plus	0	4
Saré Samba Thiécka	Elémentaire	75	6	2	0	59	4	2	0	3	0	1 box de plus	1	1
Dianabo	Elémentaire	70	6	2	0	75	4	3	0	3	0	1 box de plus	1	1
Méribé Demba	Elémentaire	36	2	1	0	67	2	3	1 box de plus	3	0	1 box de plus	1	2
Saré Wouddou	Elémentaire	58	2	1	0	69	2	3	1 box de plus	2	0	1 box de plus	1	2
Thiéwel Bessel	Elémentaire	25	0	1	1 box de plus	31	0	1	1 box de plus	2	0	1 box de plus	0	3
Sinthiang Kandio	Elémentaire	93	0	2	2 box de plus	58	0	2	2 box de plus	3	0	1 box de plus	0	5
Bandiagara Moussa (Saré Moussa Ndourou)	Elémentaire	76	0	2	2 box de plus	51	0	2	2 box de plus	2	0	1 box de plus	0	5
Diagnette Talete	Elémentaire	73	0	2	2 box de plus	65	0	3	3 box de plus	2	0	1 box de plus	0	6
Médina Moctar	Elémentaire	25	0	1	1 box de plus	25	0	1	1 box de plus	1	0	1 box de plus	0	3
TOTAL	29	2498				2069				133			17	73

Source : IDEN/Kolda 2010 et auprès des Directeurs d'écoles 2011

✚ Principes de la planification

Ainsi selon (DINEPA, WASH Cluster et OMS, août 2010) et en tenant compte des réalités économique national et socioculturelles en milieu rural, les ratios suivant ont été retenus en vue d'une bonne planification de base. Les normes minimales requises sont :

- 1 latrine/WC pour 30 filles,
- 1 latrine/WC pour 60 garçons,
- 1 latrine/WC pour 20 employés (personnel de l'école),
- Minimum 3 latrines en cas de faibles effectifs (1 pour les filles, 1 pour les garçons et une pour les enseignants).

✚ Actions prioritairement retenues

Le diagnostic a montré que certaines écoles de la CR ne disposent pas d'édicules publics. Les actions retenues sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 16 : Actions à entreprendre en assainissement collectif

Villages	Action à entreprendre
Diagnette Thierno	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour les élèves (filles et garçons) et pour le personnel
Boguel	Construction d'un EDP de 4 box pour le personnel
Kandio Kamako	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour les élèves (filles et garçons) et pour le personnel
Sinthiang Demba Mballo	Construction de 2 EDP VIP de 4 box pour les garçons et le personnel
Saré Bilaly	Réhabilitation d'un EDP VIP de 2 box pour le personnel et construction de 2 EDP VIP pour les filles et les garçons
	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour les élèves (filles et garçons) et pour le personnel
Saré Bakary Binta	Réhabilitation de 2 EDP (TCM & VIP) et Affectation d'un EDP au personnel
Niandiaye	Construction de 2 EDP VIP de 4 box pour les filles et pour le personnel
Saré Dianfo	Construction de 2 EDP VIP de 4 box pour les filles et le personnel
Médina Abdoulaye (Saré Faramba)	Construction d'un EDP de 4 box pour le personnel
Soukou	Réhabilitation d'un EDP TCM de 8 box pour le personnel
Saré Kolidiang	Réhabilitation d'un EDP VIP de 2 box pour le personnel et construction d'un EDP VIP de 4 box pour les filles
	Construction d'un EDP VIP pour le personnel
Saré Bidji	Réhabilitation d'un EDP TCM de 4 box pour le personnel et construction de 2 EDP de 4 box pour les filles et les garçons
	Construction de 2 EDP VIP de 4 box pour les garçons et le personnel
	Construction d'un EDP VIP pour le personnel
	RAS
Némouratou Boussoura	Construction d'un EDP VIP pour le personnel
Saré Moussa Méta	Construction de 2 EDP VIP de 4 box pour les filles et le personnel
Saré Gagna	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour les élèves (filles et garçons) et pour le personnel
Saré Samba Thiécka	Construction d'un EDP VIP pour le personnel
Dianabo	Construction d'un EDP VIP pour le personnel
Méribé Demba	Construction de 2 EDP VIP pour les filles et pour le personnel
Saré Woudou	Construction de 2 EDP VIP pour les filles et pour le personnel
Thiéwel Bessel	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour les élèves (filles et garçons) et pour le personnel
Sinthiang Kandio	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour les élèves (filles et garçons) et pour le personnel
Bandiagara Moussa (Saré Moussa Ndourou)	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour les élèves (filles et garçons) et pour le personnel
Diagnette Talèl	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour les élèves (filles et garçons) et pour le personnel
Médina Moctar	Construction de 3 EDP VIP de 4 box pour les élèves (filles et garçons) et pour le personnel
TOTAL	Nous avons : 53 CONSTRUCTIONS et 6 REHABILITATIONS
Dans chaque EDP un box sera réservé aux handicapés avec une rampe pour le respect des normes établies	

✚ Description des objectifs stratégiques et justification des actions

Le faible taux de couverture des établissements publics en édicules conformes aux normes techniques combinées à l'absence d'édicules publics au niveau de certaines écoles contribuent à une dégradation de l'environnement. Il est nécessaire d'améliorer la qualité des latrines afin de promouvoir un environnement salubre, mais aussi de promouvoir de bonnes pratiques d'hygiène.

🚧 Description des objectifs stratégiques et justification des actions

Le faible taux de couverture en latrines conjugué à l'utilisation de latrines non conformes aux normes de construction et de salubrité, font que le niveau de latrinisation est assez faible. Il est nécessaire d'améliorer la qualité des latrines afin de promouvoir un environnement salubre, mais aussi de promouvoir de bonnes pratiques d'hygiène.

Trois objectifs stratégiques majeurs sont visés dans le cadre de ces actions :

- **améliorer l'accès aux infrastructures d'assainissement** : il s'agit de répertorier les lieux publics qui ne disposent pas de latrines appropriées et initier des politiques pour une meilleure couverture en infrastructures d'assainissement au niveau de la CR. Il s'agira également d'étendre et de densifier les édifices publics en vue de combler le gap révélé par le diagnostic,
- **promouvoir l'hygiène collective** : elle concerne la promotion de pratiques d'hygiène individuelle et collective telle que le lavage des mains, la gestion de manière appropriée des eaux usées et des déchets solides,
- **promouvoir un changement de comportement** : à travers la généralisation de l'utilisation des infrastructures d'assainissement pour toutes les couches sociales et l'élaboration de programmes de sensibilisation des populations sur l'hygiène collective et individuelle.

Le récapitulatif du développement des infrastructures d'assainissement de la CR de Saré Bidji est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 17 : Localisation des projets

No	Priorité	Projets	Ecoles	Case de santé	lieux de Culte et de Ziarra	Maison communautaire et place publique
AS1	1	62 (53 pour écoles, 1 pour case de santé, 1 pour lieux de culte, 6 lieux ziarra, 1 maison communautaire)	Dignette Thierno, Boguel, Kandio Kamako, Sinthiang Demba Mballo, Saré Bilaly (école et collège), Saré Bakary Binta, Niandiaye, Saré Dianfo, Médina Abdoulaye, Saré Kolidiang, Saré Bidji (école, collège et case des tout petits), Némouratou Boussoura, Saré Moussa Méta, Saré Samba Thiéka, Dianabo, Méribé Demba, Saré Woudou, Thiéwel Bessel, Bandiagara Moussa, Médina Moctar, Diagnette Talèl, Sinthiang Kandio	Soukou	Bandiagara Moussa (Saré Moussa Ndourou) Soukou, Boguel, Saré Moussa Méta, Fass Mossory, Missirah Demba baldé, Saré Boïdo	Saré Bidji
AS2	2	12 réhabilitations (6 pour écoles, 2 pour case de santé, 3 pour lieux de culte et 1 place publique)	Saré Bilaly, Soukou, Saré Bidji, Saré Kolidiang, Saré Bakary Binta (2)	Saré Bilaly, Niandiaye	Saré Bidji, Diagnette Thierno, Saré Gagna	Saré Kolidiang

1.2.3 Mesures d'accompagnement

Le programme de mesures d'accompagnement doit mettre en place les conditions d'un fonctionnement durable des infrastructures réalisées et se scinde en trois volets (i) « IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement » et (ii) « Etudes et activités spécifiques ».

✚ « IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement »

Cette sous-composante a pour but de mettre en place (i) d'une part, une gestion durable des édicules publics, et (ii) un environnement favorable d'offre et de demande pour la construction et l'entretien des systèmes d'assainissement individuel.

Les activités d'appui à la gestion des édicules publics comprendront (i) l'identification d'un gérant pour chaque édicule public, et (ii) la mise en place d'un système de génération de recettes permettant d'assurer l'entretien des édicules. Les activités liées à l'assainissement individuel comprendront (i) la sélection, la formation, la motivation et le suivi d'activité de relais féminins chargés d'une mission d'animation-sensibilisation de proximité en vue de susciter et organiser la demande des ménages en systèmes d'assainissement autonome, (ii) l'exécution d'un programme de formation des maîtres d'école et la fourniture de supports pédagogiques en vue de diffuser les bonnes pratiques d'hygiène par le vecteur des enfants, (iii) la sélection, la formation et l'habilitation de maçons à la construction de latrines, (iv) le contrôle de qualité des travaux et le suivi financier du volet assainissement individuel.

✚ « Etudes et activités spécifiques »

Ce volet concerne l'étude de formulation d'une étude de la demande en système d'assainissement et branchements particuliers à l'eau. Les activités de l'étude de formulation comprendront (i) une enquête auprès des ménages de la CR qui devra permettre de déterminer avec une précision raisonnable le taux d'équipement en latrines et branchement particulier, (ii) de caractériser la demande des ménages en latrines et branchements (type d'ouvrage, niveau de subvention), et (iii) sous la supervision de la communauté rurale, actualiser les projets d'assainissement individuel et de branchements particuliers, en termes d'objectifs et de moyens.

1.2.4 Coûts et plan de financement

✚ **Coût des projets identifiés**

Le coût estimatif arrondi de la composante « Développement des infrastructures d'assainissement » est de 199 656 130 Fcfa. Le coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10% du coût des fournitures et travaux, et (ii) les IEC et formations de 10% des travaux et contrôle.

Tableau 18 : Coûts estimatifs des projets d'assainissement collectifs

No	Intitulé	Coût unitaire FCFA	Coûts estimatifs des travaux FCFA	Coûts estimatifs Etude et contrôle (10 %)	Coûts estimatifs IEC et formation (10 % travaux et contrôle)	Total
AS1	62 constructions	2 426 545	150 445 790	15 044 579	16 549 037	182 039 406
AS2	12 réhabilitations	1 213 273	14 559 276	1 455 928	1 601 520	17 616 724
TOTAL			165 005 066	16 500 507	18 150 557	199 656 130

✚ **Assainissement individuel au niveau des ménages**

Les résultats à atteindre sont de couvrir 65% des ménages de la CR, soit 833 ménages. Trois options sont proposées pour la réalisation des infrastructures individuelles.

Tableau 19 : Coûts estimatifs de l'assainissement individuel selon les variantes

Variante	Coût unitaire (FCFA) HTVA	Coûts travaux (833 paquets ouvrages)	Coûts études et contrôle	Coûts IEC et Formation	Coût total
Variante1	75 450	62 849 850	6 284 985	6 913 484	76 048 319
Variante2	119 700	99 710 100	9 971 010	10 968 111	120 649 221
Variante3	126 450	105 332 850	10 533 285	11 586 614	127 452 749

La technologie et les stratégies de mise en œuvre à proposer se baseront sur ces deux types. Les latrines types ARMDII et PEPAMBAD I/SEN 011 qui s'apparentent donc aux latrines VIP en prenant compte deux critères : le respect des normes environnementales sanitaires et le coût. Il sera proposé un ouvrage amélioré basé sur le type ARMD II en tenant compte des insuffisances notées. Des variantes de technologie et une stratégie seront proposées.

• Principe et mode de financement

La latrine complète de type VIP (Ventilated Improved Pit) est composée de deux parties distinctes ayant des rôles différents : les deux fosses et la cabine. Les deux fosses constituent la partie fonctionnelle de l'ouvrage et donc la partie la plus importante. Les principes suivants seront respectés :

- les variantes de proposition porteront sur la cabine,
- par ailleurs la participation des bénéficiaires sera mixte (en nature et en espèce) tel que pratiqué dans de nombreux projets. Cette forme de participation permet un apport important sans être lourd pour les bénéficiaires.

Le tableau ci-dessous donne pour chaque variante, la nature de l'ouvrage, le montant de la subvention ainsi que la nature et les montants des apports des bénéficiaires.

Tableau 20 : Tableau récapitulatif coût, subvention et apports

Réalizations		Subvention		Apport				
Désignation	Coût	Désignation	Montant	Nature		Espèce	Equivalent total	
				Type	Equivalent			
Deux fosses de latrine VIP	67 950	Matériaux de construction	54 100	Fouille	4 000	9 100		
Dispositif de fermeture	5 000	Dispositif de fermeture	5 000	Eau	750			
Dispositif de lavage des mains	2 500	Dispositif de lavage des mains	25 000					
Total	75 450	Total	84 100	Total	4 750	9 100	13 850	18%
Deux fosses de latrine VIP	67 950	Matériaux de construction hors sable	74 600	Fouille	4 000	16 400		
Dispositif de fermeture	5 000	Dispositif de fermeture	5 000	Eau	2 600			
Cabine sans toit	44 250	Dispositif de lavage des mains	2 500	Sable	14 600			
Dispositif de lavage des mains	2 500							
Total	119 700	Total	82 100	Total	21 200	16 400	37 600	31%
Deux fosses de latrine VIP	67 950	Matériaux de construction hors sable	84 850	Fouille	4 000	17 900		
Cabine sans toit	56 000	Dispositif de fermeture	2 500	Eau	2 600			
Dispositif de lavage des mains	2 500			Sable	14 600			
Total	126 450	Total	87 350	Total	21 200	17 900	39 100	31%

✚ **Principes et modalités de financement**

Les mécanismes de financement retenus diffèrent selon le type de projet :

- Pour les édicules publics
 - part contributive du conseil rural : 10% du montant,
 - montant attendu de l'État et des bailleurs : 90%.
- Pour l'assainissement individuel
 - part contributive des ménages : 10% du montant,
 - montant attendu de l'État et des bailleurs : 90%.

Dans la perspective de sa mise en œuvre, il s'agira pour le conseil rural de s'atteler à la création et au renforcement d'un cadre dynamique et transparent de partenariat qui permettrait à toutes les forces locales de concourir à la réalisation des objectifs du plan. La dernière partie de ce PLHA se propose de faire une analyse du jeu actuel des acteurs de la CR dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement afin de fournir au conseil rural des outils d'aide à la décision.

Toutefois, la réussite de ce programme nécessite la mise en place d'un dispositif organisationnel et communicationnel visant à promouvoir une attitude favorable à l'acquisition et l'utilisation d'infrastructures d'assainissement. La méthode de vulgarisation du secteur de l'assainissement par l'UNICEF est à promouvoir. En effet, l'assainissement total piloté par les communautés, privilégie la sensibilisation des populations afin de les inciter à

prendre l'initiative de la réalisation des latrines dans leurs villages par leurs ressources propres. Néanmoins, compte tenu de l'état de pauvreté des ménages de la CR, il importe de mettre en place des mesures d'accompagnement pour le financement des latrines. Ces mesures peuvent revêtir la forme de subventions des matériaux de construction et d'équipements des infrastructures, mais aussi d'un système de micro-crédit avec des facilités de paiement.

Quant au financement des édicules publics, la collectivité locale devrait mener des campagnes de plaidoyers et de marketing afin d'inciter les partenaires au développement à l'appuyer dans la réalisation des actions retenues dans le PLHA.

✚ Projets Assainissement en cours ou planifiés

Le financement du PLHA devra tenir compte des projets et actions en cours, dont les réalisations projetées ont été prises en compte dans les bilans d'accès et de desserte en eau potable. Il s'agit en outre de veiller à une meilleure articulation du PLHA avec le PLD dans lequel il constitue une annexe et non un doublon.

1.3 PLAN D'ACTION

1.3.1 Planification des actions

Les actions retenues dans le PLHA sont planifiées sur un horizon temporel de 3 ans. Elles sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 21 : Planification des actions en eau et assainissement

Projets en eau potable	Type de travaux	Programmation		
		2012	2013	2014
Fonçages de puits dans 17 villages et 12 établissements scolaires	Constructions (29)	10	10	9
Réhabilitation de 20 puits modernes dans les villages et de 3 PMH dans les écoles	Réhabilitations (23)	13	5	5
Réhabilitation et adduction d'eau au forage de Saré Bidji dans 15 villages	Réhabilitation et adduction d'eau	X		
Construction d'une nouvelle AEMV à Saré Gagna et adduction d'eau dans 4 villages	Construction et adduction d'eau	X		
Construction d'une nouvelle AEMV à Saré Bilaly et adduction d'eau dans 15 villages	Construction et adduction d'eau		X	
Construction d'une nouvelle AEMV à Saré Kolidiang et adduction d'eau dans 9 villages	Construction et adduction d'eau		X	
Construction d'une nouvelle AEMV à Saré Moussa Méta et adduction d'eau dans 11 villages	Construction et adduction d'eau			X
TOTAL Eau	62	27	19	16
Lieux communautaires à équiper d'édicules				
Etablissements scolaires	Constructions (53)	20	25	8
	Réhabilitations (6)	6		
Lieux de culte	Construction (1)	1		
	Réhabilitations (3)	1	2	
Autres lieux communautaires	Constructions (7)	2	3	2
	Réhabilitation (1)	1		
Structures sanitaires	Construction (1)	1		
	Réhabilitations (2)	2		
TOTAL Assainissement public	74	34	30	10
Assainissement individuel	latrines			
TOTAL Assainissement individuel	833	83	350	400

1.3.2 Récapitulatif des éléments de coûts

Le coût total des actions retenues pour le PLHA est de **2 647 001 951 Fcfa**.

Tableau 22 : Récapitulatif des coûts

Projets	Montant estimé
Projets eau potable	2 371 297 501
Projet assainissement collectif	199 656 131
Projet assainissement individuel	76 048 319
TOTAL	2 647 001 951

II- CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

2.1 CADRE DE MISE EN ŒUVRE

2.1.1 Analyse du jeu des acteurs

Dans la perspective de la mise en œuvre du PLHA, le conseil rural devra s'atteler à la création et au renforcement d'un cadre dynamique et transparent de partenariat qui permettrait à toutes les forces locales de concourir à la réalisation des objectifs du plan. Il s'agira par ailleurs d'encadrer les potentiels bénéficiaires et de solliciter l'appui des partenaires au développement.

✚ Présentation des acteurs du secteur de l'hydraulique et l'assainissement en milieu rural

Les secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu rural font intervenir un ensemble d'acteurs ayant chacun des rôles et responsabilités spécifiques dans le processus.

- **l'Etat**, outre ses missions générales d'orientations politiques majeures, assume la maîtrise d'ouvrage des grands projets d'hydraulique et d'assainissement. L'exécution de ce travail est assurée par les services déconcentrés de l'hydraulique au niveau de chaque région. Pour rappel, les autorités administratives sont responsables de toutes les décisions en matière de développement dans leur espace géographique d'intervention ;
- **les collectivités locales**, dans le cadre de la décentralisation, l'hydraulique n'est pas une compétence transférée, contrairement à l'assainissement. Toutefois, l'exercice de la compétence planification confère au conseil rural des pouvoirs en termes de production de document de planification stratégique et opérationnelle dans les secteurs de l'hydraulique rurale et de l'assainissement ;
- **les partenaires d'appui au développement** participent à l'amélioration de l'accès et des mesures de gouvernance de l'eau. D'une manière générale, leurs actions s'orientent vers le développement local en collaboration avec les services déconcentrés de l'État et les collectivités locales, uniquement dans le cas d'un volet dont la compétence a été transférée aux collectivités locales.
- **les associations de développement** qui renferment les comités de santé, les associations des parents d'élèves, les associations d'usagers de forage et autres comités de gestion d'équipements collectifs. Leurs domaines de prédilection restent fonction des raisons ayant motivé leur création respective. Néanmoins, leurs missions restent globalement la gestion des équipements et infrastructures et l'appui-conseil.
- **Les usagers** sont le plus souvent très passifs malgré le fait qu'ils mettent en place des structures d'intermédiation sociale pour la gestion de leurs équipements et infrastructures collectifs. En tant qu'électeurs et contre-pouvoirs, ils doivent jouer un rôle décisif dans le développement durable de leur collectivité locale.

La matrice ci-dessous présente la stratégie des acteurs et l'analyse de leurs influences les uns par rapport aux autres.

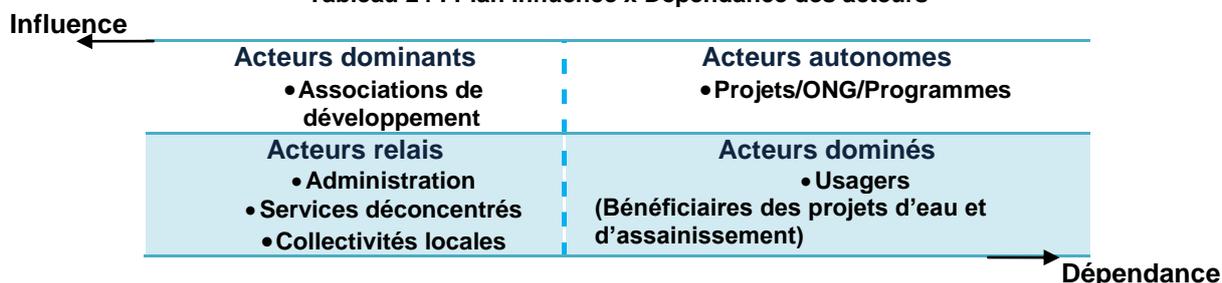
Tableau 23 : Analyse des relations d'influence/dépendance entre les acteurs

Action de ↓ sur →	A1 Usagers	A2 Associations de développement	A3 Administration et services déconcentrés	A4 Collectivité Locale	A5 Projets/progra mmes/ONG	Total influence
A1 Usagers		Grande dépendance pour obtenir un service d'eau potable et d'assainissement	Interpellation pour un contrôle des instances de gestion	Interpellation pour un déficit d'accès aux services d'eau et d'assainissement	Orientations sur la définition des objectifs du projet	
Note		1	1	1	2	5
A2 (Associations de développement)	Gestion des services d'eau potable et d'assainissement. Pouvoir de décision car contrôle des fonds		Transmission des outils de gestion pour suivi et évaluation	Rencontre périodique pour un compte rendu des activités de gestion	Se conformer aux orientations et objectifs du projet pour la gestion des investissements	
Note	3		1	2	1	8
A3 (Administration et services déconcentrés)	Gestion des conflits d'utilisation et de gestion	Contrôle de l'exécution technique, entretien/maintenance et suivi de la gestion		Suivi du respect des lois et règlements en vigueur	Contrôle de l'inscription dans le cadre d'intervention en vigueur	
Note	2	2		2	1	7
A4 (Collectivité Locale)	Conformité des besoins avec les planifications générales de la CR	Sollicitation pour une gestion concertée des services et équipements collectifs	Interpellation pour le contrôle de la gestion		Orientations sur la définition des objectifs du projet	
Note	3	1	1		2	7
A5 Projets/programmes/ONG	Propositions de modalités d'accès aux services et produits du projet	Définitions des grandes orientations en règles de gestion et d'administration des investissements	Collaboration pour une réussite et la durabilité des investissements	Collaboration pour une conformité des actions du projet avec les planifications de la CR		
Note	2	1	1	2		8
Total dépendance	10	5	4	7	6	

Eléments d'analyse

L'analyse du tableau a révélé un plan d'influence/dépendance des acteurs dans les projets d'eau potable et d'assainissement en milieu rural suivant le modèle ci-dessous :

Tableau 24 : Plan Influence x Dépendance des acteurs



○ **Acteurs dominants** : Ils constituent les acteurs les plus influents dans les projets d'eau potable et d'assainissement. Ils sont délégataires de la gestion de l'eau, responsables de l'approvisionnement en eau, ainsi que de l'entretien et de la maintenance des ouvrages pour le volet hydraulique. Toutefois, ils mènent une gestion quasi-autonome et malgré l'existence de règles de conduites établies, ainsi que des structures de contrôles (administration, services déconcentrés, usagers, etc.). Ceci justifie d'ailleurs, leurs positions d'acteurs dominants alors qu'ils devaient être les acteurs dominés, car exécutant les

orientations des usagers qui sont dans la réalité déconnectée de la gestion des équipements collectifs.

Acteurs autonomes constituent également des décideurs dans les projets d'eau potable et d'assainissement. Ils concernent les acteurs en appui et sont globalement constitués des partenaires d'appui au développement. Dans le cadre des projets d'eau potable et d'assainissement ils assurent le financement des projets, mais confient dans la majeure partie du temps, l'exécution ou la maîtrise d'ouvrage aux services de l'État.

- **Les acteurs relais** concernent l'administration, les services déconcentrés de l'État et les Collectivités Locales :

L'administration et les services déconcentrés de l'État sont garants de la légalité et ont un rôle indispensable et délicat depuis la décentralisation. Ils doivent trouver les bons équilibres entre faciliter le développement local et être le garde-fou pour limiter les risques de confusion de rôles et responsabilités dans la gestion des projets locaux.

Les collectivités locales sont limitées par leur absence de prérogatives en matière de gestion de l'eau dans le processus de décentralisation. Le problème ne se pose pas pour l'assainissement qui est une compétence transférée, mais c'est son caractère privé qui limite les investissements des collectivités locales dans ce secteur. Néanmoins, dans le cadre du PNDL les collectivités locales interviennent dans les secteurs de l'eau à travers la densification de réseau déjà existant. D'ailleurs, de plus en plus et avec l'appui du PEPAM, elles élaborent des plans locaux d'hydraulique et d'assainissement qui fixent les tendances et visions de la CR dans ces secteurs.

- **Les acteurs dominés** constituent la position des usagers dans le jeu des acteurs dans les projets d'eau potable et d'assainissement, malgré la place incontournable qu'ils devaient occuper dans le processus de définition des objectifs et des modalités de gestion des projets d'eau potable et d'assainissement.

2.1.2 Stratégie de partenariat et de financement

La mise en œuvre des actions du PLHA demande une très grande solidarité d'action. Ainsi, le CR ne peut s'empêcher de nouer des partenariats stratégiques avec les démembrés de l'État (services de santé, de l'hygiène, de l'hydraulique, de l'éducation, de l'environnement, etc.), les autres collectivités territoriales voisines (intercommunalités), les organisations communautaires de base (dans le domaine de l'assainissement, etc.), les partenaires au développement (bailleurs de fonds) et les collectivités extérieures (coopération décentralisée).

Les mécanismes de partenariat gagneraient en efficacité en s'appuyant sur des stratégies de développement durable par le biais des partenaires au développement (ONG, Projets/programmes) en mettant un fort accent sur l'implication des populations locales. La collectivité locale devra initier des espaces de concertation dans la recherche de ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du plan. En définitive, le partenariat devrait s'établir entre les acteurs principaux constitués par les populations locales et les acteurs en appui chargés d'encadrer ou de financer les activités de ces dernières.

La mise en œuvre de ce document stratégique a aussi des incidences organisationnelles, techniques et financières qui méritent d'être prises en compte au départ. Cela passe par l'évaluation de la capacité organisationnelle et institutionnelle du moment, la capacité technique et la capacité financière de la collectivité locale et des autres acteurs.

Pour la réalisation du PLHA, les moyens financiers prévus pour son exécution ne doivent pas constituer un handicap. Dès lors, la collectivité locale doit s'atteler à la recherche de partenaires techniques et financiers en fonction des actions prévues. Les financements de

l'État et des ses partenaires au développement (PNDL) devront être renforcés par la coopération décentralisée et les initiatives privées. D'où la nécessité pour la Collectivité Locale de développer un plan de marketing approprié.

2.2 CADRE DE SUIVI

Le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PLHA doit s'appuyer sur :

- le suivi stratégique de la mise en œuvre du PLHA ;
- le suivi opérationnel de la mise en œuvre du PLHA.

2.2.1 Les modalités de suivi stratégique

Le suivi stratégique du PLHA permet de voir comment se mettent en place les différents instruments du dispositif de pilotage. En effet, l'opérationnalisation du PLHA ne saurait bien se faire sans ce dispositif. Le suivi stratégique de la mise en œuvre du PLHA s'articulera autour des points ci-après :

Un objectif : suivre la mise en place et le fonctionnement effectif des instruments prévus pour l'opérationnalisation des objectifs stratégiques fixés dans le PLHA.

Partir de la situation de référence. Il s'agit de partir de l'inventaire en termes d'existant et mettre en exergue les actions planifiées. L'identification des acteurs concernés pour chaque action est un préalable à leur mobilisation qui devra passer par un plan de communication approprié et adapté au milieu.

Des indicateurs de mesure. Des indicateurs clés doivent être retenus pour suivre l'évolution de l'exécution des actions du PLHA.

Structures impliquées et articulation. La réalisation technique de ce suivi est assurée par les services déconcentrés de l'État et le partenaire financier avec l'étroite implication de la Collectivité Locale. Les différents indicateurs identifiés seront ainsi renseignés de manière progressive dans le cadre d'un rapport de suivi stratégique réalisé par le CR.

2.2.2 Les modalités de suivi opérationnel

Le suivi opérationnel du PLHA permettra de voir comment évolue la mise en œuvre des actions du PLHA. Il faut déterminer pour chaque orientation ou axe stratégique retenus par le PLHA :

Des objectifs. Il s'agit de définir de façon consensuelle l'état ou les états positifs qu'il est souhaitable d'atteindre sur une période de 3 ans.

Une situation de référence. Il s'agit de faire un état des lieux ou un bilan diagnostic précis présentant la situation de départ incluant, notamment, les forces, les faiblesses et les germes de changement sur lesquels il est possible de s'appuyer pour réaliser les objectifs fixés.

Actions à entreprendre. Elles concernent l'identification de la somme d'activités qu'il faut mener.

Résultats attendus à la fin des actions sont analysés à travers le niveau visé à l'intérieur des activités retenues qui explique quel service est fourni, qui est le bénéficiaire direct du service et pourquoi et à quel objectif plus élevé le projet contribue.

Indicateurs. Il s'agit, en général, des mesures numériques qui permettent de comparer périodiquement les résultats obtenus aux résultats attendus.

Acteurs impliqués. Le jeu des acteurs a permis d'identifier les acteurs impliqués et de déterminer leurs rôles respectifs. Le suivi des actions du PLHA devra donc s'appuyer sur toutes les structures concernées par la mise en œuvre des actions :

- **La communauté rurale** élabore et adopte le PLHA, d'où son implication effective. Elle est partie prenante des actions à mener sur son territoire malgré le fait que le volet hydraulique ne soit pas encore une compétence transférée dans le processus de décentralisation. C'est à ce niveau aussi que les acteurs organisationnels composé des acteurs privés, de la société civile, des associations de natures diverses et les bénéficiaires directs des projets pourront être pris en compte.
- **La mission de cadrage de l'État** sera permanente pour une inscription des actions et décisions dans les orientations politiques majeures du pays.
- **La mise en place de cadres de concertation** est primordiale pour l'information et le suivi des actions. Avec la décentralisation, l'Etat n'est plus le seul acteur du développement territorial. L'action publique doit être désormais concertée et négociée entre divers partenaires et acteurs à la légitimité et aux ressources différentes, les collectivités territoriales bien sûr, mais aussi les acteurs économiques (entreprises privées, projets etc.) et sociaux (associations professionnelles etc.).

2.3 PLAN DE MARKETING

Le plan de marketing du PLHA devra s'articuler autour de phases clés centrées sur les actions à entreprendre tout au long du processus afin d'aboutir aux résultats escomptés. Pour la mise en œuvre du plan de marketing du PLHA, une méthodologie d'approche a été proposée et devra servir de levier pour l'exécution des différentes étapes du plan.

2.3.1 Les préalables

Les activités préliminaires concernent prioritairement :

- la formation des élus sur les techniques de communication, de plaidoyer et de marketing ;
- le lancement des correspondances ;
- la constitution d'un comité de suivi et des délégations.

Pour la mise en œuvre de ces activités, les élus auront recours à une note explicative basée sur l'analyse d'adéquation entre les besoins et les capacités financières de la collectivité locale. Cette note sera étayée par la fiche synoptique de la CR et le tableau récapitulatif du plan de financement des actions retenues dans le PLHA. L'ensemble constitue la correspondance à envoyer aux participants au forum.

2.3.2 L'organisation d'atelier ou de forum

La participation du public aux décisions revêt une importance particulière. Elle doit se faire à travers un accès facile à l'information, ainsi que la nécessaire participation des citoyens à la prise de décision. Dès lors, l'organisation **d'atelier ou de forum** semble être la méthode appropriée. Le processus est le suivant :

- la sélection des participants,
- la préparation et l'envoi des invitations et de l'agenda de la rencontre,

- la préparation des supports de présentation,
- la prise de contact avec les médias,
- la préparation de la logistique nécessaire,
- la tenue de l'atelier ou du forum.

L'organisation des acteurs autour d'un forum constitue le défi majeur de la gouvernance territoriale, surtout quand les objectifs, les motivations et les intentions diffèrent de part et d'autre. Les conflits d'intérêts sont toujours présents dans de telles situations mais nécessite des dispositifs de négociation, de partenariat et de compromis. Ces forums seront le cadre de discussions et de concertation des différents acteurs du territoire communautaire avec un système à trois dimensions :

- **les autorités politiques élues** sur la base d'un programme politique, dont les décisions recouvrent l'ensemble du champ politique ;
- **les organisations émanant de la société civile** dont la représentativité n'est pas nulle mais n'est pas non plus garantie par un quelconque processus formalisé ;
- **les partenaires techniques et financiers** qui sont des acteurs importants du développement.

L'exécution de cette phase sera basée sur l'utilisation du plan d'investissement du PLHA de la collectivité locale qui permet d'apprécier les modalités et mécanismes de financement proposés par les populations de la CR pour chaque type d'activité. Egalement, l'étude du jeu des acteurs permettra d'une part de cerner le profil des élus, ainsi que leur capacité technique et de gestion, et d'autre part le cadre relationnel de la CR, en vue de détecter les possibilités de financement des actions retenues.

Il convient de souligner que le forum a pour finalité la prise d'engagement des partenaires au développement pour le financement des actions retenues dans le PLHA. C'est pourquoi, le forum servira de cadre de prise de décision en fonction de la planification opérationnelle faite dans le PLHA.

2.3.3 Le suivi des actions de marketing

Les activités de suivi seront assurées par le comité de suivi qui a été constitué lors de la mise en œuvre des actions préliminaires au forum. Le comité devra élaborer un plan d'action qui permettra de planifier les activités prévues avant, pendant, mais surtout après le forum. Le comité devra insister auprès des bailleurs, lors du forum, afin que les engagements soient planifiés dans le temps et soient en concordance avec la planification faite dans le PLHA.

Le conseil rural devra élaborer un plan de marketing qui constituera un récapitulatif des objectifs fixés, des actions entreprises, des prises de décision opérées, ainsi que des résultats obtenus. D'ailleurs, ces éléments permettront d'élaborer les plans d'investissement annuels, comportant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des actions.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU STATISTIQUES

Caractéristiques Démographiques et habitat	%	Nombre	
Statut administratif	Village officiel	100%	267
	Hameau	0%	0
Localité située dans la zone USAID PEPAM	Villages zone USAID PEPAM	100%	267
	Villages hors zone USAID PEPAM	0%	0
Taille de l'échantillon	Nombre total de personnes	100%	5 687
	Nombre total de ménages	100%	415
Nombre de ménage dans la concession	1 ménage	70%	188
	2 ménages	23%	61
	+ de 3 ménages	7%	18
Nombre de personnes dans le ménage	moins de 10	18%	49
	de 10 à 20	42%	109
	de 20 à 40	28%	74
	+ de 40	12%	35
Nombre adultes dans le ménage	moins de 4	12%	31
	de 4 à 8	34%	92
	de 8 à 12	32%	86
	+ de 12	22%	58
Sexe chef de ménage	Masculin	99%	266
	Féminin	1%	1
Matériau de la clôture	Paille/Tige	76%	204
	Bois	69%	185
	Crintins	55%	146
	Banco	6%	16
	Autres	7%	23
Matériau du toit	Paille/chaume	90%	240
	Tôles zinc	44%	116
	Autres	47%	127
Matériau du sol	Banco	78%	210
	Sable	78%	208
	Ciment	24%	65
	Autres	19%	51

Problématique de l'eau		%	Nombre
Branchement domiciliaire au réseau	Oui	6%	17
	Non	94%	250
Le branchement fonctionne-t-il	Oui	99%	266
	Non	1%	1
Le branchement est-il la source principale d'eau de boisson du ménage	Oui	100%	267
	Non	0%	0
Le branchement intègre-t-il un compteur d'eau fonctionnel	Oui	0%	267
	Non	100%	0
Mode d'accès principal du ménage à l'eau de boisson	Puits traditionnel	83%	220
	Puits moderne	11%	31
	Forage équipé de pompe manuel	6%	16
Distance de la source principale d'eau de boisson/mètre	Moins de 100m	85%	227
	100m à 200m	9%	23
	200m à 300m	1%	3
	300m et plus	5%	14
Consommation journalière estimée en litre ménage	Moins de 30L	22%	58
	de 30L à 60L	42%	112
	De 60L à 90L	22%	59
	+ de 90 L	14%	38
Odeur de l'eau	Passable	16%	44
	Moyen	38%	102
	Bon	46%	121
Clarté de l'eau	Mauvais	7%	23
	Passable	15%	40
	Moyen	34%	91
	Bon	44%	113
Gout de l'eau	Mauvais	6%	16
	Passable	9%	25
	Moyen	30%	79
	Bon	51%	136
	Excellent	4%	11
Appréciation sur le service rendu pour l'accès à l'eau potable	Mauvais	2%	4
	Passable	18%	47
	Moyen	33%	89
	Bon	42%	113
	Excellent	5%	14

Inventaire des points d'eau moderne		%	Nombre
Statut administratif	Village officiel	99%	88
	Hameau	1%	1
Type point d'eau	Puits moderne sans PMH	64%	55
	Puits moderne avec PMH	7%	9
	Borne fontaine	5%	4
	Branchement communautaire	1%	1
	Autre	23%	20
Profondeur du puits	Moins de 10	12%	40
	De 10 à 15	81%	27
	De 16 à 25	7%	6
Hauteur de captage	Moins de 3	84%	51
	De 3 à 4	16%	10
Etat génie civil	Mauvais	13%	12
	Passable	45%	40
	Bon	42%	37
Quel est le moyen d'exhaure utilisé	poulie	53%	39
	seau + corde	27%	20
	Pompage	20%	14
Comment peut-on apprécier le moyen d'exhaure	moins difficile/facile	54%	38
	Assez difficile/difficile	46%	33
Marque PMH	INDIANA	43%	3
	EROBON	14%	1
	AOV	29%	2
	URPATA SAHEL	14%	1
Année d'installation puits avec PMH	Avant 2000	22%	2
	De 2007 à 2009	33%	3
	De 2010 à 2011	45%	4
Année de mise en service	Avant 2000	57%	49
	De 2000 à 2004	2%	2
	De 2007 à 2010	15%	13
	2011	26%	22
Qui a installé le PMH	UNICEF	33%	3
	Aide et Action	22%	2
	Autres organismes	45%	4
Réparation pompe	World Vision	53%	4
	Autres	43%	3
Qui a financé le point d'eau	Etat (budget-projets)	30%	27
	ONG & Coopération décentralisée	53%	47
	Collectivité locale	6%	5
	Privé	11%	10
Existence dispositif anti bourbier	Oui	57%	51
	Non	47%	38
Fonctionnalité des puits	Fonctionnel	63%	56
	Non fonctionnel	37%	33
Pourquoi le point d'eau n'est-il pas fonctionnel	Panne sur le réseau AEP	16%	5
	Pas d'intérêt de la population	10%	3
	Pompe à motricité humaine en panne	19%	6
	Baisse du niveau d'eau du forage/puits	6%	2
	Autres	49%	15
Type d'usage	Eau de boisson	67%	57
	Agriculture / maraichage	23%	20
	Pastoral	8%	7
			2
	Autres	2%	2

Tarissement du puits	jamais	65%	47
	saisonnier	26%	19
	journalier	9%	6
A quelle de période de l'année le puits est bien rempli	août-septembre	4%	3
	hivernage	96%	70
A quelle période de l'année le niveau du puits baisse	saison sèche	29%	20
	Janvier-Juin	71%	48
Niveau de turbidité de l'eau	Claire	68%	54
	Trouble	15%	12
	Colorée	16%	13
Gout de l'eau	Douce	99%	79
	Légèrement salée	1%	1
Odeur de l'eau	Inodore	86%	69
	Avec odeur	14%	11
Est-ce que l'eau est traitée avant son utilisation	Oui	65%	48
	Non	35%	26
Quels sont les moyens de traitement	décantation	12%	7
	filtrage	45%	27
	javel	43%	26
Combien de ménages dépendent de ce point d'eau	Puits moderne sans PMH	38%	250
	Puits moderne avec PMH	20%	131
	Borne fontaine	17%	110
	Branchement communautaire	3%	20
	Autres	22%	144
Les ménages ont-ils accès à l'eau toute l'année	Oui	68%	45
	Non	32%	21
Les capacités du point d'eau couvrent-elles l'ensemble des besoins de la population	Oui	60%	42
	Non	40%	28
Comment les usagers qualifient ce point d'eau	Médiocre	12%	9
	Inacceptable	9%	7
	Acceptable	71%	51
	Satisfaisant	8%	6
Modalités de paiement de l'eau	pas de paiement	93%	73
	Cotisation	7%	5
Point d'eau est-il protégé par une clôture	Avec clôture	3%	3
	Sans clôture	97%	86
Comment peut-on qualifier le périmètre de protection	Passable	27%	24
	Bon	73%	65
Comment peut-on qualifier le niveau d'hygiène autour du point d'eau	Mauvais	24%	21
	Passable	22%	20
	Bon	54%	48
Type de gestionnaire	Association d'usagers	9%	8
	Comité du point d'eau	15%	13
	Pas de gestionnaire	39%	35
	GPF	9%	8
	Autres	28%	25
Système de fermeture du point d'eau	N'existe pas	82%	66
	Mauvais	1%	1
	Passable	2%	2
	Bon	15%	12

Caractéristiques : Latrines		%	Nombre
Taille de l'échantillon	Nombre total de personnes	100%	5687
	Nombre total de ménages	100%	415
Nombre de ménage dans la concession	1 ménage	70%	188
	2 ménages	23%	61
	+ de 3 ménages	7%	18
Nombre de personnes dans le ménage	moins de 10	18%	49
	de 10 à 20	42%	109
	de 20 à 40	28%	74
	+ de 40	12%	35
Nombre total de latrines dans la concession	Moins de 2	34%	91
	De 2 à 5	58%	155
	de 5 à 8	7%	20
	+ de 8	1%	1
Ménage dispose t-il de plusieurs latrines	Oui	91%	243
	Non	9%	24
Où se trouve la latrine principale du ménage	A l'intérieur de l'habitation	21%	55
	Hors de l'habitation	79%	212
Type de la latrine principale du ménage	Latrine traditionnelle	94%	251
	Latrine type samplat	4%	12
	Latrine ventilée à fosse unique	2%	4
Type de clôture de la latrine principale du ménage	Crintins	69%	183
	Palissade	15%	41
	Briques ciment enduites	5%	14
	Autres	11%	29
Type de toit de la latrine principale du ménage	Sans toit	87%	233
	Tôles zinc	7%	18
	Paille/chaume	5%	13
	Autres	1%	3
Financement de la construction de la latrine	Fonds propres	95%	253
	Subvention Projet/Pgme	1%	3
	Autres	4%	11
L'état physique de la latrine	Mauvais	3%	7
	Passable	35%	93
	Moyen	50%	133
	Bon	12%	34

Inventaire des points d'assainissement		%	Nombre
Statut administratif	Village officiel	100%	37
	Hameau	0%	0
Lieu de localisation de la latrine	Mosquée	11%	4
	Ecole élémentaire	71%	26
	Collège	2%	1
	Poste de santé	14%	5
	Place publique	2%	1
Type du point d'assainissement (nombre total inventorié : 37)			
	toilettes à chasse manuelle	41%	15
	toilettes améliorées à fosse ventilée	54%	20
	toilettes améliorées à fosse septique	5%	2
Matériaux utilisés pour la construction			
	Parpaing + tôle	57%	21
	Autre	43%	16
Existe-t-il des bacs à laver puisard			
	Oui	0%	0
	Non	100%	37
Qui a construit l'infrastructure			
	Etat (budget, projets)	19%	6
	ONG & Coopération décentralisée	78%	25
	Collectivité locale	3%	1
Année de construction			
	avant 2000	9%	3
	De 2000 à 2005	18%	6
	De 2006 à 2010	61%	20
	après 2010	12%	4
Fonctionnalité du point d'assainissement			
	Edicule utilisé et entretenu	26%	9
	Pas utilisé	21%	7
	Edicule utilisé et non entretenu	53%	18
Pourquoi ce point d'assainissement n'est plus fonctionnel			
	Construction en cours	25%	2
	Autre	75%	6
Existence séparation Hommes/Femmes			
	Oui	22%	8
	Non	78%	29
Existe-t-il des douches			
	Oui	27%	10
	Non	73%	27
Existe-t-il des lavabos ou lave main			
	Oui	51%	19
	Non	49%	18
Existe-t-il un point d'eau			
	loin du site	3%	1
	à proximité du site	17%	6
	sur ce site	80%	28
Type de point d'eau existant			
	Puits traditionnel	23%	8
	PMH sur puits	57%	20
	Puits moderne	17%	6
	Robinet	3%	1
Les populations utilisent-ils le point d'eau			
	Oui	93%	28
	Non	7%	2
Gestionnaire du point d'assainissement			
	Ecoliers	34%	11
	Association d'usagers	16%	5
	Pas de gestionnaire	38%	12
	Comité de santé	9%	3
	Comité de gestion édicule	3%	1
Etat de propreté du point d'assainissement			
	Mauvais	32%	11
	Passable	32%	11
	Bon	36%	13

Caractéristiques : Excrétas	%	Nombre
Comment le ménage s'organise t-il pour évacuer les excréta		
Latrines des voisins d'un autre ménage	96%	258
Latrines des voisins de même ménage	3%	7
Autres	1%	2
Bac à laver puisard		
Oui	0%	0
Non	100%	267
Douche		
Oui	1%	1
Non	99%	266
Fosse perdue		
Oui	6%	17
Non	94%	250
Comment le ménage s'organise t-il pour évacuer les eaux de douche		
Infiltration sur place	63%	169
Dégoulinement hors concession	36%	95
Puits perdu	1%	3
Comment le ménage s'organise t-il pour évacuer les eaux de cuisine/lessive		
Dans la rue	66%	179
Autres	34%	88
Le ménage a-t-il prévu d'en réaliser à ses propres frais		
Oui	40%	106
Non	60%	161
Sinon le ménage est-il prêt à en acquérir avec la subvention d'un projet/ Pgme		
Oui	100%	267
Non	0%	0
Entretien		
Quelle est la périodicité de l'entretien des ouvrages d'assainissement		
Par jour	48%	127
Environ 2 fois par semaine	35%	93
Environ une fois par semaine	15%	41
Une fois par mois	2%	6
La qualité de l'entretien des ouvrages d'assainissement		
Mauvaise	3%	7
Passable	29%	78
Moyenne	31%	83
Bon	37%	99
Comment la gestion des boues de vidange se fait-elle ou est - elle envisagée en cas de remplissage des fosses		
Fermeture de la fosse remplie	98%	265
Camion vidangeur	1%	1
Charette	1%	1
A quelle fréquence les boues sont vidées dans ce ménage		
Jamais	98%	263
Semestrielle	1%	2
Trimestrielle	1%	2

Caractéristiques : Lavage des mains	%	Nombre
Les membres du ménage se lavent-ils les mains en différentes occasions		
Oui fréquemment	73%	194
Oui dés fois	27%	73
Après usage des toilettes		
Oui	83%	220
Non	17%	47
Avant et après le repas		
Oui	100%	138
Non	0%	0
Au retour du travail ou autres lieux publics		
Oui	94%	251
Non	6%	16
Autre occasion		
Oui	35%	94
Non	65%	173
Le lavage des mains se fait-il avec du savon		
Oui	25%	67
Non	75%	200
Pourquoi le lavage des mains ne se fait pas avec du savon		
Absence de savon	92%	244
Considère que ce n'est pas utile	6%	17
Ne sait pas que c'est utile	2%	6
Pourquoi le lavage des mains ne se fait pas du tout		
Ne connaît pas l'impact sur l'hygiène	78%	208
Pas du tout utile	4%	10
Autre	18%	49

ANNEXE 2 : ALBUM PHOTOS DE LA CR DE SARE BIDJI

	<p>Village de : Damandou Sadio CR de : Saré Bidji Coordonnées X : 0506985 Coordonnées Y : 1434131 Caractéristiques : Profondeur : 9,10 m Hauteur Captage : 0,80 Moyen d'exhaure : Poulie Dispositif anti bourbier : Oui (dégradé) Etat du puits : Fonctionnel, connaît un tarissement en fin de saison sèche, cuvelage dégradé, besoin de récurage. Il est classé puits maraîcher selon les usagers et 3 ménages dépendent du point d'eau. Année : 1983 ; Partenaire : CL</p>
	<p>Village de : Némouratou Boussoura CR de : Saré Bidji Coordonnées X : 0500185 Coordonnées Y : 1424529 Caractéristiques : Profondeur : 20,90 m Hauteur Captage : 3,20 m Moyen d'exhaure : Poulie Dispositif anti bourbier : Oui Etat du puits : Fonctionnel, en bon état génie civil ; puits très utilisés, 20 ménages dépendent de ce puits. Année : 2008 ; Partenaire : AFDS</p>
	<p>Village de : Saré Lally CR de : Saré Bidji Coordonnées X : 0494901 Coordonnées Y : 1430637 Caractéristiques : Profondeur : 20,30 m Hauteur Captage : 0,20 m Moyen d'exhaure : Poulie Dispositif anti bourbier : Non Etat du puits : fonctionnel, tarissement journalier, effondrement de buses, état inacceptable selon les usagers ; 10 ménages dépendent du point d'eau. Année : 1992 ; Partenaire : CL</p>
	<p>Village de : Saré Gagna CR de : Saré Bidji Coordonnées X : 0502184 Coordonnées Y : 1433634 Caractéristiques : Moyen d'exhaure : robinet Dispositif anti bourbier : Oui Etat du point : non fonctionnel, réseau AEP du forage du même village à l'arrêt, panne du panneau solaire et du système de pompage (depuis 5 ans). 9 ménages dépendaient de la borne fontaine. Année : 2004 ; Partenaire : Etat</p>
	<p>Village de : Méribé Demba CR de : Saré Bidji Coordonnées X : 0504233 Coordonnées Y : 1442831 Caractéristiques : Profondeur : 17,60 m Hauteur Captage : 0,50 m Moyen d'exhaure : Poulie Dispositif anti bourbier : Oui Etat du puits : Effondrement des buses entraînant ainsi la baisse du niveau d'eau et est la cause du tarissement récurrent du puits. 50 ménages dépendent du point d'eau et des centaines de bœufs s'y abreuvent. Population demande construction de forage. Année : 2004 ; Partenaire : AFDS</p>

 <p style="text-align: center;">Edicule</p>	<p>Village de : Saré Dianfo CR de : Saré Bidji Lieu d'implantation : Ecole élémentaire Coordonnées X : 0506938 Coordonnées Y : 1428116 Caractéristiques : Nombre de Box : 2 Type d'assainissement : TCM Nbre de box Garçons : 2 ; nbre de box Filles : 0 Point d'eau : 1 PMH Lavabos : 0 Etat de l'édicule : utilisé et non entretenu, état de propreté passable. L'école dispose d'un autre édicule (pour les filles) financé par UNICEF et compte 254 élèves : 129 garçons ; 125 filles ; personnel 12. Année : 1986 ; Partenaire : BAD</p>
 <p style="text-align: center;">Edicule</p>	<p>Village de : Boguel CR de : Saré Bidji Lieu d'implantation : Ecole élémentaire Coordonnées X : 0490903 Coordonnées Y : 1416574 Caractéristiques : Nombre de Box : 6 Type d'assainissement : VIP Nbre de box Garçons : 6 ; nbre de box Filles : 0 Point d'eau : 1 PMH Lavabos : 1 Etat de l'édicule : utilisé et entretenu, état de propreté passable. L'école dispose de deux autres édicules (1 de 4 box pour les filles et 1 de 2 box séparés) et compte 119 élèves : 67 garçons ; 52 filles ; personnel 3. Année : 2005 ; Partenaire : UNICEF/AIDE & ACTION</p>
 <p style="text-align: center;">Edicule</p>	<p>Village de : Dianabo CR de : saré Bidji Lieu d'implantation : Ecole élémentaire Coordonnées X : 0499958 Coordonnées Y : 1427054 Caractéristiques : Nombre de Box : 4 Type d'assainissement : VIP Nbre de box Garçons : 0 ; nbre de box Filles : 4 Point d'eau : 1 PMH Lavabos : 1 Etat de l'édicule : utilisé et entretenu, état de propreté bon. L'école dispose d'un autre édicule de 6 box pour les garçons. Effectif : 145 : 70 garçons ; 75 filles ; personnel 3 Année : 2008 ; Partenaire : UNICEF/AIDE & ACTION</p>
 <p style="text-align: center;">Edicule</p>	<p>Village de : Saré Kolidiang CR de : Saré Bidji Lieu d'implantation : Place publique Coordonnées X : 0505269 Coordonnées Y : 1431494 Caractéristiques : Nombre de Box : 8 Type d'assainissement : TCM Nbre de box Hommes : 4 ; nbre de box Femmes : 4 Point d'eau : 1 puits traditionnel Lavabos : 2 (plus 1 douche) Etat de l'édicule : utilisé et non entretenu, 4 box des 8 disponibles sont non fonctionnels. Besoin de réfection ! Année : 2007 ; Partenaire : USAID/PEPAM</p>
 <p style="text-align: center;">Edicule</p>	<p>Village de : Saré Moussa Métat CR de : Saré Bidji Lieu d'implantation : Ecole élémentaire Coordonnées X : 0505835 Coordonnées Y : 1440109 Caractéristiques : Nombre de Box : 4 Type d'assainissement : VIP Nbre de box Garçons : 0 ; nbre de box Filles : 4 Point d'eau : 1 PMH Lavabos : 1 Etat de l'édicule : utilisé et non entretenu, état de propreté passable ; un autre édicule de 6 box disponibles pour les garçons. L'école compte 219 élèves : 132 filles ; 87 garçons ; personnel : 7. Année : 2010 ; Partenaire : UNICEF</p>

ANNEXE 2 : FICHE APS

FICHE APS N° 1

Code CR		Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 1				
		SARE BIDJI	Kolda	1				
Objet des travaux : Construction de puits modernes dans 17 Villages et dans 12 établissements scolaires								
Observations :								
Localités bénéficiaires et demande en eau								
Code localité	Localités	Population	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ /jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
	Darou Salam Bory							
	Nimzat Séyni Mballo	178			5			
	Bantyl mougedane	185			5			
	Sinthiang Djimby	42			1			
	Médina Diagnette Kopé	74			2			
	Diagnette Souba	129			4			
	Wélingara Kouthia	139			4			
	Témento Kolidiang	47			1			
	Sinthiang Ibrahima Wandiang							
	Saré Maly Diamanka	47			1			
	Dongoro Sanou	170			5			
	Sadiala Yobel	54			2			
	Tagnoufa Yaoding	81			2			
	Saré Ousmane Diao							
	Sinthiang Mory	142			4			
	Diagnette Thierno	197			6			
	Diagnette Talete	103			3			
Total population		1588			45			
Etablissements scolaires								
	Diagnette Thierno (ECB)	37			1			
	Kandio Kamako	274			8			
	Saré Kolidiang (centre de formation)							
	Saré Bidji (CEM)	521			15			
	Saré Bidji (centre polyvalent)							
	Saré Bidji (Case des Tout petits)	76			2			
	Saré Gagna	65			2			
	Théwel Bessel	58			2			
	Sinthiang Kandio	154			4			
	Bandiagara Moussa	212			6			
	Diagnette Talete	140			4			
	Médina Moctar	51			1			
Effectif total		1588			45			
Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux								
Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total			
PEM 1	Puits modernes	Unité	29	12 000 000	348 000 000			
Total travaux (FCFA)					348 000 000			
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					34 800 000			
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					38 280 000			
Total général (FCFA)					421 080 000			

FICHE APS N° 2

Code CR		Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 2				
		Saré Bidji	Kolda	2				
Objet des travaux : Réhabilitation de 20 puits modernes dans les villages et 3 PMH dans les écoles								
Observations :								
Localités bénéficiaires et demande en eau								
Code localité	Nom localité	Population	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ /jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
	Saré Yéro Mballo	-			-			
	Médina Boguel	164			5			
	Boguel	144			4			
	Diagnette Doulo	198			6			
	Niandiaye	180			5			
	Saré Dianfo	-			-			
	Saré Konon	101			3			
	Saré Goundo Mballo	172			5			
	Saré Bidji	361			10			
	Foulandiang Samba Kandé	148			4			
	Saré Moussa Méta	390			11			
	Saré Gagna	365			10			
	Diattouma	168			5			
	Saré Mbégou	62			2			
	Dianabo	427			12			
	Saré Samba Thiéka	331			9			
Total population		3211			91			
Réhabilitation de PMH dans les écoles								
	Saré Bilaly	336			10			
	Saré Dianfo	266			8			
	Némouratou Boussoura	212			6			
Total effectif		814			24			
Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux								
Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total			
PEM 1	Puits modernes	Unité	20	8 000 000	192 000 000			
	PMH	Unité	3	100 000	300 000			
Total travaux (FCFA)					192 300 000			
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					19 230 000			
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					21 153 000			
Total général (FCFA)					232 683 000			

FICHE APS N° 3

Code CR		Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 3			
		Saré Bidji	Kolda	3			
Objet des travaux : Réhabilitation du forage de Saré Bidji et Adduction d'eau dans 15 villages							
Observations :							
Localités bénéficiaires et demande en eau							
Code localité	Nom localité	Population	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ /jour)		
					Population	UBT	Autre
	Médina Sadiouma	230			7		
	Dianabo	397			11		
	Saré Sounkarou	316			9		
	Némouratou Boussoura	629			18		
	Saïkour Fataworo	210			6		
	Marakissa Tobel	36			1		
	Saré Sara	113			3		
	Saré Dianko	187			5		
	Saré Demba Mballo	231			7		
	Saré Samba Diabba	389			11		
	Saré Lally	57			2		
	Mouya Fodé	136			4		
	Médina Mama Coly	156			4		
	Saré Bocar Sellou	134			4		
	Saré Bidji	489			14		
	Missirah Ngaye	53			2		
Total population		3 763			108		
Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux							
Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total		
CS	Canalisation de transport	ml	30 000	6 000	180 000 000		
CD	Canalisation de distribution	ml	6 300	4 000	25 200 000		
AB	Abreuvoir	u	1	2 500 000	2 500 000		
CD	Compteurs de distribution	u	26	100 000	26 000 000		
BF	Bornes fontaines	u	18	500 000	9 000 000		
BC	Branchement communautaire	u	7	150 000	1 050 000		
Total travaux (FCFA)					243 750 000		
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					24 375 000		
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					26 812 500		
Total général (FCFA)					294 937 500		

FICHE APS N° 4

Code CR	Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 4					
	Saré Bidji	Kolda	4					
Objet des travaux : Construction d'une nouvelle AEMV de 100m3/20m à Saré Gagna et adduction d'eau dans 4 villages								
Observations :								
Localités bénéficiaires et demande en eau								
Code localité	Nom localité	Population	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ /jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
	Saré Gagna	424			12			
	Saré Konon	124			4			
	Saré Assette	160			5			
	Saré Samba Thiéka	363			10			
	Saré Goundo Diao	318			9			
Total population		1 389			40			
Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux								
Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total			
BF	Bornes Fontaines	u	8	500 000	4 000 000			
BC	Branchements Communautaires	u	4	150 000	600 000			
AB	Abreuvoir	u	1	2 500 000	2 500 000			
CP	Canalisation de transport	ml	15 000	6 000	90 000 000			
CS	Canalisation de distribution	ml	2 800	4 000	11 200 000			
CD	Compteurs de distribution	u	13	100 000	1 300 000			
CE	Château d'eau	u	1	40 000 000	40 000 000			
CAB	Cabine de pompage	u	1	2 500 000	2 500 000			
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000			
CLO	Clôture	ml	80	10 000	800 000			
EPI	Electropompe immergée+armoie	u	1	4 000 000	4 000 000			
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000			
GE	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000			
	Compteurs+tuyauterie de sortie forage	u	1	500 000	500 000			
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					198 400 000			
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					19 840 000			
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					21 824 000			
Total général (FCFA)					240 064 000			

FICHE APS N° 5

Code CR	Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 5					
	Saré Bidji	Kolda	5					
Objet des travaux : Construction d'une nouvelle AEMV de 100m3/20m à Saré Bilaly et adduction d'eau dans 15 villages								
Observations :								
Localités bénéficiaires et demande en eau								
Code localité	Nom localité	Population	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ /jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
	Saré Bilaly	778			22			
	Saré Lamine Djiba	92			3			
	Sinthiang Binta							
	Diamanka	46			1			
	Vélingara Boubel	193			6			
	Soukou	316			9			
	Saré Boydo	156			4			
	Médina Souba	129			4			
	Djida Marietou	194			6			
	Saré Maoundé Diassy	181			5			
	Temento Samba							
	Kamako	66			2			
	Saré Dembothie	107			3			
	Guïro Yéro Bocar	76			2			
	Hamdallaye Kamako	247			7			
	Saré Keita Sabaly	98			3			
	Saré Bakary Binta	239			7			
	Baitil Moukhdoos	185			5			
Total population		3 103			89			
Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux								
Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total			
BF	Bornes Fontaines	u	21	500 000	10 500 000			
BC	Branchements Communautaires		8	150 000	900 000			
AB	Abreuvoir	u	1	2 500 000	2 500 000			
CP	Canalisation de transport	ml	40 000	6 000	240 000 000			
CS	Canalisation de distribution	ml	7 350	4 000	29 400 000			
CD	Compteurs de distribution	u	30	100 000	3 000 000			
CE	Château d'eau	u	1	40 000 000	40 000 000			
CAB	Cabine de pompage	u	1	2 500 000	2 500 000			
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000			
CLO	Clôture	ml	80	10 000	800 000			
EPI	Electropompe immergée+armoïre	u	1	4 000 000	4 000 000			
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000			
GE	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000			
	Compteurs+tuyauterie de sortie forage	u	1	500 000	500 000			
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					375 100 000			
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					37 510 000			
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					41 261 000			
Total général (FCFA)					453 871 000			

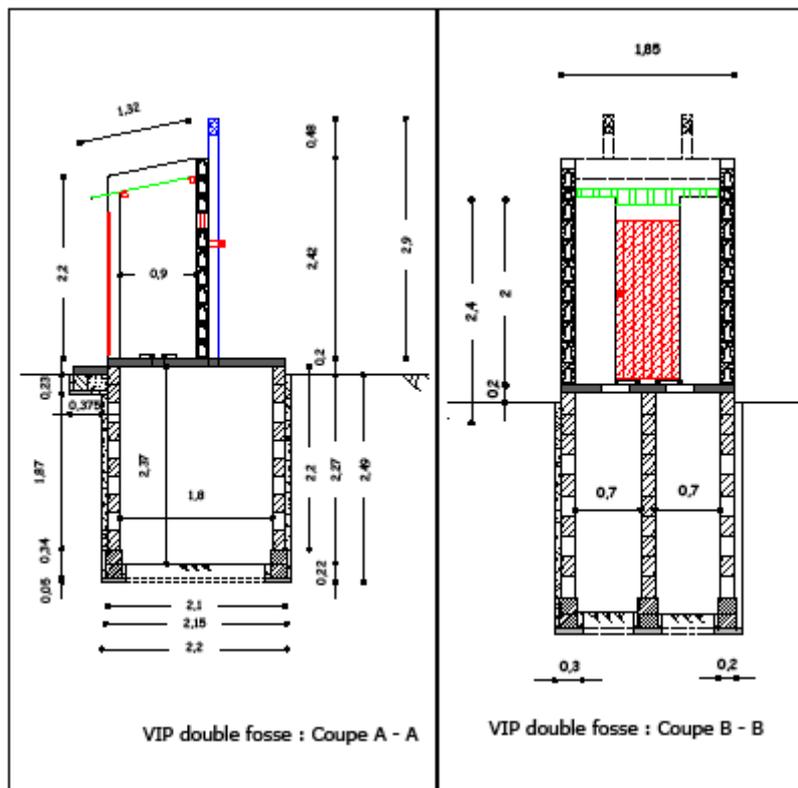
FICHE APS N° 6

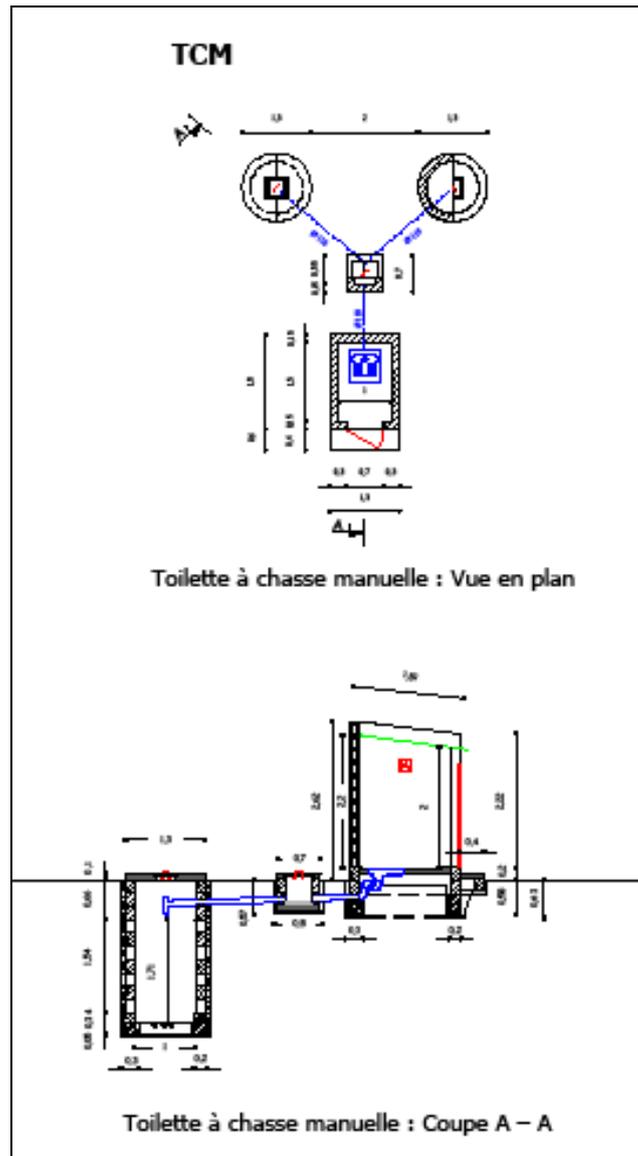
Code CR		Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 6				
		Saré Bidji	Kolda	6				
Objet des travaux : Construction d'une nouvelle AEMV de 100m3/20m à Saré Koilidiang et adduction d'eau dans 9 villages								
Observations :								
Localités bénéficiaires et demande en eau								
Code localité	Nom localité	Population	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ /jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
	Saré Koilidiang	166			5			
	Niandiaye	174			5			
	Saré Gounda Mballo	172			5			
	Dammandou Sadio	138			4			
	Saré Mbégou	83			2			
	Saré Tamsir	136			4			
	Saré Lamine Barry	24			1			
	Saré Bory	63			2			
	Saré Woundou	443			13			
	Maribé Fodé	50			1			
Total population		1 449			42			
Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux								
Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total			
BF	Borne Fontaine	u	11	500 000	5 500 000			
BC	Branchements Communautaires	u	7	150 000	1 050 000			
AB	Abreuvoir	u	1	2 500 000	2 500 000			
CP	Canalisation de transport	ml	30 000	6 000	180 000 000			
CS	Canalisation de distribution	ml	3850	4 000	15 400 000			
CD	Compteurs de distribution	u	19	100 000	1 900 000			
CE	Château d'eau	u	1	40 000 000	40 000 000			
CAB	Cabine de pompage	u	1	2 500 000	2 500 000			
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000			
CLO	Clôture	ml	80	10 000	800 000			
EPI	Electropompe immergée+armoie	u	1	4 000 000	4 000 000			
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000			
GE	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000			
	Compteurs+tuyauterie de sortie forage	u	1	500 000	500 000			
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					295 150 000			
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					29 515 000			
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					32 466 500			
Total général (FCFA)					357 131 500			

FICHE APS N° 7

Code CR	Communauté Rurale	Région	Fiche APS N° 7					
	Saré Bidji	Kolda	7					
Objet des travaux : Construction d'une nouvelle AEMV de 100m3/20m à Saré Moussa Méta et adduction d'eau dans 11 villages								
Observations :								
Localités bénéficiaires et demande en eau								
Code localité	Nom localité	Population	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ /jour)			
					Population	UBT	Autre	Total
	Saré Moussa Méta	377			11			
	Foulanding Samba Kandé	115			3			
	Temento Kolidiang	32			1			
	Foulanding Domel	37			1			
	Saré Sada	120			3			
	Saré Bocar Baldé	85			2			
	Tounkoy Alette	136			4			
	Saré Kédiang Tobo	160			5			
	Missirah Demba Mballo	170			5			
	Fass Mossory	163			5			
	Thiéwel Bessel	169			5			
	Diattouma	168			5			
Total population		1 732			50			
Quantitatifs et coûts estimatifs des travaux								
Codes	Descriptif	Unité	Quantité	Coût	Montant total			
BF	Bornes Fontaines	u	13	500 000	6 500 000			
BC	Branchements Communautaires		5	150 000	750 000			
AB	Abreuvoir	u	1	2 500 000	2 500 000			
CP	Canalisation de transport	ml	30 000	6 000	180 000 000			
CS	Canalisation de distribution	ml	6 650	4 000	26 600 000			
CD	Compteurs de distribution	u	19	100 000	1 900 000			
CE	Château d'eau	u	1	40 000 000	40 000 000			
CAB	Cabine de pompage	u	1	2 500 000	2 500 000			
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000			
CLO	Clôture	ml	80	10 000	800 000			
EPI	Electropompe immergée+armoie	u	1	4 000 000	4 000 000			
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000			
GE	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000			
	Compteurs+tuyauterie de sortie forage	u	1	500 000	500 000			
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					307 050 000			
Etude et contrôle 10% travaux (FCFA)					30 705 000			
IEC et formation 10% (travaux+contrôle) (FCFA)					33 775 500			
Total général (FCFA)					371 530 500			

ANNEXE 4 : DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT





ANNEXE 5 : SITUATION DES OUVRAGES DE CAPTAGES DE LA CR DE SARE BIDJI

Villages	Mode d'accès à l'eau	Nombre de points d'eau	Fonctionnel	Non fonctionnel	Observations	Année de réalisation	Partenaires
Médina Moctar	PM	1	1	0	Buse et anti-bourbier dégradés	1995	CL
Saré Yéro Mballo	PM	1	0	1	Buse dégradée/Besoin de récurage	1989	CL
Daïroul Baïdah	PM	1	1	0	Fonctionnel	1995	CL
Médina Boguel	PM	2	1	1	Fonctionnel/Effondrement du puits	2010/1991	CL
Boguel	PM	2	1	1	Buse et margelle dégradées/Besoin de récurage	1986/1986	CL
Kandio Kamako	PM	2	2	0	Fonctionnel	2005	AFDS
Sinthiang Kandio	PM	1	1	0	Mauvaise qualité de l'eau	1982	CL
Sinthiang Demba Mballo	PM	1	1	0	Buses effondrées	1982	CL
Saré Bilaly	PM	3	3	0	Buses dégradées/récurage	1993/1970/2003	ECL / AFDS
Sadiala Abah	PM	1	1	0	Tarissement saisonnier/Buses effondrées	1996	CL
Diagnette Doulo	PM	2	1	1	Tarissement/Besoin de récurage	1981/2010	CL
Niandiaye	PM	2	1	1	Tarissement ensablement/buses dégradées/Récurage	1983/2005	CL / AFDS
Saré Dianfo	PM	2	1	1	Tarissement/Buses dégradées/Récurage	1992	CL
Saré Bocar	PM	1	1	0	Fonctionnel	1985	CL
Médina Pathé	PM	1	1	0	Tarissement saisonnier/Besoin de récurage	1996	CL
Bandiagara Moussa (Saré Moussa Ndourou)	PM	1	1	0	Buse dégradée/Besoin de poulie	1993	AMA
Hamdalaye Kamako (Saré Tamsir)	PM	1	1	0	Tarissement/buse et margelle dégradées/Récurage/Cuvelage/	1983	CL
Soukou	PM	1	1	0	Fonctionnel	1989	CL
Saré Konon	PM	3	2	1	Tarissement saisonnier/Besoin de récurage/	1991/1996	CL
Saré Lally	PM	1	1	0	Tarissement journalier/Buses dégradées/Récurage	1992	CL
Saré Samba Diabba	PM	1	1	0	Tarissement/ Buses dégradée/Récurage	1986	CL
Thiéwéle Bessèle	PM	2	2	0	Tarissement saisonnier/Besoin de récurage	1989/2005	Privé / CL
Saré Goundo Mballo	PM	1	0	1	Mauvaise qualité de l'eau	1989	CL
Saré Kolidiang	PM	1	1	0	Fonctionnel	1984	CL
Saré Dianko	PM	1	1	0	Tarissement/Besoin de récurage	1981	CL
Saré Sara	PM	1	1	0	Génie civil dégradé;puits abandonné pendant l'hivernage	1986	CL
Saré bocar Sellou	PM	2	2	0	Génie civil dégradé; puits alimente le bétail aussi	1989/2008	CL
Saré Mama Coly	PM	1	1	0	Buse dégradée/Besoin de récurage	1985	CL
Saré Bidji	AEP/PM	3 + 1 borne fontaine	1	2	Tarissement/besoin de fonçage de puits moderne, conflit dans la gestion	Avant 1960/ 1981	CL
Médina Sadiouma	AEP / PM	1 + 1 borne fontaine	2	0	Tarissement/Buse dégradée, dépendant du forage de Saré Bidji	1981/2010	CL

PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE DE SARE BIDJI

Villages	Mode d'accès à l'eau	Nombre de points d'eau	Fonctionnel	Non fonctionnel	Observations	Année de réalisation	Partenaires
Némouratou Boussoura	PM	1	1	0	Fonctionnel	2008	AFDS
Saré Sounkarou	PM	2	2	0	Buse inclinée/Tarissement	2003	AFDS
Mouya Fodé	PM	1	1	0	Tarissement/Buse et margelle dégradée/Besoin de récurage	1991	CL
Saïkour Fataworo	PM	1	1	0	Margelle et buse dégradées	1996	CL
Missira Demba Baldé	PM	1	1	0	Fonctionnel	1995	CL
Foulandiang Samba	PM	1	0	1	Puits tari depuis 9 ans ; devenu une poubelle	1989	CL
Saré Moussa Méta	PM	3	2	1	Anti-bourbier dégradé/Mauvaise qualité de l'eau/Récurage	1982/1989	CL
Saré Kédiang Tobo	PM	2	2	0	Fonctionnel/Besoin de récurage	2005/1982	AFDS / CL
Saré Sada	PM	1	1	0	Besoin de récurage	2005	Etat/Projet Forestier
Saré Gagna	AEP / PM	2 + 1 borne fontaine	0	2	Ensablement/Tarissement, source d'alimentation en énergie en panne et forage à réhabiliter	1983	CL
Saré Goundo Diao	PM	1	1	0	Fonctionnel/Besoin de récurage	1990	CL
Marakissa Tobel	PM	1	1	0	Buse et anti-bourbier dégradés	1995	CL
Saré Assette	PM	1	1	0	Tarissement/Margelle dégradée	1992	Ong/Coop Décentralisée
Diattouma	PM	3	1	2	Tarissement/Ensablement/Buse dégradée/	1983/1990/2008	CL / PNDL/CL
Saré Mbégou	PM	1	0	1	Tarissement/Ensablement/besoin de récurage	1990	CL
Panambo Mamady	PM	1	1	0	Fonctionnel	2004	AFDS
Dianabo	Mini-Forage/PM	2	1	1 mini-forage	Réparation de pompe	1995/2010	CL / USAID/PEPAM
Saré Samba Thiéka	PM	3	1	2	Réparation de pompe/Margelle et buses dégradées	1983/1998/2011	CL / Privé
Saré Boïdo	PM	1	1	0	Tarissement/Besoin de récurage	1990	CL
Méribé Demba	PM	1	1	0	Tarissement/bBuse dégradée/ Baisse du niveau de la nappe	2004	AFDS
Saré Wouddou	PM	1	1	0	Buse dégradée/Anti-bourbier dégradé	1984	CL
Maribé Fodé	PM	1	1			1984	CL
Médina Abdoulaye (Saré Faramba)	PM	2	2			1984 ; 1995	CL

Caractérisation des ouvrages de captage

Villages	Niveau Statique	Pronfondeur du puits	Hauteur Captage	Exhaure	Dispositif Anti borbier
Médina Moctar	6m30	8m30	2m	Poulie	NON
Saré Yéro Mballo	10m70	12m	1m30	Poulie	OUI
Dairoul Baïdah	8m15	11m40	3m25	Poulie	oui dégradé
Médina Boguel	10m50; puits détruit	15m20; puits détruit	4m70;puits détruit	Poulie	Oui/Non
Boguel	5m40;7m	7m40;7m	2m; puits tari	Seau	OUI/NON
Kandio Kamako	9m50; 7m35	11m35; 9m35	1m85; 2m	Poulie	OUI/OUI
Sinthiang Kandio	4m	5m40	1m40	Seau	NON
Sinthiang Demba Mballo	9m40	10m10	0,70m	Poulie	NON
Saré Bilaly	10m50, 8m60;8m80	11m90;10m10;12m90	1m40;1m50;4m10	Poulie/Seau	OUI/OUI/OUI
Sadiala Abah	12m10	12m50	0,40m	Poulie	Non
Diagnet Doulo	10m; pas d'eau	12m; pas d'eau	2m; pas d'eau	Poulie	Oui/Non
Niandiaye	9m10; puits tari	11m90; puits tari	2m80; puits tari	Poulie	Oui/Non
Saré Dianfo	6m; 7m	7m; 7m	1m; Pas d'eau	Poulie	Oui dégradé
Saré Bocar	6m	9m	3m	Seau	Oui dégradé
Médina Pathé	9m45	10m	0,55m	Poulie	OUI
Bandiagara Moussa (Saré Moussa Ndourou)	6m70	8m70	2m	Seau	oui
Hamdalaye Kamako (Saré Tamsir)	4m65	5m60	0,95	Seau	Oui dégradé
Soukou	6m	10m50	4m50	Poulie	non
Saré Konon	9m90; 12m50; puits détruit	12m;15m40 Puits détruit	2m10; 2m90 puits détruit	Poulie	Non
Saré Lally	20m10	20m30	0,30m	Poulie	NON
Saré Samba Diabba	14m80	15m80	1m	Poulie	NON
Thiéwéle Bessèle	9m10; 9m50m	10m10; 11m60	1m; 2m10	Poulie	OUI
Saré Goundo Mballo	6m60	8m60	1m80	Poulie	oui dégradé
Saré Kolidiang	6m50	9m	2m50	Poulie	NON
Saré Dianko	13m60	14m50	0,90m	Poulie	OUI
Saré Sara	10m10	11m	0,90m	Seau	NON
Saré bocar Sellou	9m; 10m70	10m20; 13m40	1m20; 2m70	Poulie	OUI/OUI
Saré Mama Coly	9m60	10m70	1m10	Poulie	OUI
Saré Bidji	8m80; 8m; puits tari	9m80; 8m; puits tari	1m; puits tari	Robinet/Poulie/Seau	Non/Oui/Oui
Médina Sadiouma	9m65; 8m	10m; 12m20	0,35m; 4m20	Robinet/Poulie	OUI/OUI
Némouratou Boussoura	17m70	20m90	3m20	Poulie	OUI
Saré Sounkarou	12m30; 10m50	14m30; 11m80	2m; 1m30	Poulie	OUI/OUI
Mouya Fodé	7m20	7m70	0,50m	Poulie	NON
Saïkour Fataworo	6m20	7m85	1m65	Poulie	NON
Missira Demba Baldé	8m60	9m90	1m30	Poulie	OUI
Foulandiang Samba	Puits détruit	Puits détruit	Puits détruit	Détruit	NON
Saré Moussa Méta	9m95; 6m80; puits détruit	12m20;10m70;Tari;	2m05;3m90; puits tari	Poulie	Oui/Oui/Non
Saré Kédiang Tobo	8m30; 9m30	12m25; 11m20	3m95m; 1m90	Poulie	OUI/OUI
Saré Sada	9m80	11m	1m20	Poulie	OUI
Saré Gagna	Puits détruit(2)	Puits détruit(2)	Puits détruit(2)	Robinet / Détruit	Non/Non
Saré Goundo Diaó	6m70	8m10	1m40	Poulie	OUI
Marakissa Tobel	9m20	10m20	1m	Poulie	OUI dégradé
Saré Assette	8m50	10m40	1m90	Poulie	OUI
Diattouma	13m60; puits tari(2)	15m30;puits tari(2)	1m70; puits tari(2)	Poulie	Oui/Non/Non
Saré Mbégou	Puits tari	Puits tari	Puits tari	Tari	NON
Panambo Mamady	6m	9m	3m	Poulie	OUI
Dianabo	11m; mini-forage	13m; mini-forage	2m; Mini-forage	Seau/Pompe	Non/Oui
Saré Samba Thiéka	11m10;puits détruit(2)	12m;puits détruit(2)	0,90m; puits détruit(2)	PMH/Poulie	Non/Non/Non
Saré Boïdo	6m30	8m30	2m	Poulie	OUI
Méribé Demba	17m10	17m60	0,5	Poulie	OUI
Saré Wouddou	6m50	10m50	4m	Poulie	OUI dégradé
Maribé Fodé					
Médina Abdoulaye (Saré Faramba)					

CR DE SARE BIDJI VILLAGES N'AYANT PAS DE POINTS D'EAU

DIAGNETTE SOUBA	
MEDINA DIAGNETTE KOPE	
NIMZAT SEYNI MBALLO	
SARE KEITA SABALY	
SINTHIANG DJIMBY	
TEMENTO SAMBA KAMAKO	
WELINGARA KOUTHIA	
Darou Salam Bory	
Saré Souba	
Saré Maoundé Diao	
Baïtl Moukhoss	
TEMENTO KOLIDIANG	
TOTAL	12

**ANNEXE 6 : DELIBERATION, APPROBATION AUTORITES COMPETENTES
ET AVIS NON OBJECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

REPUBLIQUE DU SENEGAL
 REGION DE KOLDA
 DEPARTEMENT DE KOLDA
 ARRONDISSEMENT DE SARE BIDJI
 COMMUNAUTE RURALE DE SARE BIDJI
 SOUS – PREFECTURE

N° ²⁹...../ASB/SP

Arrêté portant adoption et validation du PLHA (plan local de l'hydraulique et de l'assainissement)

LE SOUS – PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE SARE BIDJI

Vu la constitution ;
 Vu la loi 96 – 06 du 22 Mars 1996 portant code des collectivités locales ;
 Vu la loi 96 – 07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales ;
 Vu la loi 72 – 02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale et locale, modifiée par la loi 96 – 10 du 22 Mars 1996 ;
 Vu le décret 72 – 636 du 2929 Mai relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et des chefs de village modifié par le décret 96 – 228 du 22 Mars 1996 ;
 Vu la décret 2011 - 279 du 24 février 2011 portant nomination du Sous – Préfet de l'Arrondissement de Saré Bidji ;
 Vu le procès verbal de délibération du Conseil Rural de Saré Bidji en date du 04 octobre 2011.

ARRETE

Article Premier : est approuvée la délibération en date du 04 octobre 2011 portant adoption et validation du plan local de l'hydraulique et de l'assainissement de la CR de SARE BIDJI.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Saré Bidji, le ^{10/10}...../...../2011

Ampliations :

- ME / MINT / MDCL
- GRK
- PDKD
- PCR / ARD
- ARCHIVES / CHRONO

Le Sous – Préfet

MUSSEYNOU GURRO



REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE KOLDA
DEPARTEMENT DE KOLDA
ARRONDISSEMENT DE SARE BIDJI
COMMUNAUTE RURALE DE SARE BIDJI

N°...02.../CR/SB

EXTRAIT DE DELIBERATION :
Portant adoption et validation du PLHA (Plan
Locale de l'Hydraulique et de l'Assainissement)

LE CONSEIL RURAL DE SARE BIDJI

Vu la constitution ;
Vu la loi du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale.
Vu la loi n°96 – 06 du 22 Mars 1996 portant codes des collectivités locales ;
Vu la loi n°96 – 07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétence aux régions, communes et communautés rurales ;
Vu le procès verbal du Conseil Rural de Saré Bidji en date du 04 Octobre 2011.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil rural de Saré Bidji a adopté et validé à l'unanimité en sa session du 04 octobre le plan local de l'hydraulique et de l'assainissement de la CR de Saré Bidji.

Article 2 : Le Sous-Préfet et le PCR sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution de cet délibération qui sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibérée au Conseil rural le 04 / 10 / 2011

Ampliations :

- Sous-Préfet
- Chronos/Archives

Le Président du Conseil Rural

Abdoulaye BALDE



République du Sénégal

Kolda, le 03 / 10 / 2011

Région de Kolda

Service régional de l'Assainissement

Avis de Non-Objection

Je soussigné, Monsieur Ousmane Diallo, chef du service régional de l'assainissement de Kolda, certifie que toutes les observations faites ont été intégrées dans la version finale du **PLHA de la communauté rurale de Saré Bidji**, réalisé de manière participative dans le cadre du programme **PEPAM /USAID**.

A ce titre, les projets retenus sont valables pour exécution en ce sens qu'ils sont en harmonie avec les objectifs du Millénaire en eau potable et en assainissement et avec les préoccupations des populations, exprimées dans leur plan Local de développement(**PLD**).

Le chef du service

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE CHEF DE SERVICE' and 'ASSAINISSEMENT'.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE KOLDA
DIVISION REGIONALE DE L'HYDRAULIQUE

Kolda, le 03 / 10 / 2011

Avis de Non – Objection

Je soussigne, Monsieur **Moustapha THIAM**, chef de la division régionale de l'hydraulique, certifie que toutes les observations faites ont été intégrées dans la version finale du **PLHA** de la **communauté rurale de Saré Bidji**, réalisé donc de manière participative dans le cadre du programme **PEPAM / USAID**. A ce titre, les projets retenus sont valables pour exécution en ce sens qu'ils sont en harmonie avec les objectifs du millénaire en eau potable et en assainissement et avec les préoccupations des populations, exprimées dans leur Plan Local de Développement (**PLD**).

**Le chef de la division
régionale de l'hydraulique**

